

# Bulletin du Conseil communal

N° 3



**Lausanne**

Séance du 19 septembre 2017

Volume I : Débats, communications,  
initiatives et rapports de commission les concernant



## Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 19 septembre 2017

3<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel-de-Ville, le 19 septembre 2017, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M<sup>me</sup> Marlène Voutat, présidente

### Sommaire

**Ordre du jour** .....166

**Première partie**.....175

#### Communications

Absence de M. Grégoire Junod, syndic, à la première partie de la séance du Conseil communal.....175

Absence M. David Payot, municipal, à la séance du Conseil communal .....175

Démission du Conseil communal de M<sup>me</sup> Delphine Brun.....176

Commission permanente des finances – Organisation du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018....176

Demande d'urgence de la Municipalité pour la séance du 19 septembre 2017 concernant le Préavis N° 2017/20 .....177

Réponse de la Municipalité à la Question n° 19 de M<sup>me</sup> Gaëlle Lapique, déposée le 13 juin 2017 : « Dakota Access Pipeline et CPCL ».....178

Réponse de la Municipalité à la résolution de M<sup>me</sup> Myrèle Knecht du 6 octobre 2015 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M<sup>me</sup> Myrèle Knecht : « La Fondation du City Management est-elle vraiment efficace dans sa forme, ses statuts et son fonctionnement actuels pour faire face aux problèmes du petit commerce indépendant (commerce de détail, commerce particulier ou artisanat) et de sa place dans la ville de Lausanne, tel qu'il se pose actuellement ? ».....178

#### Communications - Dépôts

Question écrite de M. Benoît Gaillard : « Tram Lausanne – Renens et sponsoring culturel : de quoi parle-t-on ? » .....180

Postulat de M. Guy Gaudard : « Hôtellerie des Chevreuils » .....180

Postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Une rue Marterey 100 % piétonne » .....180

Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Vers une reprise par la Ville de Lausanne de certains parkings privés à usage public lors de l'échéance de leur droit de superficie ? ».....180

Interpellation de M. Filippo Rivola : « O tempora, O mores, O-Bike ! » .....181

Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Combien coûtent les subventions pour augmenter les performances immobilières de la CPCL ? » .....181

Interpellation de M. Philippe Ducommun et consorts : « Lausanne doit-elle encore assumer les obligations de tout le canton en matière de place d'accueil pour les gens du voyage ? » .....181

**Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des pétitions, en remplacement de M<sup>me</sup> Anna Zürcher (Soc.), démissionnaire** .....181

**Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des pétitions, en remplacement de M. Henri Klunge (PLR), démissionnaire**.....181

**Election complémentaire d'un suppléant au Conseil intercommunal de l'Association de Communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, en remplacement de M. Henri Klunge (PLR), démissionnaire**.....182

<b>Questions orales</b> .....	182
<b>Postulat de M. Claude Calame : « 30 km/h sur la petite ceinture et dans son périmètre »</b>	
Rapport.....	187
Discussion .....	191
<b>Postulat de M. Manuel Donzé : « Pour une sécurisation du chemin de Rovéréaz »</b>	
Rapport.....	201
Discussion .....	207
<b>Postulat de M. Valéry Beaud : « Pour une véritable stratégie de requalification de l'espace public »</b>	
Rapport.....	209
Discussion .....	211
<b>Postulat de M. Matthieu Carrel Carrel : « Protection du patrimoine et densification : plus de sécurité et de prévisibilité »</b>	
Développement polycopié.....	215
Discussion préalable.....	216
<b>Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Grands chantiers : de l'art, de la couleur et une ouverture sur l'espace public »</b>	
Développement polycopié.....	217
Discussion préalable.....	218
<b>Deuxième partie</b> .....	219
<b>Projet de construction d'un bâtiment sis avenue de Morges 58 et chemin de Renens 7A, certifié Minergie-P-ECO® dans une démarche de Société à 2'000 watts, comprenant 78 logements dont 27 subventionnés, 27 à loyers régulés et 24 à loyers libres, ainsi que deux locaux commerciaux et 47 places de parc intérieures. Modification de l'état des servitudes grevant la parcelle n° 352. Constitution d'un droit de superficie grevant la parcelle n° 352 en faveur de l'Entreprise générale Bernard Nicod S.A. Octroi d'une subvention annuelle linéaire pour 27 logements subventionnés à l'Entreprise générale Bernard Nicod S.A.</b>	
Préavis N° 2017/20 du 18 mai 2017 .....	219
Discussion .....	219
<b>Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp : « Responsabilisons les délinquants mineurs par l'introduction à Lausanne de la 'conciliation extrajudiciaire' »</b>	
Rapport-préavis N° 2016/46 du 30 juin 2016 .....	223
Discussion .....	223
<b>Interpellation de M<sup>me</sup> Sarah Neumann et consorts : « Mobilité douce : plus de places de parc ! »</b>	
Développement polycopié.....	225
Réponse polycopiée de la Municipalité .....	226
Discussion .....	230

**Interpellation de M<sup>me</sup> Gaëlle Lapique et consorts : « Fraude à l'aide sociale et expulsion du territoire : mise en œuvre lausannoise »**

Développement photocopié.....	231
Réponse photocopiée de la Municipalité .....	232
Discussion .....	235

**Interpellation de M<sup>me</sup> Véronique Beetschen et consorts : « La Ville veut-elle faciliter l'accès aux cartes journalières CFF délivrées par la Commune (Flexi-Card) ? »**

Développement photocopié.....	235
Réponse photocopiée de la Municipalité .....	236

**Interpellation de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon et consorts : « Les feuilles mortes se ramassent à la pelle et à la souffleuse »**

Développement photocopié.....	240
Réponse photocopiée de la Municipalité .....	241
Discussion .....	244

**Interpellation de M<sup>me</sup> Alice Genoud et consorts : « Carte *Cultissime*, un bon outil méconnu ? »**

Développement photocopié.....	245
Réponse photocopié de la Municipalité .....	246
Discussion .....	248

**Interpellation de M. Gianni-John Schneider et consorts : « Rénovation du Musée historique de Lausanne : pourquoi ne pas inclure la façade d'entrée et le jardin ? »**

Développement photocopié.....	250
Réponse photocopiée de la Municipalité .....	250
Discussion .....	254

**Interpellation de M. Robert Joosten et consorts : « Un curieux sondage sur la sécurité dans les quartiers de Chauderon, Riponne et Tunnel »**

Développement photocopié.....	254
Réponse photocopiée de la Municipalité .....	256
Discussion .....	259

**Pétition de M<sup>me</sup> Josiane Boegli et consorts (35 signatures) : « Pour la préservation du jardin agrémentant les immeubles du chemin du Levant 1, 3 et 5 à Lausanne »**

Rapport.....	264
--------------	-----

**Pétition de l'Association Esprit de Quartier et consorts, par M<sup>me</sup> Jeanne Rektorik (1321 signatures) contre la démolition des bâtiments ECA 1809 et 1810 et la construction d'un bâtiment à la rue des Fontenailles 21-23 à Lausanne**

Rapport.....	267
Discussion .....	270

**Pétition de M<sup>me</sup> Evelyne Hornung, M. Raphaël Braissant et consorts (1536 signatures) en faveur de la construction d'un bâtiment à la rue des Fontenailles 21-23 (parcelles 5339 et 5340, CAMAC 164501), pour soutenir l'accès à la propriété à des familles en ville de Lausanne »**

Rapport.....271

Discussion .....274

**Postulat de M<sup>me</sup> Sylvianne Bergmann et consorts : « Des aides concrètes pour les proches aidants »**

Rapport.....275

Discussion .....277

**Ordre du jour**

**A. OPERATIONS PRELIMINAIRES**

1. Communications.
2. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des pétitions, en remplacement de M<sup>me</sup> Anna Zürcher (Soc.), démissionnaire.
3. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des pétitions, en remplacement de M. Henri Klunge (PLR), démissionnaire.
4. Election complémentaire d'un suppléant au Conseil intercommunal de l'Association de Communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, en remplacement de M. Henri Klunge (PLR), démissionnaire.

**B. QUESTIONS ORALES**

**C. RAPPORTS**

- R72. Postulat de M. Claude Calame : « 30 km/h sur la petite ceinture et dans son périmètre ». (FIM). HENRI RICART.
- R73. Rapport-préavis N° 2016/46 : Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp « Responsabilisons les délinquants mineurs par l'introduction à Lausanne de la 'conciliation extrajudiciaire' ». (CD, SE, SCS). ROLAND PHILIPPOZ.
- R74. Postulat de M. Manuel Donzé : « Pour une sécurisation du chemin de Rovéréaz ». (FIM). ROBERT JOOSTEN.
- R75. Postulat de M. Pierre Oberson : « 'This is my street', et quoi encore ? ». (SE). DENIS CORBOZ.
- R76. Pétition du Parti libéral-conservateur, par M. Nicola Di Giulio, concernant l'accueil de requérants d'asile à Vers-chez-les-Blanc. (SCS, SE). COMMISSION DES PETITIONS (MARLENE VOUTAT).
- R79. Postulat de M. Valéry Beaud : « Pour une véritable stratégie de requalification de l'espace public ». (FIM, CD). PHILIPPE DUCOMMUN.
- R80. Pétition de M<sup>me</sup> Josiane Boegli et consorts (35 sign.) : « Pour la préservation du jardin agrémentant les immeubles du chemin du Levant 1, 3 et 5 à Lausanne ». (CD). COMMISSION DES PETITIONS (ANITA MESSERE).
- R81. Pétition de l'Association Esprit de Quartier et consorts, par M<sup>me</sup> Jeanne Rektorik, (1321 sign.) contre la démolition des bâtiments ECA 1809 et 1810 et la construction d'un bâtiment à la rue des Fontenailles 21-23 à Lausanne. (CD). COMMISSION DES PETITIONS (ANITA MESSERE).

- R82. Pétition de M<sup>me</sup> Evelyne Hornung, M. Raphaël Braissant et consorts (1536 sign.) en faveur de la construction d'un bâtiment à la rue des Fontenailles 21-23 (parcelles 5339 et 5340, CAMAC 164501), pour soutenir l'accès à la propriété à des familles en ville de Lausanne. (CD). COMMISSION DES PETITIONS (ANITA MESSERE).
- R86. Postulat de M<sup>me</sup> Sylvianne Bergmann et consorts : « Des aides concrètes pour les proches aidants ». (FIM). FILIPPO RIVOLA.
- R88. Postulat de M. Nicola Di Giulio : « Amélioration de l'équipement des services d'urgence ». (SE). QUENTIN BEAUSIRE.
- R89a. Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Des pauses dans l'affichage publicitaire à Lausanne » (FIM).
- R89b. Postulat de M<sup>me</sup> Céline Misiego : « Pages blanches pour Lausanne ». (FIM). JEAN-LUC CHOLLET.
- R1. Postulat de M<sup>me</sup> Séverine Evéquo et consorts : « Pour des mesures d'accompagnement nature, paysage et espace public au sein du Projet d'agglomération Lausanne-Morges, en particulier pour les Axes forts de transports urbains (AFTPU) ». (LEA, FIM). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (JEAN-PASCAL GENDRE).
- R2. Rapport-préavis N° 2016/51 : Réponse au postulat de M. Bertrand Picard : « Une deuxième vie pour nos livres ». (CD). CLAUDE NICOLE GRIN.
- R3. Postulat de M. Guy Gaudard : « Amiante : danger mortel ». (LEA). JACQUES-ETIENNE RASTORFER.
- R4. Postulat de M. Romain Felli et consorts : « Pour des pataugeoires en libre-accès dans les parcs publics ». (LEA). SANDRA PERNET.
- R5. Pétition de M. Benjamin Dwir et consorts (60 sign.) au sujet des modifications du trafic projetées par la Municipalité au chemin de la Fauvette et à l'avenue de l'Esplanade. (FIM). COMMISSION DES PETITIONS (ROBERT JOOSTEN).
- R6. Postulat de M. Guy Gaudard et consorts : « Rovéréaz–Fauvette : allégeons les contraintes ». (FIM). ROBERT JOOSTEN.
- R7. Motion de M. Pierre Ethenoz et consorts : « Lausanne 2016-2021, entre ambitions, préoccupations et finances durables ». (FIM). MATHIEU MAILLARD.
- R8. Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni : « Améliorer la gouvernance du Conseil communal ». (CD). SARAH NEUMANN.
- R9. Postulat de M. Manuel Donzé : « Leçons de rythmique : des infrastructures inadaptées ». (EJQ). HENRI RICART.
- R10a. Postulat de M. Bertrand Picard et consorts : « P+R+S : Park'n'ride'n'shop » (SE).
- R10b. Postulat de M<sup>me</sup> Florence Bettschart-Narbel et consorts : « Nos P+R sont-ils adaptés ? ». (FIM). JEAN-CHRISTOPHE BIRCHLER.
- R11. Rapport-préavis N° 2017/4 : Réponse au postulat de M. Yves Ferrari et consorts « LAT : penser globalement, agir localement ». (CD). JEAN-PASCAL GENDRE.
- R12. Postulat de M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron visant à demander à la Municipalité d'établir l'inventaire des missions que Lausanne doit, pour des raisons légales, exécuter ou décider, parce qu'elle les juge indispensables pour le bien de ses administrés, de se les donner. (CD). CARINE CARVALHO ARRUDA.

- R13. Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Voies express vélo et rues cyclables ». (FIM). MATHIEU MAILLARD.
- R14. Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Responsabiliser les grands commerces par rapport au recyclage des déchets d'emballage ». (FIM, SE). YVAN SALZMANN.
- R15. Postulat de M. Claude-Alain Voiblet : « Harcèlement de rue, les caméras de vidéosurveillance ne feraient-elles pas un bon moyen de lutter contre ce nouveau mal urbain ? » (SE). MANUEL DONZE.
- R18. Pétition de M. Frédéric Cerchia et consorts (38 sign.) : « Contre la démolition d'un espace vert et la construction d'un mur et de 6 places de parc extérieures attenantes au bâtiment sis au chemin de Belle Source 6 ». (CD). COMMISSION DES PETITIONS (PIERRE OBERSON).
- R20. Motion de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Adaptation de la rémunération de la Municipalité ». (CD, FIM). ARNAUD BOUVERAT.
- R21. Rapport-préavis N° 2016/70 : Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour des transports publics plus performants au sud de la ville. Des bus à haut niveau de service entre l'EPFL et Lutry ». (CD). ALIX OLIVIER BRIOD.
- R22. Postulat de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon et consorts : « Pour favoriser une optimisation de l'utilisation des surfaces habitables ». (LEA). ROLAND PHILIPPOZ.
- R23. Postulat de M. Henri Klunge et consorts : « En ville comme à la montagne, le mieux pour monter c'est le téléphérique ! » (FIM) ; postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts : « Un prolongement idéal en direction de l'est pour le tram T1 » (FIM) ; (23.5.17) postulat de M. Guy Gaudard : « M3 : grâce à FORTA, lançons la 3<sup>e</sup> étape » (FIM, CD). AUDE BILLARD.
- R24. Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « Pour la création d'un journal communal ». (CD). HENRI KLUNGE.
- R25. Préavis N° 2017/11 : Construction d'un immeuble de 22 logements, au sein du complexe d'immeubles de la Coopérative d'habitation des employés du rail sis avenue de Cour 154-156. Adaptation du droit de superficie distinct et permanent n° 334. Octroi d'un droit de superficie distinct et permanent. (CD, LEA). KARINE ROCH.
- R26. Postulat de M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny : « Le marché se meurt ? Vive le marché ! ». (SE). MURIEL CHENAUX MESNIER.
- R27. Préavis N° 2017/20 : Projet de construction d'un bâtiment sis avenue de Morges 58 et chemin de Renens 7A, certifié Minergie-P-ECO® dans une démarche de Société à 2000 watts, comprenant 78 logements dont 27 subventionnés, 27 à loyers régulés et 24 à loyers libres, ainsi que deux locaux commerciaux et 47 places de parc intérieures. Modification de l'état des servitudes grevant la parcelle n° 352. Constitution d'un droit de superficie grevant la parcelle n° 352 en faveur de l'Entreprise générale Bernard Nicod S.A. Octroi d'une subvention annuelle linéaire pour 27 logements subventionnés à l'Entreprise générale Bernard Nicod S.A. (CD, LEA). **HENRI KLUNGE (président)** ; MAURICE CALAME (rapporteur).

**D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX**  
**INITIATIVES**

- INI4. Postulat de M. Matthieu Carrel : « Protection du patrimoine et densification : plus de sécurité et de prévisibilité ». (2<sup>e</sup>/5.9.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI5. Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Grands chantiers : de l'art, de la couleur et une ouverture sur l'espace public ». (2<sup>e</sup>/5.9.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI6. Postulat de M<sup>me</sup> Laurence Mundinger-Jaccard : « Des bibliothèques éphémères dans les piscines de quartier : l'art d'associer les plaisirs ». (2<sup>e</sup>/5.9.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INTERPELLATIONS
- INT24. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Le collectif R décide, la Ville s'exécute, le contribuable paie la facture ». (4<sup>e</sup>/20.9.16) [SiL, SCS/24.11.16]. DISCUSSION.
- INT25. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Les engagements de la police municipale pour les manifestations sportives, c'est une facture salée pour le contribuable ». (4<sup>e</sup>/20.9.16) [SE/15.12.16]. DISCUSSION.
- INT33. Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « La grippe aviaire sévit au bord du Léman ! ». (7<sup>e</sup>/15.11.16) [LEA/19.1.17]. DISCUSSION.
- INT34. Interpellation de M. Jean-Christophe Birchler : « Espaces publics : besoin d'un Conseil ? ». (4<sup>e</sup>/20.9.16) [CD, FIM, LEA/9.2.17]. DISCUSSION.
- INT35. Interpellation de M. Nicola Di Giulio et consorts : « Après le Chalet-à-Gobet, les requérants d'asile investissent Vers-chez-les-Blanc. Mais qu'en pensent les résidents des zones foraines lausannoises ? ». (5<sup>e</sup>/4.10.16) [SCS/9.2.17]. DISCUSSION.
- INT37. Interpellation de M. Jean-Christophe Birchler : « Eau potable ou saine : quelle est la stratégie du Service de l'eau ? ». (6<sup>e</sup>/1.11.16) [SE/9.2.17]. DISCUSSION.
- INT40. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « La Municipalité a-t-elle réellement anticipé la croissance de la population due à l'émergence du nouveau quartier des Fiches à Lausanne ? ». (6<sup>e</sup>/1.11.16) [EJQ, LEA/7.2.17]. DISCUSSION.
- INT41. Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Manifester, mais à quel prix pour la collectivité ? ». (5<sup>e</sup>/4.10.16) [SE/16.2.17]. DISCUSSION.
- INT43. Interpellation de M. Fabrice Moscheni : « Culture 'irrévérencieux et choquants' : où est la limite pour la Ville de Lausanne ? » (9<sup>e</sup>/6.12.16) [CD/9.2.17]. DISCUSSION.
- INT44. Interpellation de M<sup>me</sup> Sarah Neumann et consorts : « Mobilité douce : plus de places de parc ! » (12<sup>e</sup>/17.1.17) [FIM/9.3.17]. DISCUSSION.
- INT45. Interpellation de M<sup>me</sup> Gaëlle Lapique et consorts : « Fraude à l'aide sociale et expulsion du territoire : mise en œuvre lausannoise ». (12<sup>e</sup>/17.1.17) [SCS/16.3.17]. DISCUSSION.
- INT46. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Après le Chalet-à-Gobet et Vers-chez-les-Blanc, combien de projets d'accueil de migrants sont-ils en discussion avec l'EVAM ? » (13<sup>e</sup>/31.1.17) [SCS/16.3.17]. DISCUSSION.
- INT47. Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « Manifestation 'Champions !', une dernière explication de la Municipalité est nécessaire ! » (7<sup>e</sup>/15.11.16) [SCS/6.4.17]. DISCUSSION.
- INT48. Interpellation de M. Pierre Oberson et consorts : « Tags à la frontière de l'œuvre d'art et du gribouillis ! Alors que l'artiste rit, le propriétaire d'immeuble pleure ! » (7<sup>e</sup>/15.11.16) [FIM, SE/30.3.17]. DISCUSSION.



- INT49. Interpellation de M<sup>me</sup> Véronique Beetschen et consorts : « La Ville veut-elle faciliter l'accès aux cartes journalières CFF délivrées par la Commune (Flexi-Card) ? » (13<sup>e</sup>/31.1.17) [CD/30.3.17]. DISCUSSION.
- INT50. Interpellation de M<sup>me</sup> Aude Billard : « Mise en place d'un système de tickets et de places d'attente aux centres clientèle des transports lausannois ». (13<sup>e</sup>/31.1.17) [CD/30.3.17]. DISCUSSION.
- INT51. Interpellation de M. Philipp Stauber : « Contrôle des taxis par la Ville : réglementer c'est bien, contrôler que ces règlements soient respectés, c'est mieux ! » (13<sup>e</sup>/31.1.17) [SE/23.3.17]. DISCUSSION.
- INT52. Interpellation de M. Henri Ricart : « Parcs d'aventure ou d'attraction éphémères en ville : améliorer l'efficacité des moyens mis à la disposition des jeunes familles et de leurs enfants ». (13<sup>e</sup>/31.1.17) [EJQ/30.3.17]. DISCUSSION.
- INT54. Interpellation de M<sup>me</sup> Séverine Evéquo et consorts : « Asile : quel accompagnement pour les mineurs non accompagnés ? » (7<sup>e</sup>/15.11.16) [SCS, EJQ/27.4.17]. DISCUSSION.
- INT55. Interpellation de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon et consorts : « Les feuilles mortes se ramassent à la pelle et à la souffleuse ». (13<sup>e</sup>/31.1.17) [LEA/4.5.17]. DISCUSSION.
- INT56. Interpellation de M. Jacques Pernet : « Le Service des sports et son dynamisme proverbial ». (13<sup>e</sup>/31.1.17) [SCS, SiL/27.4.17]. DISCUSSION.
- INT58. Interpellation de M<sup>me</sup> Alice Genoud et consorts : « Carte *Cultissime*, un bon outil méconnu ? » (7<sup>e</sup>/15.11.16) [CD/11.5.17]. DISCUSSION.
- INT1. Interpellation de M. Gianni John Schneider et consorts : « Rénovation du Musée historique de Lausanne : pourquoi ne pas inclure la façade d'entrée et le jardin ? » (17<sup>e</sup>/26.4.16) [CD, LEA/22.6.17]. DISCUSSION.
- INT2. Interpellation de M. Mathieu Maillard et consorts : « Nouvelle LADB, a-t-on déjà des premiers constats ? ». (17<sup>e</sup>/4.4.17) [SE/13.7.17]. DISCUSSION.
- INT3. Interpellation de M. Robert Joosten et consorts : « Un curieux sondage sur la sécurité dans les quartiers de Chauderon, Riponne et Tunnel ». (20<sup>e</sup>/23.5.17) [SE/29.6.17]. DISCUSSION.
- INT6. Interpellation de M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Sangra et consorts : « Campagne de Rovéréaz : faut-il tout saccager ? ». (18<sup>e</sup>/2.5.17) [CD/17.8.17]. DISCUSSION.
- INT7. Interpellation de M. Henri Klunge et consorts : « 1<sup>er</sup> mai congé, mais pourquoi ? ». (18<sup>e</sup>/2.5.17) [CD/17.8.17]. DISCUSSION.

Prochaines séances : **3.10.17** (18 h et 20 h 30), **31.10.17** (18 h et 20 h 30), **14.11.17** (18 h et 20 h 30), **21.11.17** (18 h et 20 h 30), **5.12.17** (18 h et 20 h 30), **6.12.17** (19 h 30), **12.12.17** (18 h et 20 h 30) : *en réserve*, **16.1.18** (18 h et 20 h 30), **30.1.18** (18 h et 20 h 30), **13.2.18** (18 h et 20 h 30), **6.3.18** (18 h et 20 h 30), **20.3.18** (18 h et 20 h 30), **27.3.18** (18 h et 20 h 30), **24.4.18** (18 h et 20 h 30), **8.5.18** (18 h et 20 h 30), **22.5.18** (18 h et 20 h 30), **29.5.18** (18 h et 20 h 30), **12.6.18** (18 h et 20 h 30), **13.6.18** (18 h), **26.6.18** (18 h et 20 h 30) : *en réserve*, **28.8.18** (de 18 h à 20 h), **11.9.18** (18 h et 20 h 30), **18.9.18** (18 h et 20 h 30), **2.10.18** (18 h et 20 h 30), **9.10.18** (18 h et 20 h 30), **6.11.18** (18 h et 20 h 30), **20.11.18** (18 h et 20 h 30), **4.12.18** (18 h et 20 h 30), **5.12.18** (19 h 30), **11.12.18** (18 h et 20 h 30) : *en réserve*.

Au nom du Bureau du Conseil :

La présidente : *Marlène Voutat*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

## POUR MÉMOIRE

### I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

- 4.10.16 Postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Pour une réduction conséquente des nuisances sonores provoquées par l'aéroport de la Blécherette et des dangers relatifs au trafic aérien en zone urbaine ». (CD). JACQUES PERNET.
- 1.11.16 Postulat de M. Hadrien Buclin : « La Municipalité doit s'opposer aux hausses de tarif TL et Mobilis ! » (CD). DIANE WILD.
- 6.12.16 Rapport-préavis N° 2016/64 : Réponse au postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts « Pour une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges ». (CD). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE.
- 7.3.17 Motion de M. Philippe Miauton et consorts : « Rendre Lausanne plus riche ». (SE, FIM). STEPHANE WYSSA.
- 7.3.17 Postulat de M. Matthieu Carrel et consorts : « Faut-il planifier une plus grande gare routière à Lausanne ? ». (FIM). VERONIQUE BEETSCHEN.
- 7.3.17 Rapport-préavis N° 2017/3 : Action municipale dans le domaine de la lutte contre le chômage. Réponse à deux postulats (Pierre-Yves Oppikofer ; Evelyne Knecht). (SCS). CLAUDE NICOLE GRIN.
- 7.3.17 Révision du Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL) : (26.2.13) projet de règlement de M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron de révision totale du règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985. (CD). MATTHIEU CARREL.
- 21.3.17 Postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Mauvaises pratiques policières : pour une instance réellement indépendante pour répondre aux plaintes et dénonciations formées à l'égard de la police ». (SE). PHILIPPE MIAUTON.
- 21.3.17 Rapport-préavis N° 2017/5 : Planification, construction de logements et politique foncière. Réponse à trois postulats (Laurent Guidetti ; Natacha Litzistorf). (CD, LEA). ALAIN HUBLER.
- 4.4.17 Postulat de M. Guy Gaudard et consorts : « La place de la Sallaz aux piétons ». (FIM). KARINE ROCH.
- 4.4.17 Postulat de M. Xavier Company et consorts : « Pour que Lausanne propose une énergie propre et locale, exempte de production nucléaire ». (SiL). ANDRE MACH.
- 2.5.17 Postulat de M<sup>me</sup> Alice Genoud et consorts : « Pour une politique de soutien à l'allaitement urbain à Lausanne ». (FIM, EJQ). LAURENCE MUNDINGER-JACCARD.
- 2.5.17 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour des surfaces commerciales à loyer abordable au centre-ville de Lausanne ». (CD, SE). FABRICE MOSCHENI.
- 23.5.17 Postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Lutter plus efficacement contre les pratiques abusives. Pour l'instauration d'un reçu à l'occasion de chaque interpellation de police ». (SE). PHILIPP STAUBER.
- 13.6.17 Postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Les deux-roues motorisés sur les voies du bus : oui c'est possible ! ». (FIM). LATHA HEINIGER.
- 13.6.17 Postulat de M. Henri Klunge : « Un drone, mais pour quoi faire ? ». (SE). CLAUDE NICOLE GRIN.
- 13.6.17 Postulat de M. Denis Corboz : « Développement de l'aide de livraison à domicile ». (SE). ANNE-FRANÇOISE DECOLLOGNY.

- 13.6.17 Rapport-préavis N° 2017/18 : Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Adieu veau, vache, cochon, couvée... chien, chat ? Pour une étude de la place des animaux domestiques en ville ». Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Isabelle Mayor et consorts « Des poulaillers en ville ». Réponse au postulat de M. Romain Felli « Une ville à croquer : des arbres fruitiers sur le domaine public ». (LEA). CEDRIC FRACHEBOUD.
- 22.8.17 Rapport-préavis N° 2017/21 : Réponse aux postulats de M. Giampiero Trezzini et consorts « Et si on changeait de paradigme dans le domaine de l'électricité domestique ? » et de M. Yves Ferrari « Entre production et consommation : les SiL. Un pas vers la société à 2000 W ». (SiL). ALAIN HUBLER.
- 22.8.17 Préavis N° 2017/22 : Pont routier de Sévelin. Renforcement et assainissement de l'ouvrage. Déviation de la conduite de gaz. (FIM, SiL). PHILIPPE MIVELAZ.
- 22.8.17 Pétition du collectif des habitants et de l'Association Campagne des Bergières et consorts, par M. Jean-Pierre Capelli (1334 sign.) : « Pour le maintien du parc public situé sur le toit de la Migros des Bergières : contre la construction de 3 immeubles de 4 étages de logements (84) sur ce parc ». (CD). COMMISSION DES PETITIONS (PIERRE OBERSON).
- 22.8.17 Postulat de M<sup>me</sup> Anna Zangger et consorts pour la promotion des véhicules électriques sur le domaine communal. (SiL, FIM). SANDRINE SCHLIENGER.
- 22.8.17 Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Connaître et réduire le risque des perturbateurs endocriniens à Lausanne ». (EJQ). MARIE-THERESE SANGRA.
- 22.8.17 Postulat de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon et consorts : « Le sport pour tous commence dans les quartiers ». (SCS). MUSA KAMENICA.
- 2.8.17 Postulat de M. Mathieu Maillard et consorts : « Moins de feux rouges pour plus de fluidité ? ». (FIM). PIERRE CONSCIENCE.
- 22.8.17 Préavis N° 2017/23 : Contribution à la sécurité dans les espaces publics et extension du rôle des Correspondants de nuit lausannois. (SE, EJQ). JEAN-DANIEL HENCHOZ.
- 22.8.17 Rapport-préavis N° 2017/24 : Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand « Pour l'étude d'une ouverture des bibliothèques le dimanche ». (CD). CAROLINE ALVAREZ-HENRY.
- 22.8.17 Rapport-préavis N° 2017/26 : Réaménagement de diverses places de jeux – 3<sup>e</sup> étape. Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Pour une ou plusieurs places de jeux dédiées aux jeunes enfants au centre-ville de Lausanne ». (FIM). GAËLLE LAPIQUE.
- 22.8.17 Rapport-préavis N° 2017/27 : Réponse au postulat de M. Denis Corboz « Musée de l'Art Brut ». (CD, LEA). QUENTIN BEAUSIRE.
- 5.9.17 Rapport-préavis N° 2017/28 : Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf et M. Valéry Beaud « L'eau à l'honneur dans la ville et ses espaces publics ». (CD, SE, LEA). HENRI KLUNGE.
- 5.9.17 Préavis N° 2017/29 : Renouvellement et extensions ordinaires 2017 du chauffage à distance. Demande de crédit complémentaire entièrement financé par des recettes d'investissement. (SiL). COMMISSION DES FINANCES (ROMAIN FELLI).
- 5.9.17 Préavis N° 2017/30 : Octroi d'une subvention d'investissement pour la rénovation de la basilique Notre-Dame de Lausanne : troisième étape. (EJQ). VINCENT BRAYER.

- 5.9.17 Pétition de M. Nabil Alaoui Ismaili et consorts (100 sign.) : « Pour l'installation de barres de musculation dans le quartier de Montoie ». (FIM, SCS). COMMISSION DES PETITIONS.
- 5.9.17 Pétition de M. Bertrand Dumusc et consorts (71 sign.) « Bellerive plage 'aménagée' : pour la réhabilitation de la plage de Bellerive (lac) ». (SCS). COMMISSION DES PETITIONS.
- 5.9.17 Pétition de M<sup>me</sup> et M. Stoja et Radoslav Pantic et consorts (263 sign.) contre le projet d'un salon de prostitution à la rue Mathurin-Cordier 13. (SE). COMMISSION DES PETITIONS.
- 19.9.17 Préavis N° 2017/31 : Études régionales : demande d'un crédit IV d'investissement du patrimoine administratif. (CD). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE.
- 19.9.17 Rapport-préavis N° 2017/32 : Réponse au postulat de MM. Jacques Pernet et Matthieu Carrel « Lausanne, ville jeune, ville d'art et d'études, où il fait bon vivre et où la musique 'live' est la bienvenue ». (SE). SANDRINE SCHLIENGER.
- 19.9.17 Rapport-préavis N° 2017/33 : Réponse au postulat de M. Matthieu Carrel « Pour la création d'un recueil systématique en ligne du droit lausannois ». (CD). BERTRAND PICARD
- 19.9.17 Rapport-préavis N° 2017/34 : Réponse au postulat de M. Xavier de Haller et consorts « Pour une administration communale au service de tous les habitants ». (CD). SARA GNONI.

## **II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA REPONSE DE LA MUNICIPALITE)**

- 17.2.15 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Appréciation du risque sécuritaire lors de manifestations : comment éviter les excès de prudence ? » (14<sup>e</sup>/17.2.15) [SE]. DISCUSSION.
- 4.10.16 Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Chemin de la Vulliette, du zéro à cent km/h en quatre secondes ». (5<sup>e</sup>/4.10.16) [FIM]. DISCUSSION
- 1.11.16 Interpellation de M. Philipp Stauber : « Grands équipements sportifs du projet Métamorphose : un regard sur les moyens financiers dépensés et prévus ». (6<sup>e</sup>/1.11.16) [CD]. DISCUSSION.
- 31.1.17 Interpellation de M. Roland Philipoz et consorts : « Cartes journalières communes : une meilleure accessibilité ! ». (13<sup>e</sup>/31.1.17) [CD]. DISCUSSION.
- 21.3.17 Interpellation de M. Fabrice Moscheni : « Qu'en est-il de la formation des municipaux faisant partie du conseil d'administration de la CPCL ? ». (16<sup>e</sup>/21.3.17) [CD]. DISCUSSION.
- 23.5.17 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Financer le régime de retraite et autres compensations pour les anciens municipaux ». (20<sup>e</sup>/23.5.17) [CD]. DISCUSSION.
- 23.5.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Véronique Beetschen : « Personnes âgées et/ou en situation de handicap : quel accès et quelle mobilité pendant les grandes manifestations ? ». (20<sup>e</sup>/23.5.17) [SE]. DISCUSSION.
- 13.6.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Sara Gnoni et consorts : « Utilisation de la halte-jeu La Grenette par des sans-abri ». (22<sup>e</sup>/13.6.17) [SE, EJQ]. DISCUSSION.
- 13.6.17 Interpellation de M. Manuel Donzé et consorts : « Les coûts de la réorganisation de directions en 2016 ». (22<sup>e</sup>/13.6.17) [CD]. DISCUSSION.
- 13.6.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Alice Genoud et consorts : « C'est le printemps, les petits crédits fleurissent de nouveau en ville ! ». (22<sup>e</sup>/13.6.17) [FIM]. DISCUSSION.

- 13.6.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Alice Genoud et consorts : « Le LEB enterré, que deviendra l'avenue d'Echallens ? ». (22<sup>e</sup>/13.6.17) [FIM, LEA]. DISCUSSION.
- 13.6.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Gaëlle Lapique et consorts : « Création de places de crèches : le soutien de la Confédération tombe à l'eau. Quelles conséquences pour la Ville ? ». (22<sup>e</sup>/13.6.17) [EJQ]. DISCUSSION.
- 22.8.17 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Quel avenir pour le parc d'agglomération de la Blécherette ? ». (1<sup>re</sup>/22.8.17) [LEA, CD]. DISCUSSION.
- 22.8.17 Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz : « 'Netplus' : ni plus ni moins qu'un miroir aux alouettes ! ». (1<sup>re</sup>/22.8.17) [SiL]. DISCUSSION.
- 22.8.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Anita Messere : « Comment la Municipalité justifie-t-elle, idéologiquement, moralement, financièrement et écologiquement l'engagement d'une frontalière à un poste clé de la hiérarchie administrative alors que la Commune compte quelques milliers de chômeurs et de personnes à l'aide sociale ? ». (1<sup>re</sup>/22.8.17) [LEA, FIM]. DISCUSSION.
- 22.8.17 Interpellation de M. Philippe Ducommun : « Lausanne peut-elle se permettre de faire de la propagande aux frais du contribuable pour presser les candidats à la naturalisation ? ». (1<sup>re</sup>/22.8.17) [SCS, CD]. DISCUSSION.
- 22.8.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Anita Messere et consorts : « Alors, ce Barbare, vous attendez quoi pour le rouvrir ? ». (1<sup>re</sup>/22.8.17) [LEA]. DISCUSSION.
- 5.9.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Anita Messere : « L'intégralité de la Municipalité soutient-elle avec certitude son Corps de police ? ». (2<sup>e</sup>/5.9.17). DISCUSSION.
- 5.9.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Anita Messere : « Festival de la Cité retrouvera-t-il son âme populaire ? ». (2<sup>e</sup>/5.9.17). DISCUSSION.
- 5.9.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Sandrine Schlienger : « La Municipalité et le City Management vont-ils épargner les commerçants de projets sans concertation tels que leur container à la place Grand-Saint-Jean ? ». (2<sup>e</sup>/5.9.17). DISCUSSION.
- 5.9.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron et consorts : « Arnaque aux services sociaux ? Vraiment ? ». (2<sup>e</sup>/5.9.17). DISCUSSION.

## Première partie

### Séance

Membres absents excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Caroline Alvarez Henry, Eliane Aubert, Jean-Christophe Birchler, Vincent Brayer, Alix Olivier Briod, Nicola Di Giulio, Line Droël, Cédric Fracheboud, Claude Nicole Grin, Henri Klunge, Gaëlle Lapique, Laurence Mundinger-Jaccard, Pierre Oberson, Jacques Pernet, Paola Richard-de Paolis, Filippo Rivola, Graziella Schaller, Sandrine Schlienger, Philipp Stauber, Thanh-My Tran-Nhu, Claude-Alain Voiblet, Anna Zanger

Membres absents non excusés : M<sup>me</sup> et MM. Muriel Chenaux Mesnier, Johann Dupuis, André Mach, Pedro Martin, Fabrice Moscheni

Membres présents 70

Membres absents excusés 22

Membres absents non excusés 5

Effectif actuel 97

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

### Communication

Absence de M. Grégoire Junod, syndic, à la première partie de la séance du Conseil communal

**De :** Rossier Marilou

**Envoyé :** mercredi 23 août 2017 09:37

**À :** Voutat Marlène; Tétaz Frédéric; Monbaron Dominique

**Cc :** Paillard Brigitte; Zoss Corinne

**Objet :** Séance double du Conseil communal du mardi 19 septembre 2017

Madame la Présidente,

Chère Madame Voutaz,

M. Grégoire Junod, Syndic, vous prie de bien vouloir excuser son absence à la première séance du mardi 19 septembre 2017 de 18h00 à 20h00, retenu par la Cérémonie de remise des Prix et Bourses culturels de la Fondation Leenaards au Théâtre du Jorat à Mézières.

Il vous rejoindra après la pause, pour la deuxième séance à 20h30.

Nous vous remercions pour votre aimable attention et nous vous prions de croire, Madame la Présidente, chère Madame Voutaz, à l'assurance de nos sentiments distingués.

**Marilou Rossier** | Assistante du syndic

### Communication

Absence M. David Payot, municipal, à la séance du Conseil communal

Lausanne, le 11 septembre 2017

**Absence à la séance du Conseil communal du 19 septembre 2017**

Madame la Présidente, Chère Marlène,

Je m'adresse à vous par la présente pour vous signaler mon absence à la séance du Conseil communal du mardi 19 septembre 2017.

La Municipalité m'a en effet désigné pour la représenter lors de la célébration de l'accession de Madame Cesla Amarelle au Conseil d'Etat du Canton. La partie officielle de

la cérémonie aura lieu à Yverdon-les-Bains à 18h15 et sera suivie d'un cocktail dînatoire auquel je pourrai difficilement me soustraire.

En vous demandant de bien vouloir excuser mon absence à cette séance, je vous adresse, Madame la Présidente, chère Marlène, mes salutations les meilleures.

(Signé) *David Payot, conseiller municipal*

---

## Communication

Démission du Conseil communal de M<sup>me</sup> Delphine Brun

Lausanne, le 12 septembre 2017

Mesdames, Messieurs les Municipaux,

Mesdames, Messieurs les Conseillers et Conseillères communaux,

Madame la Présidente du Conseil communal,

Monsieur le Secrétaire du Conseil communal,

Chers et chères collègues,

Par la présente, je vous annonce ma décision de démissionner du Conseil communal et de la Commission de recours en matière d'impôts et de taxes spéciales (suppléante) avec effet au mardi 19 septembre 2017.

Mon nouvel emploi du temps ne me permet effectivement plus d'allier ma vie politique à ma vie professionnelle. C'est donc avec regret que je me vois dans l'obligation de vous quitter. Je vous remercie toutefois pour cette année qui a été très enrichissante et formatrice. Je ne perds pas espoir de trouver un jour, dans un futur proche, à nouveau le temps de siéger dans un législatif.

Je vous souhaite une très bonne continuation et vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Municipaux, Mesdames, Messieurs les Conseillers et Conseillères communaux, Madame la Présidente du Conseil communal, Monsieur le Secrétaire du Conseil communal, chers et chères collègues mes salutations les meilleures.

(Signé) *Delphine Brun*

**La présidente :** – M<sup>me</sup> Delphine Brun est entrée au Conseil en 2016 et elle a siégé essentiellement « Recours en matière d'impôts communal » comme suppléante. J'en ai terminé avec les communications.

---

## Communication

Commission permanente des finances – Organisation du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018

Lausanne, le 6 septembre 2017

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de ses séances plénières du 22 mai, du 5 juillet et du 23 août 2017, la Commission permanente des finances s'est organisée comme suit :

Président :	M. Stéphane Wyssa, libéral-radical
1er vice-président :	M. Vincent Brayer, socialiste
2e vice-président :	M. Valentin Christe, libéral-conservateur
Secrétaire :	M. Emmanuel Bourquin

CULTURE ET DEVELOPPEMENT URBAIN	M. Manuel Donzé, Le Centre M. Daniel Dubas, Les Verts
SECURITE ET ECONOMIE	M <sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny, socialiste M. Fabrice Moscheni, UDC
SPORTS ET COHESION SOCIALE	M. Alain Hubler, Ensemble à Gauche M. Valentin Christe, libéral-conservateur
LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE	M. Jean-François Cachin, libéral-radical M. Benoît Gaillard, socialiste
ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS	M <sup>me</sup> Sara Gnoni, Les Verts M. Vincent Brayer, socialiste
FINANCES ET MOBILITE	M. Philippe Miauton, libéral-radical M. Gianni-John Schneider, socialiste
SERVICES INDUSTRIELS	M. Johann Dupuis, Ensemble à Gauche M. Romain Felli, socialiste

La **délégation aux affaires immobilières** est composée de M<sup>me</sup> Sara Gnoni et MM. Jean-François Cachin et Romain Felli.

Conseil communal de Lausanne :

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

---

## Communication

Demande d'urgence de la Municipalité pour la séance du 19 septembre 2017 concernant le Préavis N° 2017/20

Lausanne, le 31 août 2017

Madame la Présidente,

La Municipalité vous adresse la demande d'urgence suivante pour la séance du Conseil communal citée en marge.

**Préavis N° 2017/20 – CD/LEA :** « Projet de construction d'un bâtiment sis avenue de Morges 58 et chemin de Renens 7A, certifié Minergie-P-ECO® dans une démarche de Société à 2'000 watts, comprenant 78 logements dont 27 subventionnés, 27 à loyers régulés et 24 à loyers libres, ainsi que deux locaux commerciaux et 47 places de parc intérieures - Modification de l'état des servitudes grevant la parcelle n° 352 - Constitution d'un droit de superficie grevant la parcelle n° 352 en faveur de l'Entreprise générale Bernard Nicod S.A. - Octroi d'une subvention annuelle linéaire pour 27 logements subventionnés à l'Entreprise générale Bernard Nicod S.A. »

**Motif :** Le permis de construire a déjà été délivré et est exécutoire. Les travaux doivent maintenant pouvoir commencer pour tenir le planning prévu.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

---



## Communication

Réponse de la Municipalité à la Question n° 19 de M<sup>me</sup> Gaëlle Lapique, déposée le 13 juin 2017 : « Dakota Access Pipeline et CPCL »

Lausanne, le 30 août 2017

### Rappel

*La CPCL détient-elle, directement ou au travers de fonds de placement, des actifs finançant le projet d'oléoduc du Dakota Access Pipeline (par ex. via l'entreprise « Energy Transfer Equity L.P.ETA ») relancé récemment par le président des États-Unis Donald Trump ?*

### Réponse de la Municipalité

La CPCL est attentive à la durabilité de ses investissements. Ainsi, elle a renoncé à tous ses actifs directs dans les matières premières (y compris le charbon), suivant, en cela, la volonté exprimée par la Municipalité.

La question se pose néanmoins différemment au sujet des placements collectifs. Dans ce cadre-là, une petite part des actifs détenus par la CPCL, de l'ordre de 0.5 pour mille du total de l'ensemble des actifs détenus, est investie dans le projet d'oléoduc Dakota Access Pipeline, de manière indirecte.

Des éléments de réponse plus complets sont apportés dans le rapport-préavis N° 2017/37 du 30 août 2017 répondant au postulat de M. Hadrien Buclin « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles ».

*Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 24 août 2017.*

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

---

## Communication

Réponse de la Municipalité à la résolution de M<sup>me</sup> Myrèle Knecht du 6 octobre 2015 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M<sup>me</sup> Myrèle Knecht : « La Fondation du City Management est-elle vraiment efficace dans sa forme, ses statuts et son fonctionnement actuels pour faire face aux problèmes du petit commerce indépendant (commerce de détail, commerce particulier ou artisanat) et de sa place dans la ville de Lausanne, tel qu'il se pose actuellement ? »

Lausanne, le 7 septembre 2017

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 6 octobre 2015, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Myrèle Knecht « La Fondation du City Management est-elle vraiment efficace dans sa forme, ses statuts et son fonctionnement actuels pour faire face aux problèmes du petit commerce indépendant (commerce de détail, commerce particulier ou artisanat) et de sa place dans la ville de Lausanne, tel qu'il se pose actuellement ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellatrice :

*Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour élargir la composition du Conseil de fondation du City Management afin qu'il soit plus représentatif du commerce de détail lausannois et notamment du petit commerce. Il souhaite également que la Municipalité informe le Conseil communal des décisions qu'elle prendra concernant la réorientation de la convention de subventionnement qui lie la Ville à la*

*Fondation du City Management (échue au 31 décembre 2016), sur la base de l'étude répondant au postulat de Mme E. Müller (selon préavis 2014/53) et d'un rapport d'activités pour les années 2010 à 2015, soit dès la mise en œuvre du préavis 2009/33 intitulé "La promotion du commerce lausannois".*

### **Réponse de la Municipalité**

Dans le cadre de son programme de législature 2016-2021, la Municipalité a affirmé son soutien aux questions économiques et exprimé une volonté claire et revendiquée de soutenir l'emploi, favoriser la création d'entreprises et suivre l'évolution du commerce lausannois.

Afin de concrétiser cette intention, elle est naturellement intervenue auprès du Conseil de fondation du City Management, dès lors que celui-ci avait précédemment évoqué à plusieurs reprises l'opportunité d'élargir utilement sa composition pour chercher à impliquer un plus large éventail d'instances concernées par le développement commercial et économique lausannois.

La Municipalité a ainsi proposé que les trois membres de la Délégation municipale à l'économie et au commerce (soit M. Grégoire Junod, syndic, M. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la Sécurité et de l'économie et M. Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels) puissent siéger au sein du Conseil de fondation.

La Municipalité a également demandé que le Conseil de fondation soit à l'avenir composé de deux niveaux. Un Comité « stratégique » du Conseil de fondation réunirait les représentants de la Ville de Lausanne et les acteurs économiques immédiatement concernés par les problématiques du commerce de détail, des établissements soumis à licence au sens de la loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB) et des parkings. Le deuxième niveau, soit un Conseil de fondation élargi, réunirait en outre des représentants des milieux immobiliers, des cliniques, des syndicats et des associations de protection des consommateurs, en fonction de la disponibilité et de l'intérêt des représentants de ces milieux à s'impliquer dans les travaux de la fondation.

Aux yeux de la Municipalité, des représentants du commerce de détail indépendants pourraient tout à fait siéger au Comité « stratégique » du Conseil de fondation et faire ainsi entendre leur voix. Il est à noter que le commerce indépendant y est d'ores et déjà représenté par MM. Philippe Bovey et Pierre-Alain Herdé.

En parallèle, le Conseil de la fondation ayant exprimé la volonté de changer de nom et d'abandonner la dénomination de City Management, la Municipalité lui a également fait part de son souhait de voir retenue une dénomination simple et sans anglicismes.

Ces démarches sont toujours en cours et imposent certaines modifications de la composition du comité et des statuts de la Fondation. Lorsqu'elles seront achevées, il sera alors possible de déterminer la formulation de la nouvelle convention qui cadra le partenariat à poursuivre entre la Ville et la Fondation.

Pour ce qui est du subventionnement, le Conseil de fondation a demandé, le 31 janvier 2017, à ce que la subvention de CHF 400'000.- que lui verse la Ville de Lausanne soit répartie dès 2017 à raison de CHF 300'000.- en faveur de la Fondation elle-même et de CHF 100'000.-, versés directement à l'Association du Festival Lausanne Lumières, importante manifestation du calendrier des animations de fin d'année, très appréciée du public d'ici et d'ailleurs. La Municipalité a accepté cette demande et les contacts nécessaires ont également été pris à ces fins.

Enfin, dans la foulée de ce qui a été prévu dans le cadre du rapport-préavis N° 2014/53 du 18 septembre 2014 (cf. conclusion 3 approuvant la réponse donnée au postulat de Mme Elisabeth Müller « Pour une étude du commerce indépendant à Lausanne »), la Municipalité porte trois éléments à la connaissance de votre conseil. D'une part, l'étude concernant le commerce lausannois sera communiquée par la Municipalité d'ici à la fin de

l'année 2017 au plus tard. D'autre part, l'étude indépendante évoquée dans ce préavis a été confiée en date du 30 novembre 2015 à Mme Claude Grin, ethnologue indépendante, docteure de l'Université de Lausanne et de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes de Paris. Intitulée « Etude indépendante sur la situation et l'avenir du commerce lausannois -le commerce indépendant et de proximité », sera présentée en parallèle durant le deuxième semestre 2017. Enfin, ces études seront accompagnées d'un rapport-préavis présentant les mesures que la Municipalité entend prendre en faveur du commerce lausannois.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

---

#### **Communication - Dépôt**

Question écrite de M. Benoît Gaillard : « Tram Lausanne – Renens et sponsoring culturel : de quoi parle-t-on ? »

Lausanne, le 19 septembre 2017

(Signé) *Benoît Gaillard*

---

#### **Communication - Dépôt**

Postulat de M. Guy Gaudard : « Hôtellerie des Chevreuils »

Lausanne, le 21 août 2017

(Signé) *Guy Gaudard*

---

#### **Communication - Dépôt**

Postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Une rue Marterey 100 % piétonne »

Lausanne, le (pas daté)

(Signé) *Manuel Donzé et 1 cosignataire*

---

#### **Communication - Dépôt**

Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Vers une reprise par la Ville de Lausanne de certains parkings privés à usage public lors de l'échéance de leur droit de superficie ? »

Lausanne, le 31 août 2017

(Signé) *Valéry Beaud et 5 cosignataires*

### **Communication - Dépôt**

Interpellation de M. Filippo Rivola : « O tempora, O mores, O-Bike ! »

Lausanne, le 13 septembre 2017

(Signé) *Filippo Rivola*

---

### **Communication - Dépôt**

Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Combien coûtent les subventions pour augmenter les performances immobilières de la CPCL ? »

Lausanne, le 16 septembre 2017

(Signé) *Fabrice Moscheni et 3 cosignataires*

---

### **Communication - Dépôt**

Interpellation de M. Philippe Ducommun et consorts : « Lausanne doit-elle encore assumer les obligations de tout le canton en matière de place d'accueil pour les gens du voyage ? »

Lausanne, le 19 septembre 2017

(Signé) *Philippe Ducommun et 2 cosignataires*

---

### **Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des pétitions, en remplacement de M<sup>me</sup> Anna Zürcher (Soc.), démissionnaire**

**La présidente** : – Nous allons passer au point 2. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des pétitions, en remplacement de M<sup>me</sup> Anna Zürcher, démissionnaire. J'attends vos propositions.

**M. Benoît Gaillard (Soc.)** : – J'aimerais vous présenter la candidature de M. Quentin Beausire, conseiller communal socialiste, avocat de son état, pour remplacer M<sup>me</sup> Zürcher.

**La présidente** : – Il y a-t-il d'autres candidatures ? Non, je propose de procéder à cette élection à main levée, si personne n'y voit d'objection. Les personnes qui acceptent l'élection de M. Beausire lèvent la main. Celles et ceux qui s'opposent ? Abstentions ? A l'unanimité vous avez accepté l'élection de M. Beausire à la Commission permanente des pétitions.

---

### **Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des pétitions, en remplacement de M. Henri Klunge (PLR), démissionnaire**

**La présidente** : – Point 3, élection complémentaire d'un membre à la Commission permanente des pétitions en remplacement de M. Henri Klunge, démissionnaire. J'attends vos propositions

**M. Matthieu Carrel (PLR)** : – Le groupe PLR propose M. Mathieu Maillard en remplacement de M. Henri Klunge. M. Mathieu Maillard travaille dans l'immobilier. Il est vice-président du parti lausannois et conseiller communal depuis quelques années.

**La présidente** : – Il y a-t-il d'autres candidatures ? Ça ne semble pas être le cas. Je vous propose aussi de procéder à cette élection à main levée. Celles et ceux qui acceptent l'élection de M. Maillard lèvent la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ? A l'unanimité, vous avez accepté l'élection de M. Maillard.

---

### **Election complémentaire d'un suppléant au Conseil intercommunal de l'Association de Communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, en remplacement de M. Henri Klunge (PLR), démissionnaire**

**La présidente** : – Election complémentaire d'un suppléant au Conseil intercommunal de l'Association de Communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, en remplacement de M. Henri Klunge, démissionnaire.

**M. Matthieu Carrel (PLR)** : – Le groupe PLR propose M. Nicolas Tripet, secrétaire patronal et conseiller communal depuis quelques séances, maintenant.

**La présidente** : – Il y a-t-il d'autres candidatures ? Non, je vous propose également de procéder à cette élection à main levée. Celles et ceux qui acceptent l'élection de M. Tripet lèvent la main. Celles et ceux qui s'opposent ? Abstentions ? A l'unanimité également vous avez accepté l'élection de M. Tripet à la Commission intercommunale pour la réglementation du service des taxis.

---

### **Questions orales**

#### Question

**M. Denis Corboz (Soc.)** : – Le *Lausanne-Cité* de la semaine dernière titrait que la Ville de Lausanne nous cachait tout, ne nous disait rien et qu'elle avait refusé un clip vidéo qui parlait de prévention sur le viol. J'aurais voulu demander à M. le municipal Hildbrand s'il pouvait nous en dire un peu plus sur la nature de ce refus de ce clip.

#### Réponse de la Municipalité

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – Effectivement, il y a de cela de deux ans, la Police de Lausanne a, avec un certain nombre de partenaires, réfléchi à une campagne de prévention en lien avec le viol. Ce projet a suivi son cours. Il a été présenté il y a quelques temps pour validation finale. Compte tenu de la sensibilité à ce sujet, la Municipalité a pris connaissance du projet. Elle a ensuite jugé qu'il n'était pas opportun de le diffuser. J'aimerais rappeler un chiffre tout simple... (*M. Hildbrand montre un document en le tenant devant lui.*) Comme vous le voyez, 100 % des causes de viol sont dues au violeur. Tout autre message dans le cadre de la prévention n'entre pas dans ceux que la Municipalité est prête à adopter vis-à-vis des violeurs et des victimes de violences sexuelles.

En l'occurrence, le film ratait sa cible, de notre point de vue, et dès lors nous assumons la responsabilité politique de ne pas le diffuser. Avec l'autorité qui est la nôtre, nous considérons que des messages ambigus, qui s'adressent prioritairement aux victimes, n'ont pas lieu d'être.

#### Question

**M. Guy Gaudard (PLR)** : – Le 23 septembre, une petite fête marquera la fin des travaux de rénovation de la tour de Sauvabelin. C'est un lieu qui est couru et privilégié par de nombreux Lausannois. C'est un lieu qui mérite donc qu'on s'en occupe et qu'on le régénère, c'est ce qu'on a fait en injectant 4 millions pour renaturer le lac et ses rives.

Toutefois l'auberge demeure inexplicablement fermée. Est-ce qu'on pourrait savoir pour quelle raison ?

Réponse de la Municipalité

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture** : – Il est effectivement question de revisiter cette auberge sur ce site de Sauvabelin et c'est une réflexion que nous sommes en train de mener au sein de la Municipalité. Nous reviendrons vers vous en temps utile pour vous faire part de nos réflexions, mais le travail est vraiment sur la table. Et il est bien entendu clair que nous n'allons pas laisser longtemps ce site sans lieu de restauration pour l'ensemble de la population et avec une réflexion en fonction des diverses saisons.

Et c'est aussi une réflexion qui est faite en fonction de l'évolution du contexte du site avec, comme vous l'avez relevé, la tour de Sauvabelin qui a été refaite, mais aussi l'ensemble de la réhabilitation du site qui a été engagée lors de la dernière législature par ma collègue, M<sup>me</sup> Germond, et qui change inévitablement la fonctionnalité du lieu, notamment avec la place de jeux qui est maintenant très courue. L'ensemble permet une réflexion encore plus large, notamment sur le positionnement et l'ouverture de l'auberge.

Question

**M. Jean-Luc Chollet (UDC)** : – Une des entrées automobiles nord de la ville passe devant les ruraux dits du Châtelard et du Solitaire. Et je dois dire que comme entrée et carte de visite de la Ville, il n'y a pas besoin de faire beaucoup pour faire mieux. Ceci sachant que ces ruraux sont assimilés à la ruralité, comme dirait M. de La Palice, et que la ruralité des domaines lausannois consiste dans des domaines bien tenus, en ordre et nettoyés. D'où ma question : jusqu'à quand, madame la municipale ?

Réponse de la Municipalité

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture** : – M. Chollet passe je pense très souvent devant ces ruraux et il est vrai, qu'à un certain moment, il y a eu peut-être eu une petite dérive quant à l'aménagement. Je ne sais pas si vous y êtes retourné récemment, il y a moins de – si vous me passez l'expression – chenit devant ces ruraux. Il y a moins de roulottes.

Et pour ceux qui sont fans de permaculture, je vous invite à aller regarder ce qu'ils ont fait sur une des fermes. C'est vrai que c'est un petit bijou et ça agrmente de façon tout à fait agréable l'environnement du rural de la ferme du Solitaire. Ceci étant dit, comme vous le savez toutes et tous, ces ruraux sont tenus par des collectifs, que j'ai visités encore récemment, Nous travaillons avec eux et notamment autour d'un petit souci sur l'apparition d'un drapeau qui ne plaisait pas à certains passants. Celui-ci a été enlevé au bénéfice de quelque chose de plus discret, mais nous travaillons en continu sur ces deux ruraux qui seront à un moment donné, et les collectifs sont au courant, l'objet de projets puisqu'on s'inscrit dans le cadre d'un parc plus large à vocation agricole.

Question

**M<sup>me</sup> Céline Misiego (EàG)** : – Ma question s'adresse à M. le municipal en charge de la sécurité et de l'économie. Prévoyance 2020 modifie l'âge minimum de la retraite du 2<sup>e</sup> pilier de 58 à 60 ans. Certains assurés de la Caisse de pensions de la Commune de Lausanne, dits de catégorie B qui inclut donc principalement le corps de police et le corps des pompiers, ont le souvenir d'une augmentation récente de leur âge de la retraite de 55 à 58 ans suite à la précédente réforme de la LPP.

En cas d'acceptation de PV 2020, il semblerait donc que la CPCL devra augmenter l'âge de la retraite des pompiers et des policiers de 58 à 60 ans, comme pour le reste du personnel communal, alors que leurs cotisations sont plus élevées que pour les autres employés de la Ville. Cela pose donc un problème majeur d'équité. Voici donc ma

question : en cas d'acceptation de PV 2020, est-ce que les assurés de la catégorie B de la Caisse de pensions verront leur âge de la retraite augmenter et si oui quand ?

Réponse de la Municipalité

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et mobilité** : – Je remercie M<sup>me</sup> Misiego de m'avoir envoyé sa question à l'avance, je serai un peu plus à l'aise pour y répondre. L'impact de Prévoyance 2020 sur les assurés de la catégorie B sera faible. Pour rappel, le principe est que le Conseil communal est responsable du financement et que des responsabilités particulières reposent sur le Conseil d'administration de la Caisse de pensions, c'est à dire sur les prestations, notamment les différents âges possibles de départ à la retraite et les conséquences financières.

Il faut rappeler que pour le plan actuel, régime ordinaire pour les assurés de la catégorie B, le premier âge de retraite possible pour eux est passé de 55 à 60 ans, et non 58, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015. L'âge à la retraite ordinaire pour ces derniers est lui passé de 60 à 62 ans. Ces assurés, caisse B, bénéficient actuellement des prestations supplémentaires suivantes par rapport à la catégorie A : pas de réduction pour anticipation (contre 1,5 % de réduction par année d'anticipation avant 65 ans pour la catégorie A, réduction qui sera augmentée dès 2023 et un supplément temporaire versé pendant cinq ans au lieu de trois pour la catégorie A). Les cotisations par contre sont plus élevées pour la catégorie B et ont été fixées, compte tenu de ces avantages, et d'un âge de retraite entre 60 et 62 ans.

Toujours pour le plan actuel et les dispositions transitoires pour les assurés de la catégorie B : lors du changement de régime en 2015, il a été convenu que les assurés de la catégorie B, qui étaient assurés au 31.12.2014, pouvaient jusqu'au 31.12.2024 partir en retraite à l'âge de 58 ans révolu sans réduction par anticipation. Ça ne concerne donc que les assurés qui avaient au moins 48 ans avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015, nés en 1966 ou avant. Pour les plus jeunes, un départ à 58 ans n'est déjà plus possible actuellement.

Qu'est-ce qui se passera si la réforme passe ? Il ne sera plus possible pour les assurés de la catégorie B de partir avant 60 ans, mais les caisses peuvent prévoir le maintien d'un âge inférieur, 58 ans dans notre cas, jusqu'au 31.12.2022, soit 5 ans dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 selon ce qui a été publié. Si la CPCL ne fait pas ou ne faisait pas usage de la possibilité de déroger pendant la période 2018-2022 à l'âge minimal de retraite de 60 ans pour la catégorie B, les assurés affectés par Prévoyance 2020 seraient ceux nés entre 1960 et 1966 et affiliés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Question

**M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC)** : – Question qui s'adresse à M. Pidoux. Vous avez envoyé avec les factures un *flyer* par rapport au bus « Equiwatt » et certains habitants des zones foraines se sont sentis frustrés parce qu'il ne passait pas par chez eux. Est-ce qu'il serait possible de corriger le tir pour la prochaine facture d'électricité, de faire en sorte que votre bus, si attendu, puisse aussi passer par là ?

Réponse de la Municipalité

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels** : – Le bus en question est encore attendu par tout le monde dans le courant du mois d'octobre. Dans le sens où il va être inauguré sauf erreur début octobre, vous allez recevoir, en tant que conseillers communaux, une invitation pour participer à cette inauguration.

Le bus en question n'a donc encore circulé nulle part. Il est bien entendu que nous allons faire en sorte qu'il soit présent et visible sur l'ensemble du territoire lausannois. Nous avons d'ores et déjà prévu que les déplacements de ce bus, pour lequel vous avez voté une subvention via le Fonds pour l'efficacité énergétique, seront associés à d'autres mesures en lien avec l'environnement, comme par exemple les déchetteries mobiles. Nous pouvons donc vous assurer qu'il couvrira bel et bien l'ensemble du territoire communal.

Question

**M. Valéry Beaud (Les Verts) :** – Ma question s’adresse, a priori, à M. le municipal Oscar Tosato puisqu’elle concerne les sports et la rénovation de la halle de curling d’Ouchy.

On apprenait, par un article du quotidien *24 heures* du 8 septembre dernier, qu’un projet de rénovation exemplaire était en cours, qu’il avait déjà en main le permis de construire et que le projet était devisé à 7 millions de francs. La rénovation permettrait notamment de diviser la consommation énergétique de la halle de moitié, ce qui n’est quand même pas rien. La Municipalité semble, selon les propos relatés dans l’article, enthousiaste pour ce projet, qui pourrait même accueillir les Jeux Olympiques de la Jeunesse en 2020 si par hasard le projet morgien ne devait pas aboutir. Dans ces conditions ma question est simplement la suivante : est-ce que la Municipalité a prévu de participer au financement de la rénovation de la halle de curling d’Ouchy et, cas échéant, quel montant ?

Réponse de la Municipalité

**M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale :** – Le projet de rénovation de la halle de curling présenté par le Club Lausanne Olympique est un projet privé. Il a été présenté aux différents membres de la Municipalité, qui effectivement ont été enthousiastes, parce qu’il est exemplaire à plusieurs titres. Premièrement, il s’intègre parfaitement dans le paysage d’Ouchy. Deuxièmement il intègre dans sa construction le bois, matériau chéri de la Municipalité. Il propose effectivement des mesures énergétiques qui permettent une économie d’énergie sur la consommation actuelle de 50 % et les surfaces sportives sont absolument adéquates pour les curleurs, mais aussi pour les spectateurs et autres utilisateurs.

Dans ce cadre, la Municipalité a discuté avec les promoteurs et a garanti trois choses : la prolongation du droit de superficie, ce qui n’est pas rien dans un endroit aussi stratégique. Elle a également garanti de les aider à avancer rapidement pour l’obtention d’une demande de permis de construire, qui est essentiel ensuite pour le club pour aller chercher des subventionnements, et a garanti au club le maintien de la subvention actuelle qui comprend aussi les coûts énergétiques, ce qui signifie donc en soi une augmentation. Il n’y a pas d’autres promesses qui ont été faites notamment quant à l’investissement.

Question

**M. Matthieu Carrel (PLR) :** – La question que je vais poser a été rédigée par Mathieu Maillard, qui s’excuse de son retard. Elle s’adresse à Pierre-Antoine Hildbrand, elle est donc d’une bienveillance consommée. M. Maillard aimerait savoir si la Municipalité, dans le cadre de ses réflexions sur lesdits marchés, prévoit d’intégrer la possibilité d’un marché en soirée, parce qu’on a pu lire dernièrement que la Ville d’Yverdon allait s’y mettre suite à une excellente expérience à Yvonand. M. Maillard précise encore qu’il pense qu’une question orale est suffisante pour éviter de surcharger l’administration de postulats.

Réponse de la Municipalité

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie :** – Mais quelle excellente idée que cette question qui heureusement ne me prend pas trop au dépourvu. Comme vous le savez, et comme la Commission de gestion et le Conseil communal ne le savent que trop bien via le rapport-préavis dont il est nanti, la Direction de la sécurité et de l’économie vous doit un certain nombre de réponses en lien avec les nombreuses préoccupations exprimées par ce Conseil communal relatives aux différents marchés lausannois. Et dans ce cadre, il sera également fait réponse à cette question d’un déplacement des horaires et d’une localisation.

Pour une telle offre ça n’est pas si simple par rapport à l’organisation d’un certain nombre de maraîchers si on veut que ce marché réponde à certains besoins, notamment du côté des fruits et légumes. Et de l’autre côté cela implique aussi des emplacements qui soient générateurs d’un certain trafic qu’on trouve le samedi de façon générale au marché, mais qu’on ne trouve pas forcément en fin de journée, sauf à être proche de transports publics.



C'est là un des enjeux de la réponse à la question d'une possibilité d'ouverture - prolongation des marchés ou d'un déplacement des marchés le soir, sachant également qu'il s'agit de respecter les différents horaires des magasins. Mais ce point vous sera répondu de façon plus complète dans le cadre de la réponse groupée à un certain nombre de motions et postulats.

Question

**M. Alain Hubler (EàG) :** – On a pu lire dans un journal, dont j'ai oublié la référence, que le tunnel, dit « Olivier Français », gonflait et qu'il devait être réparé pendant une durée assez longue. Cet entretien va empêcher les déchets d'être livrés par trains depuis Sébeillon jusqu'à Tridel et tout cela sera remplacé par des camions, qui vont passer au centre-ville d'après ce que j'ai compris, notamment dans le quartier St-Roch et Valentin. Ce qui m'a un petit peu étonné. Est-ce que la Municipalité peut nous expliquer : un, quels seront les trajets parcourus par ces camions, le nombre et les mesures que la Municipalité compte prendre pour diminuer ou minimiser les nuisances liées au trafic urbain des ordures ?

Réponse de la Municipalité

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – En effet, comme vous avez pu le lire dans la presse, il est nécessaire aujourd'hui de réparer le tunnel de Tridel. Sous le gonflement de la molasse, le plancher du tunnel a bougé et il est donc nécessaire de faire environ six mois de travaux dans le sous-sol du tunnel, de rebétonner le sol qui ne l'avait pas été jusque-là. Et ces travaux, vous l'avez peut-être aussi vu dans la communication qui a été faite, ne vont en principe absolument pas impacter la population, ils sont faits en souterrain.

Ces travaux pourront être coordonnés avec ceux qui sont faits pour le LEB, pour relier le tunnel de Tridel au chantier, à l'installation de chantier qui va excaver tout le tunnel du LEB. Je peux vous dire qu'en l'occurrence, c'est sauf erreur une quarantaine de camions qui peuvent être évités par jour avec cette installation de chantier concernant la liaison entre le LEB et le tunnel. Concernant votre question spécifique par rapport à ce nombre, je dois me renseigner et je pourrai vous donner une réponse par écrit.

Question

**M<sup>me</sup> Sara Gnoni (Les Verts) :** – Ma question s'adresse à M. le municipal Pierre-Antoine Hildbrand. J'aurais souhaité savoir quand la Municipalité compte rendre publique l'étude sur le commerce indépendant, surtout en réponse au postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller qui était mentionné dans le rapport-préavis N° 2014/53 ?

Réponse de la Municipalité

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie :** – Je réponds ainsi : le délai que j'ai donné à l'administration sous ma responsabilité est fixé à fin octobre. L'idée est de présenter à la Municipalité les projets d'études et de réponses qui y sont joints avant début décembre de façon à ce qu'on puisse vous nantir, avant fin décembre, de tous les éléments y relatifs, les deux études annoncées et puis les mesures que la Municipalité entend prendre dans ce domaine.

Question

**M. Jean-Marie Fürbringer (CPV) :** – Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Litzistorf. En balade hier au Chalet-à-Gobet, j'ai pu observer que le niveau d'eau de l'étang de la Bressonne était extrêmement bas. S'agit-il d'une situation normale, voire récurrente ? Est-elle causée par des éléments naturels ou provoquée ? Est-elle préoccupante pour la faune ? Depuis quand cette situation est-elle installée et combien de temps cela va éventuellement durer si on le sait ?

Réponse de la Municipalité

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :**  
– Merci M. Fürbringer de poser cette question, qui nous permet de renseigner et de rassurer par rapport à cette question sur le niveau de l'étang de la Bressonne. C'est une démarche volontaire qui est entreprise chaque année de baisser le niveau de l'étang et ceci pour favoriser les oiseaux migrateurs, principalement pour les canards et les échassiers. Ça dure en général trois mois et donc jusqu'au mois de novembre.

**Postulat de M. Claude Calame : « 30 km/h sur la petite ceinture et dans son périmètre »**

Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Henri Ricart (PLC), rapporteur, Alix Olivier Briod (PLR), Claude Calame (EàG), Anne-Françoise Decollogny (Soc.), Philippe Ducommun (UDC), Alice Genoud (Les Verts), Pedro Martin (Soc.), Jacques Pernet (PLR), Sandra Pernet (CPV), Karine Roch (Les Verts), Yvan Salzmann (Soc.)

Municipalité : M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité

**Rapport photocopié de M. Henri Ricart (PLC), rapporteur : -**

Président :	M. Henri	RICART	Libéral-conservateur
Membres présents:	Mme Anne-Françoise	DECOLLOGNY	Socialiste
	M. Yvan	SALZMANN	Socialiste
	M. Pedro	MARTIN	Socialiste
	M. Jacques	PERNET	Libéral-Radical
	M. Alix Olivier	BRIOD	Libéral-Radical
	Mme Alice	GENOUD	Les Verts
	Mme Karine	ROCH	Les Verts
	M. Claude	CALAME	Ensemble à Gauche
	Mme Sandra	PERNET	Le Centre (remplace Mme SCHALLER)
	M. Philippe	DUCOMMUN	UDC
Membre absent :	M. Philippe	MIVELAZ	Socialiste

Représentants de l'administration :

	Mme Florence	GERMOND	Directrice des finances et de la mobilité
Invités :	M. Patrick	ETOURNAUD	Chef de service Service des routes et de la mobilité
	M. Laurent	DUTHEIL	Chef de division Service des routes et de la mobilité
	M. Claude	GIGANDET	Administration Service des routes et de la mobilité (prise des notes de séance)

Lieu : Salle de conférences du Service des finances

Date et heure : Lundi 27 février 2017 de 16h00 à 17h20

M. le président ouvre la séance et donne la parole à Mme Germond, Directrice des finances et de la mobilité.

Mme la Directrice des finances présente les représentants de l'administration communale qui l'accompagnent lors de cette séance, à savoir M. Patrick Etournaud, chef du Service des routes et de la mobilité (RM), M. Laurent Dutheil, chef de la division Espaces publics RM et M. Claude Gigandet, secrétaire.

Le postulant résume son postulat qui fait suite aux mesures d'accompagnement et aux mesures complémentaires du projet du tramway, de la fermeture du Grand-Pont ainsi que de la future construction de la rampe Vigie-Gonin. Il rappelle que ces chantiers provoqueront des reports de trafic notamment sur la petite ceinture et voit l'opportunité d'envisager une réduction de la vitesse à 30 km/h sur ce secteur, mais également sur Georgette – av. du Théâtre - place St-François – av. Jules-Gonin et Chauderon Sud. Il ajoute que son postulat s'inscrit dans la continuité de celui déposé en 2011 par Mmes Decollogny et Knecht (Qualité de vie : Pour un 30 km/h au centre-ville) et qui actuellement est toujours sans réponse.

La discussion générale est ensuite ouverte.

Un commissaire trouve qu'il existe une bonne mixité entre la mobilité douce et les transports individuels motorisés (TIM). Il estime que les feux de signalisation sont à maintenir pour garantir une fluidité du trafic (onde verte) et limiter ainsi les risques de bouchons. Il relève que certaines personnes ont un besoin impératif d'utiliser les TIM. S'agissant de l'instauration d'une zone, ou d'une limitation à 30 km/h, il pense que des mesures doivent être faites, afin de déterminer le comportement des automobilistes (respect des vitesses par 85 % des usagers) et que du mobilier urbain doit être utilisé afin de réduire la vitesse à ces endroits. Selon lui, la mise en œuvre des mesures préconisées par le postulat de M. Calame sera difficile.

Un commissaire fait part de son étonnement quant au but recherché par le postulat et dit ne pas le comprendre. Il pense qu'une remise en cause de la régulation de la circulation automobile dans le centre-ville provoquerait des risques de blocage du trafic. Il s'interroge également sur les conséquences pour les commerces ainsi qu'aux accès au centre-ville. Il pense qu'il faut respecter les automobilistes qui, par ailleurs, ont souvent des difficultés à atteindre le 50 km/h en ville.

Une commissaire trouve que ce postulat ne va pas à l'encontre des transports individuels motorisés (TIM). Il s'agit plutôt de rendre la ville aux piétons et aux cyclistes et de trouver une autre façon de circuler au centre-ville. Elle se dit en faveur de la prise en compte du postulat.

Une commissaire indique que depuis le dépôt du postulat de 2011, elle constate une évolution des mentalités et des comportements. Pour ce qui est de la question de l'introduction du 30 km/h sur les axes principaux, son bien-fondé a été confirmé par des arrêts du Tribunal Fédéral (TF).

Une commissaire relève qu'il n'est pas prouvé qu'une limitation de vitesse à 50 km/h permette une meilleure fluidité du trafic qu'à 30 km/h. Le 30 km/h par contre peut apaiser la conduite et engendre un meilleur confort. Par ailleurs, en ville, il n'est pas toujours possible d'atteindre le 50 km/h. Elle ajoute que le partage de la chaussée est plus facile et plus égalitaire à une vitesse de 30 km/h.

Un commissaire trouve que ce postulat est positif. Il pense que la Municipalité, avec les spécialistes techniques en la matière, pourront apporter des réponses sur la mise en œuvre des mesures préconisées.

Un commissaire est opposé à ce postulat. Il rappelle que les zones 30 sont régies par une autorisation cantonale. Si l'essai de limitation de vitesse sur les avenues de Beaulieu et Vinet est une bonne chose, il pense qu'il faut attendre les résultats avant d'étendre ces

mesures à d'autres axes. Il relève que dans certaines rues, il n'est aujourd'hui pas possible de rouler à 30 km/h alors même que la limitation est de 50 km/h. A titre d'exemple il cite l'avenue de Cour.

Un commissaire se dit opposé à la prise en compte du postulat, même s'il propose des pistes intéressantes. Il est persuadé qu'il existe des solutions moins onéreuses que l'instauration du 30 km/h pour réduire la vitesse au centre-ville.

Mme la Directrice explique que le projet conduit par la Ville en termes de gestion de trafic comporte deux enjeux essentiels. D'abord il s'agit d'assurer l'accessibilité au centre-ville de façon multimodale et ensuite de privilégier la qualité de vie des habitants en tenant compte de l'impact du trafic, de la vitesse, du bruit et enfin de la pollution. Elle rappelle que la Municipalité est tenue de respecter l'ordonnance fédérale sur le bruit (OPB) ainsi que les jugements du TF relatifs à l'assainissement des tronçons routiers qui dépassent les normes. En regard de ces dispositions, la Ville va tester des mesures de vitesses sur des tronçons principaux (routes cantonales), dont Beaulieu. La réflexion est actuellement menée au niveau national. Le seul projet en Suisse romande est à Lausanne. C'est l'Office fédéral des routes qui mène ces enquêtes avec un intérêt marqué pour Lausanne, qui comporte des routes en pente et procède à des tests de nuit (inscrits par ailleurs dans le programme de législation). Elle souligne que la Ville, par ces mesures, va dans le sens du postulat et termine en disant qu'il s'agit par ailleurs d'une question de santé publique.

Une commissaire demande ce qu'il en est des parois antibruit et des revêtements phono-absorbant. La Ville ne pourrait-elle pas profiter, lors de réfection de la chaussée, d'installer de tels revêtements qui ont un meilleur effet que les seuils ralentisseurs (décélération et accélération).

Un commissaire demande si l'on parle ici d'une limitation de vitesse ou de l'instauration de zones 30. Il se pose aussi la question de savoir si un giratoire est préférable aux feux de signalisation.

Un commissaire ne remet pas en question le test du 30 km/h sur Beaulieu-Vinet. Il aimerait cependant que soient abordées les conséquences de la mise en œuvre de ce postulat sur la circulation à Lausanne. Il souhaite également que les estimations relatives au bruit soient prises avec prudence.

Mme la Directrice ne voit pas dans ce postulat une remise en cause des essais menés dans le secteur de Beaulieu. Elle revient sur la problématique du revêtement phono-absorbant qui n'est, d'un point de vue technique, pas la solution miracle et relève que la suppression des feux de circulation péjorerait la trafic des bus.

M. Eturnaud, en réponse aux divers points soulevés par la Commission, précise que le Service des routes et de la mobilité n'a, à ce jour, pas eu de retours négatifs en ce qui concerne le bruit, suite à la mise en place de seuils ralentisseurs. Quant au revêtement phono-absorbant, dont le coût est plus élevé qu'un revêtement traditionnel, il entre dans la catégorie des mesures de limitation à la source. Son utilisation présente plusieurs problématiques qui l'affaiblissent et réduisent sa durée de vie (circulation sur des rues en pente, utilisation des chaînes à neige notamment). Il ajoute que lors de la pose d'un tel revêtement, un gain phonique d'environ 6 dB est réalisé. Cependant, après quelques années d'utilisation, le niveau de bruit augmente, allant jusqu'à parfois dépasser celui provoqué par un revêtement traditionnel.

Le postulant remercie l'assemblée pour les commentaires apportés. Il souhaite ensuite dissiper un malentendu à savoir que la problématique du barreau Vigie-Gonin a une importance secondaire. Il s'agit de l'intégrer dans les réflexions sur les mesures complémentaires qui seront prises dans le cadre de l'arrivée du tramway. Pour ce qui est de la petite ceinture et de son périmètre, il s'agit bien de l'instauration d'une zone 30 et non d'une limitation de la vitesse. Ainsi la signalisation lumineuse serait supprimée et remplacée par des giratoires. L'accessibilité au centre-ville n'est pas remise en cause, mais

il y aura lieu de réduire l'usage de ce périmètre aux automobilistes. Il s'étonne que les tests sur Vinet-Beaulieu ne se fassent pas également de jour, au vu de l'augmentation du trafic qu'il a constatée. Il relève un dernier point, à savoir, selon ce qu'il a entendu lors des débats, la difficulté de rouler à plus de 20 km/h à Lausanne alors qu'avec l'introduction du 30 km/h les automobilistes dépasseraient cette vitesse. Selon lui la mise en zone 30 aurait un effet bénéfique.

Un commissaire ne pense pas qu'il soit possible d'éliminer la circulation de transit, que la vitesse soit limitée à 30 ou 50 km/h. D'autre part, la mise en zone 30 implique des contrôles de vitesse, sans quoi la limitation ne sera pas respectée.

Un commissaire encourage la Commission à ne pas prendre en compte ce postulat, sachant que la Municipalité, comme l'a relevé Mme la Directrice, travaille déjà sur la problématique de la diminution du bruit en ville notamment et que celles soulevées par l'interpellateur seront traitées dans le cadre du postulat déposé en 2011.

Un commissaire relève que ce postulat va vers une entrave au trafic et non vers sa diminution.

Un commissaire ne voit pas de risque de renvoyer ce postulat à la Municipalité qui saura faire la part des choses et se réjouit de recevoir son analyse et de celle de ses services techniques.

Mme la Directrice indique que la mise en zone 30, qui ne ressortait pas du postulat, signifie la suppression des passages piétons, avec une signalisation lumineuse minimale et la priorité de droite. Ces éléments démontrent qu'il n'est pas possible d'entrer en matière techniquement sur la petite ceinture. Il est cependant possible de continuer des réflexions en matière d'aménagements urbains, tels que ceux de l'avenue de Cour ou encore de l'avenue Dapples.

Un commissaire revient sur la question du bruit en précisant que la nouvelle génération de véhicules actuels est nettement plus performante en la matière. Il pense que les très vieilles voitures devraient être mises hors service.

Un commissaire n'avait pas compris le postulat comme une demande de mise en zone 30 sur tout le centre-ville. La réalité doit être prise en compte et notamment en fonction du type de rue concerné et de la qualité de vie. Elle souhaite d'autre part connaître la réponse de la Municipalité sur les possibilités éventuelles de mise en zone 30 dans certains endroits du centre-ville ou encore si une limitation à 30 km/h est possible. Elle poursuit en donnant des explications sur les nuisances engendrées par les motos (dépassements de vitesse de jour comme de nuit, accélérations) qui doivent être prises en considération.

Un commissaire pense que même avec un parc de véhicules uniquement électriques, la problématique de la circulation en ville ne serait pas plus fluide, car cette mesure ne génère pas de report modal et il subsisterait toujours des différences de vitesse entre les usagers.

Un commissaire soulève la problématique de l'explosion du nombre de scooters qui, selon lui, provient de la difficulté de circuler en ville. Il pense qu'il n'y a pas lieu de renvoyer ce postulat pour étude, car les conditions nécessaires à la création de zones 30 sont connues. Il en est de même pour l'introduction du 30 km/h.

Un commissaire pense que dans un futur proche, au vu de l'évolution technologique, il sera possible de construire des voitures qui seront programmées pour ne pas dépasser les vitesses autorisées. Dans ce cadre, il y aurait lieu de mener une réflexion sur les mesures d'adaptation à mettre en œuvre en ville pour recevoir ce type de véhicules.

Le postulant précise que par son postulat il faut entendre la mise en zone 30, soit le déclassement de la petite ceinture. Il faudrait supprimer la signalisation lumineuse, source d'accélération provoquant des nuisances, même en journée. Il termine en indiquant que les deux giratoires à l'est et à l'ouest de la place de la Gare, même sans signalisation lumineuse, ne provoquent pas le blocage des transports publics. Son postulat représente un

compromis, sachant que des villes comme Montpellier, Bordeaux et Strasbourg par exemple, ont tout simplement supprimé la circulation au centre-ville.

La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote la prise en considération du postulat.

Résultat :

- **Oui :**                    **5 voix**
- **Non :**                    **6 voix**
- **Abstention :**        **0 voix**

**La prise en compte du postulat est rejetée.**

Discussion

**M. Philippe Ducommun (UDC), rapporteur-remplaçant :** – N'étant pas l'auteur, je n'ai rien à rajouter.

La discussion est ouverte

**M. Claude Calame (EàG) :** – En guise d'introduction au débat à propos de ce postulat, j'aimerais tenter de dissiper deux malentendus qui ont, me semble-t-il, marqué la discussion en commission de ce texte.

Le premier malentendu requiert un rappel. Ce postulat trouve en fait son origine dans le projet de la construction de la rampe Vigie-Gonin, dont il a été amplement question ici notamment à la fin de l'été dernier, alors que j'imaginai ce que pouvait être ce postulat. C'est dire que la construction même de cette rampe Vigie-Gonin n'est absolument pas en cause dans ce postulat. Elle n'est pas remise en question ici, mais ce qui m'a intéressé, c'est qu'elle implique un probable report du trafic individuel motorisé sur Montbenon, sur St-François et fort probablement sur une partie de la petite ceinture, notamment par la place de la Gare.

C'était donc, pour moi, l'occasion de reposer et si possible de repenser entièrement le régime de la circulation au centre-ville de Lausanne. Je vous rappelle qu'il a été l'objet jusqu'ici de mesures partielles, limitées et en général non coordonnées. De là, la proposition, qui est à la base de ce postulat, une limitation homogène du 30 km à l'heure sur la petite ceinture d'une part, et sur le périmètre qu'elle délimite. Et j'aimerais rappeler, encore une fois ici, que ce postulat s'inscrit dans la ligne de la motion déposée le 6 décembre 2011 par Anne Decollogny et Evelyne Knecht qui s'intitulait « Qualité de vie - pour un 30 km/h au centre-ville ». Et ce postulat, ou cette motion à ce moment-là, n'a jamais reçu de réponse articulée.

Second malentendu qui a régné sur cette discussion en commission. Au-delà de la limitation généralisée à 30 km/h, je me suis permis de suggérer certains aménagements en conclusion à ce postulat, qui implique donc la transformation de la petite ceinture en zone 30 km à l'heure. Parmi ces propositions, la suppression éventuelle de certains feux et le remplacement par des giratoires. Mais ce texte est bien celui d'un postulat, il s'agit tout simplement de propositions faites à la Municipalité et c'est elle qui nous répondra de manière articulée sur l'opportunité ou non de ces différentes mesures. Ce qui m'importe finalement de relever, c'est que les mesures proposées découlent peut-être des tests nocturnes de limitation à 30 km à l'heure actuellement en cours à l'avenue de Beaulieu d'une part, à l'avenue Vinet par ailleurs, et que de manière plus générale il s'agit de relancer la question de la limitation à 30 km à l'heure au centre-ville, proposée notamment en 2011 par Anne Decollogny et Evelyne Knecht. Il s'agit, je vous le rappelle, de lutter contre la pollution sonore, de respecter l'Ordonnance sur la protection de l'air, de limiter aussi les déplacements par le transport individuel motorisé au profit des transports publics, au profit de la mobilité douce, mais d'assurer aussi la fluidité de ce trafic individuel motorisé. Et il ne s'agit donc pas du tout de le supprimer, mais surtout de le modérer et de

cette manière de faciliter l'accès au centre-ville de celles et ceux qui sont obligés de s'y rendre en voiture.

**M. Valéry Beaud (Les Verts) :** – C'était intéressant d'entendre les propos de M. Calame alors que quand les Verts ont découvert le dépôt de ce postulat, nous étions quelque peu étonnés. On le jugeait effectivement un peu redondant avec celui de M<sup>me</sup> Decollogny qui avait été pris en considération par le Conseil le 23 mai 2013, et qui est toujours en cours de traitement avec, d'ailleurs, déjà la réalisation d'une des demandes, qui est en cours par les tests du 30 km/h la nuit sur les avenues de Vinet et Beaulieu.

Cela dit, au delà de cet étonnement, il est clair que pour les Verts l'état actuel du trafic individuel motorisé en ville de Lausanne n'est toujours pas satisfaisant, bien sûr trop important, mais surtout avec une trop grande part de trafic de transit qui représente toujours près de la moitié du trafic à travers la ville de Lausanne, avec les conséquences qu'on connaît : péjoration de la qualité de vie des Lausannoises et des Lausannois, une détérioration de notre environnement et un effet aussi sur la santé des personnes. Enfin, ne l'oublions pas, une diminution de l'attractivité de la ville par les nuisances qui y sont associées puisqu'il est aussi utile de rappeler que les valeurs limites, tant de l'Ordonnance sur la protection de l'air que de l'Ordonnance sur la protection du bruit, sont largement dépassées dans une bonne partie du centre-ville, cela principalement en raison du trafic routier.

Pour lutter contre la pollution sonore, la législation fédérale oblige les propriétaires des routes à assainir les tronçons qui causent un bruit excessif d'ici 2018, c'est donc demain ou presque. On sait déjà que le délai ne pourra pas être respecté pour toutes les rues à Lausanne. Il est néanmoins temps de prendre des mesures pour améliorer rapidement la situation. Et l'Ordonnance sur la protection contre le bruit est extrêmement claire en ce sens, les mesures doivent être prises en premier lieu à la source et il est clair que la limitation de la vitesse est une mesure particulièrement efficace. On en avait largement discuté à l'époque de la prise en considération du postulat de M<sup>me</sup> Decollogny, je n'y reviendrais pas ici en détail, mais une réduction de la vitesse de 50 à 30 km/h correspond, selon les modèles de calcul, à une diminution d'environ deux décibels. La réalité montre que c'est même plus que cela selon des tests effectués notamment à Zurich et qu'une diminution de deux décibels est extrêmement conséquente sachant qu'on parle ici d'une échelle logarithmique quand on parle du bruit.

Dans ces conditions, les Verts acceptent donc la prise en considération de ce postulat, la diminution de la vitesse à 30 km/h faisant partie de l'éventail de mesures qui doivent être envisagées pour modérer le trafic routier et diminuer les nuisances associées. Les Verts tiennent toutefois à préciser que nous sommes satisfaits des propos de M. Calame et, on tient à le préciser, contrairement aux propos que j'avais tenus en commission, nous ne souhaitons pas généraliser l'application de zones 30 les yeux fermés, celle-ci n'étant qu'une mesure parmi d'autres, parfois trop contraignante. Ainsi, pour chaque tronçon, il faut chercher la solution la plus efficace qui peut être, dans certains tronçons, la zone 30 mais qui peut aussi être un aménagement de la chaussée qui permet d'abaisser la vitesse à 30 km/h sans pour autant être formellement une zone 30. Ou même, dans certains quartiers d'habitation à l'intérieur de la petite ceinture, la zone de rencontre qui est même beaucoup plus intéressante pour les habitants. Nous sommes également sceptiques sur l'idée de multiplier les nouveaux giratoires qui sont évoqués dans le postulat. Cela semble effectivement assez difficile dans un contexte très urbanisé où l'espace public est déjà très contraint.

C'est donc avec ces réserves que les Verts vont accepter la prise en considération du postulat de M. Calame qui, pour nous, viendra simplement s'intégrer dans le rapport-préavis à venir concernant la réponse au postulat de M<sup>me</sup> Decollogny.

**M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC) :** – Lausanne n'est pas un village d'indiens isolé sur un éperon et ce n'est pas non plus une forteresse, ni un petit Zermatt en devenir. On ne peut que

difficilement scléroser la ville par un trafic escargot généralisé. J'aborderai tout d'abord la question de la sécurité. Il y a près de 90 % d'accidents en moins qu'en 1972. Lausanne a déjà accompli son maximum en posant des péages urbain à 250 francs le flash pour assurer son train de vie d'endettée, chicanes, ralentisseurs, sens uniques, feux tous les dix mètres, Lausanne à 30 km/h serait le paroxysme de la provocation et une gageure pour les ingénieurs.

Question pollution directe au CO<sub>2</sub> et pollution sonore : les voitures actuelles n'ont jamais si peu consommé. On prévoit le remplacement de la moitié des moteurs à explosion par des moteurs électriques pratiquement inaudibles d'ici 2030 – et d'ailleurs ça pose peut-être un problème de sécurité – et dont le bilan CO<sub>2</sub> est loin de la consommation actuelle. Il y a 1400 stations de recharge en Suisse pour l'instant, je l'ai appris hier au Comptoir où je vous encourage à aller, et Ford cessera de produire des moteurs à explosion en 2018, ce qui est un signe de révolution. Par ailleurs, j'espère que les drones électriques individuels auront l'autorisation de voler d'ici peu car ces engins électriques, de moins de 200 kilos pouvant aller jusqu'à 100 km/h avec une autonomie de 23 minutes, vont contribuer à alléger le trafic routier lié à la mobilité individuelle. C'est une réalité et c'est le futur. Ils ne font pas plus de bruit que quatre ventilateurs, et pour tout vous dire, j'en rêve tous les jours depuis que j'ai vu « Ulysse 31 » s'élever dans les airs avec un petit boîtier à la ceinture. Le drone individuel est une étape vers un allègement du trafic, si les lois le permettent car le problème n'est pas technologique.

Certes la mobilité individuelle n'est pas un petit problème face à cette maudite croissance démographique, mais c'est surtout lié au nombre et à la fluidité du trafic. Ce qui est inquiétant, c'est le bétonnage, les axes de communication à construire et donc le réchauffement ainsi que la consommation des ressources naturelles qui sont limitées sur un territoire qui est petit, fini et précieux. Ça chauffe et on défriche pour accueillir plus de monde, ça c'est un enjeu écologique majeur qui ne peut pas trouver de solution technologique partielle.

**M. Jean-Pascal Gendre (PLR) :** – Certains pensent déjà : voilà encore un PLR qui va nous entonner un hymne du tout à la voiture. Eh bien pas du tout. Tout d'abord par respect pour vos oreilles, je ne chanterai pas. Ensuite parce que le PLR n'est pas dogmatique, attaché contre vents et marées à l'idéal d'une route sans entrave et dédiée à la seule voiture.

L'amélioration de la qualité de vie au centre-ville est un sujet qui depuis longtemps nous préoccupe. Certes, la notion de qualité de vie ne se juge pas forcément sur les mêmes critères et avec la même appréciation que l'on soit un jeune urbain, une famille avec des enfants ou un senior. Ceci est tout particulièrement vrai en ce qui concerne le bruit et certainement aussi pour la pollution. Mais force est de constater que, quel que soit le ressenti, malheureusement la réalité nous rattrape. Trop de bruit ou trop de pollution sont à terme néfastes pour chacun d'entre nous. Il est donc évident que nous devons entreprendre des mesures afin de minimiser voire d'en supprimer les effets néfastes.

Limiter la vitesse en est une parmi beaucoup d'autres. Vouloir limiter la vitesse en ville, c'est en principe vouloir plus de sécurité, moins de bruit, moins de pollution. C'est bien, et à certains endroits absolument nécessaire. Mais le postulant, lui, va beaucoup plus loin. En lisant le rapport de la commission on comprend que c'est en réalité l'instauration d'une zone 30 sur la petite ceinture et son périmètre qui est voulu, avec son cortège de mesures légales (suppression de passages piétons, signalisations lumineuses minimales, priorité de droite, etc.). Les règles sont connues, les coûts aussi, et les conséquences sur la fluidité du trafic, en particulier celle des transports publics qui ne bénéficieront plus de la priorité réglée par des feux également, et ceci sur un axe où on souhaite favoriser la fluidité afin de désengorger le reste de la ville. On aura, à coup sûr, un effet contraire à celui recherché.

Et question de trafic, pour une ville, les enjeux sont nombreux (bruits, pollution, mais aussi accessibilité au centre). Certes multimodal, mais accessibilité tout de même et facilité si



possible. Lausanne, ville-centre, ne vit pas que de ses habitants mais aussi de ses visiteurs qui s’y rendent pour travailler ou pour y consommer. Une bonne accessibilité est vitale pour notre économie et nos citoyens. Elle doit être un savant dosage entre la voiture, les transports publics ou encore le vélo. Dosage où le pragmatisme doit être privilégié.

Vous l’aurez compris, le PLR soutiendra les mesures visant à l’amélioration de la qualité de vie de notre population, notamment en matière de bruit et de pollution. Dans ce sens, il pourra soutenir aussi celles touchant la gestion du trafic, mais pour autant qu’elles soient pragmatiques, financièrement supportables et également acceptables pour notre économie, ce qui en l’occurrence n’est pas le cas. Le PLR vous propose donc de rejeter la prise en considération du postulat qui nous est présenté ce soir.

**M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny (Soc.)** : – Il est évident que le postulat de M. Calame a suscité notre intérêt puisque nous avons déposé, il en a rappelé les dates, un postulat visant le même objectif. Modérer la vitesse au centre-ville est un objectif qui nous paraît essentiel puisque la réduction de la vitesse apporte de nombreux avantages, tant aux piétons, qu’aux riverains et aux conducteurs eux-mêmes : baisse des accidents, diminution du bruit, plus grande fluidité du trafic et peu d’impacts sur la circulation des transports publics et tranquillisation propice aux commerces. Ces différents avantages ont été largement documentés et confirmés par différents arrêts du Tribunal fédéral puisqu’ils ont des bases légales, telles que l’Ordonnance sur la signalisation routière, l’Ordonnance sur les zones 30 et les zones de rencontre, la Loi, surtout la Loi sur la protection de l’environnement, l’Ordonnance sur la protection contre le bruit et l’Ordonnance sur la protection de l’air.

La séance de la commission nous a permis d’entendre M<sup>me</sup> la municipale des Finances et de la mobilité nous présenter la politique de la Municipalité en matière de mobilité. Mentionnons la volonté de préserver une politique multimodale d’accès au centre-ville, avec une prise en compte de la qualité de vie des habitants de ce même centre-ville, et des obligations en matière de réduction du bruit et de la pollution. Elle a mentionné en particulier l’obligation de réduire les nuisances sonores, dans laquelle la Ville s’est engagée, et elle relève et nous adhérons à son constat, le problème de santé publique face auquel la Ville de Lausanne se doit de prendre des mesures.

En effet, durant la commission, le postulant nous a informé du fait qu’il demandait une zone 30 dans le périmètre mentionné et qu’il n’envisageait pas une limitation à 30 km/h alors son texte n’est pas explicite sur ce point. Or les obligations légales en matière de limitation à 30 ne sont pas les mêmes. En particulier la limitation à 30 est plus adaptée aux axes principaux puisque les obligations liées à la zone 30 ne sont pas exigées : pas d’obligation d’instaurer la priorité de droite, pas d’obligation de supprimer les feux, ni les passages piétons, pas d’obligation d’aménagements routiers tels que seuils ou décrochements. La limitation à 30 km/h peut donc être mieux adaptée sur certains axes et c’est également les contraintes telles que les itinéraires des transports publics et les flux piétonniers qui doivent être pris en considération pour un choix qui soit le plus adapté.

Pour une autre question, M. Calame a évoqué le délai quant à la réponse à notre postulat, M<sup>me</sup> Knecht et moi-même, quant à moi je n’ai aucune objection quant au délai en question puisque la première demande que nous faisons dans notre postulat était l’instauration d’un 30 km/h de nuit, ce que nous sommes précisément en train de vivre dans deux rues lausannoises bien connues puisqu’on en a parlé. Par ailleurs, beaucoup de villes européennes et suisses continuent de prendre des mesures et ne se sont pas arrêtées puisque la question des nuisances créées par la circulation, en particulier pour lutter contre la pollution, et appliquer les mesures légales qui sont inscrites dans la Loi sur l’environnement, doivent encore être prises. On citera la ville de Zurich qui s’est lancée dans la limitation à 30 km/h, pour mettre en œuvre l’Ordonnance fédérale de protection contre le bruit, dans 17 rues de la ville en attendant d’en passer plus d’une centaine.

Compte tenu du fait que M. Calame nous a indiqué qu'il n'exigeait pas une zone 30, mais qu'il laissait la possibilité à la Municipalité de choisir dans quelles situations il s'agit de les mettre en œuvre, le groupe Socialiste acceptera le postulat et son renvoi à la Municipalité.

**M. Axel Marion (CPV) :** – C'est un sujet important et je dois dire que je rejoins pour ma part, en tout cas sur un point, le postulant qui est un petit peu la gabegie, si j'ose le terme, provoquée par les axes forts de transports publics et notamment cet enjeu de la fermeture de l'axe St-François – Chauderon, via le Grand-Pont et la création de cette rampe Vigie-Gonin.

Comme l'a dit M. Calame, c'est un peu un débat accessoire ici, mais cela crée un contexte d'une perpétuation de la surcharge de trafic en ville de Lausanne, ce qui est déjà un problème, et toutes les projections démontrent que pendant plusieurs années nous aurons une aggravation de cette situation par le fait de la cassure d'un certain nombre d'axes en ville de Lausanne. Alors on peut évidemment espérer, c'est je pense le pari, que sur le long terme, le développement des offres de transports publics, que nous soutenons, permette de dépasser ces blocages, mais cela créera effectivement un certain nombre de blocages. Pour autant le groupe, Le Centre, PDC-Vert'libéraux, n'est pas favorable au postulat tel qu'il est présenté par notre collègue et pour les différentes raisons suivantes.

Premièrement, dans ma compréhension, la petite ceinture a justement pour valeur de faire office d'artère par rapport à un certain nombre de déplacements en ville de Lausanne, pour décharger des axes secondaires à l'intérieur de cette petite ceinture. Que cela puisse créer des nuisances, c'est certain et que l'on fasse des essais comme celui qui a lieu actuellement à Vinet-Beaulieu est très positif. Néanmoins le fait de passer ces axes en zone 30 risque justement de créer un effet contraire selon nous, c'est-à-dire de banaliser ces axes qui sont là normalement pour réguler un peu le trafic, qu'on espère en baisse, mais il s'agit de ne pas confondre cela.

On rappelle aussi que la zone 30 est quelque chose de relativement spécifique, ce n'est pas baisser la vitesse à 30 km/h. Actuellement ce que l'on a sur Beaulieu la nuit, c'est une baisse de la vitesse à 30 km/h, point. C'est-à-dire que l'on doit rouler à 30. Une zone 30 est quand même quelque chose de relativement différent, de beaucoup plus lourd, qui a un impact aussi dans la proportionnalité des rapports entre véhicules et piétons qui doit être pris en compte. Et selon nous, ces choses-là n'ont pas été suffisamment explorées.

A l'argument de dire « c'est un postulat, on peut le renvoyer sans dommage à la Municipalité », oui bien sûr on pourrait répondre ça, d'ailleurs comme tous les postulats, c'est quand même un travail que la Municipalité doit ensuite faire de répondre et c'est un signal politique. Aujourd'hui la question est : est-ce que nous voulons véritablement que tout l'hyper-centre passe en zone 30 ou est-ce que nous voulons une approche graduée, approfondie, faite par des spécialistes ? Je ne veux pas manquer de respect à M. Calame, mais je pense qu'il n'est pas plus spécialiste que M. Eturnaud et ses équipes. Je pense qu'eux travaillent sur des propositions dans ce sens-là et, pour ma part, je veux les voir, j'attends de me déterminer dessus.

Je pense que ce postulat est venu en court-circuitant de manière non coordonnée et au vu des réflexions commencées j'ai l'impression qu'il risque de poser plus de problèmes qu'il n'en résout. Je dirai donc comme notre collègue du PLR, nous sommes pour une amélioration des conditions de trafic et de la condition de la qualité de vie en général en ville de Lausanne, mais nous n'estimons pas pour autant que ce postulat est la réponse adéquate à cette problématique.

**M. Guy Gaudard (PLR) :** – J'abonde dans les propos de mes deux préopinants. Mais j'aimerais savoir pour quelle raison la Municipalité ne nous présente pas un plan directeur sur la circulation à Lausanne. C'est vrai que pour le moment elle se contente de saucissonner les projets, c'est-à-dire qu'elle vient avec des 30 km/h à Rovéréaz, à la Fauvette, du 20 km à La Cure, ensuite 30 km/h de nuit sur Vinet, ensuite la fermeture du Grand-Pont. Si on écoute M. Calame, lui c'est 30 km/h sur la petite ceinture et il va planter

des giratoires partout. Donc je pense que ça ne va plus être très pratique de rouler à Lausanne.

J'invite la Municipalité à se pencher sur ce problème, stationnement payant inclus entre 12.30 et 13.30, puis qu'elle vienne avec un projet concret, que l'on ait peut-être une idée globale des intentions futures de la Ville en relation avec le trafic automobile à Lausanne. Parce c'est vrai qu'à force d'entendre que la voiture est malvenue, il serait peut-être temps de situer clairement le rôle du véhicule automobile en ville de Lausanne, que ce soient des travailleurs, des artisans, des clients ou tout simplement des gens qui vont traverser Lausanne pour aller d'un point à un autre.

**M. Xavier de Haller (PLR) :** – Evidemment, quand on lit ce postulat et que l'on entend son développement, qui a été très bien amené et parfaitement argumenté, eh bien on ne pourrait que le suivre. Parce qu'évidemment tout le monde a envie de bien vivre en ville, tout le monde a envie de pouvoir profiter des avantages de la ville sans ses inconvénients. Toutefois je crois qu'il faut un tout petit peu nuancer les propos et l'efficacité des mesures et des réflexions qui sont proposées.

A titre liminaire, cela a déjà été fait mais je crois qu'il est important de le répéter pour bien comprendre la portée du débat. Il est vital de distinguer zone 30 km/h et limitation 30 km/h. Il s'agit de deux mesures qui sont fondamentalement différentes, qui ne reposent pas sur les mêmes objectifs et qui n'ont pas non plus les mêmes exigences en termes de réalisation. Ce soir nous avons compris que le postulant changeait finalement un peu son fusil d'épaule, mais je ne comprends pas tout à fait ce qu'il veut vraiment au final, peut-être pourra-t-il encore le préciser. Néanmoins la réflexion n'est pas la même si on veut faire une zone 30 km/h dans la petite ceinture ou limiter la vitesse. Ce ne sont pas les mêmes règles qui s'appliquent et c'est important.

On a entendu, à nombreuses reprises, parler de Zurich et des effets bienfaits dans cette ville. Deux remarques à cet égard, tout d'abord comparaison n'est pas raison, il faut comparer ce qui est comparable. Et là, de nombreux experts en ingénierie du trafic expliquent que l'on ne peut pas comparer Lausanne et Zurich parce que la déclivité des pentes et l'aménagement urbain ne sont pas les mêmes. Alors les mesures, respectivement les conséquences, qui ont pu être tirées à Zurich ne peuvent pas être reprises *mutatis mutandis* à Lausanne et on ne peut pas purement et simplement en tirer les mêmes conséquences.

Autre argument s'agissant de la comparaison. On a parlé de Zurich, mais il s'agit également de parler de Bâle, grande ville de Suisse qui peut être également intéressante à consulter de temps à autre. Eh bien de telles mesures de limitation de vitesse à 30 km/h y ont également été adoptées et de nombreuses procédures judiciaires ont démontré, notamment avec des expertises, que la limitation à 30 km/h n'était pas forcément la mesure adéquate au regard de la législation en la matière, notamment l'OPB.

S'agissant de l'opportunité de ce postulat, il y a actuellement deux mesures pilotes qui sont testées sur Vinet et Beaulieu, pour une année, et qui seront probablement renouvelées pour une seconde, d'après ce que je sais. Eh bien ces mesures ont justement pour but de confirmer ou infirmer l'efficacité de la limitation à 30 km/h dans une ville comme Lausanne sur des artères à forte déclivité et également au fort taux de trafic. Alors ce postulat apparaît venir trop tôt. En effet, je pense qu'il est important d'attendre pour l'instant les résultats de ces tests pour savoir quels sont les effets effectifs sur le bruit et la qualité de vie de ces limitations à 30 km/h avant de vouloir se poser la question plus globale d'un 30 km/h, que ce soit une limitation ou une zone 30 sur la petite ceinture.

Maintenant s'agissant, dernier élément, de la notion de qualité de vie. Alors évidemment au premier abord on peut se dire que si tout le monde roule à 30 km/h eh bien les gens seront probablement beaucoup plus heureux, beaucoup plus tranquilles, avec beaucoup moins de bruit. Certes, c'est concevable. Toutefois un contre-argument réside dans le fait qu'en réalité l'un des objectifs des ingénieurs du trafic est de tenter de concentrer le trafic

sur certains axes, pas forcément destinés à l'habitation mais plus à des commerçants ou en tout cas à une activité économique, et réserver l'habitation à des rues secondaire où justement les zones 30 ont toute leur logique et toute leur valeur.

On ne peut donc pas purement et simplement dire, le 30 km/h c'est la solution, ça va améliorer la qualité de vie. Instaurer le 30 km/h sur la petite ceinture de Lausanne aura des conséquences également néfastes pour les habitants puisqu'il engendrera un report de trafic, cela paraît évident dès le moment où les automobilistes n'auront plus l'avantage de pouvoir circuler à une vitesse relativement plus élevée. Encore faut-il bien voir de quoi on parle, la vitesse moyenne des véhicules sur la petite ceinture n'est pas de 50 km/h comme on pourrait le croire, elle s'approche plutôt aux alentours de 38 km/h selon les chiffres que j'avais. Tout cela pour dire que le 30 km/h est une mesure qui apparaît pleine de bonnes intentions, mais qui malheureusement ne pourra probablement pas apporter une amélioration de la vie en ville et se contentera d'amener des reports de trafic.

Et dernier argument qui me semble être essentiel, à ce stade la Ville amène deux projets pilotes sur deux avenues relativement importantes. Aujourd'hui il apparaît important de mener à terme ces expériences, d'en tirer les conséquences qui s'imposent et, sur la base de ce qui aura été observé sur ces deux artères, notre Conseil pourra reprendre la discussion s'agissant de limitation de vitesse. Donc vous l'aurez compris, comme l'ont déjà dit plusieurs PLR, notre groupe va s'opposer à la prise en considération de ce postulat. Et pour clore mon intervention, pour ceux qui ne le savent pas encore, je déclare mes intérêts, je suis secrétaire général de l'ACS section vaudoise.

**M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny (Soc.)** : – Si je comprends bien, plusieurs représentants de la droite soutiennent la modération du trafic, le test du 30 km/h la nuit, les zones 30 là où elles existent, mais refusent le postulat. D'aucuns pensent qu'il faut laisser les spécialistes faire leur travail. Moi j'ai cru qu'ici on faisait de la politique, mais la mobilité semble ne pas être un sujet politique, moi je pense tout le contraire.

D'autres pensent qu'il faut savoir si on veut une limitation à 30 ou une zone 30. On ne peut pas comparer parce que la ville de Lausanne a des pentes. Il y a toute une série d'études qui montrent que même sur des pentes la différence du bruit est tout à fait perceptible quand on passe de 50 à 30. Au fond, si je comprends bien, grâce aux représentants de la droite, il faut attendre. Il faut attendre les résultats du test, mais avec vous nous n'aurions jamais eu le test 30 km/h. Vous nous redites d'attendre, nous on n'attend pas, c'est la raison pour laquelle nous soutenons ce postulat et cette mesure qui va dans la direction d'une réduction de la pollution ; je suis toujours effarée que vous ne parliez jamais de la pollution, attendre est juste irresponsable. Je souhaite donc que, pour tous les riverains des axes principaux avec d'importantes nuisances sonores, nous soutenions ce postulat.

**M. Claude Calame (EàG)** : – Comme réponse aux différentes prises de position que nous avons entendues, d'abord en ce qui concerne les transports publics. Je vous prie d'observer comment les choses se passent à la place de la Gare. Vous savez que les deux giratoires, à l'ouest et à l'est, avaient été installés et qu'ils étaient assortis de feux pour faciliter le passage des transports publics. Dans des circonstances sur lesquelles je ne reviendrai pas, ces feux ont été supprimés et les transports publics ne sont pas du tout entravés dans leurs déplacements sur ces deux giratoires.

Deuxième remarque, je pense tout simplement qu'il est important, même essentiel, que la Municipalité, à l'issue des tests nocturnes sur l'avenue de Beaulieu et sur l'avenue Vinet tests qui sont en cours, envisage non seulement une limitation généralisée à 30 km/h, mais étudie aussi la possibilité d'une introduction d'une zone 30 km à l'heure avec naturellement les aménagements que cela implique.

Et en ce qui me concerne, en conclusion, j'aimerais vous lire deux des considérants de la motion rédigée par Anne Decollogny et Evelyne Knecht il y a deux ans : « Une diminution de la vitesse de 50 km/h à 30 km/h permet de diminuer d'environ 2 à 3 décibels, le bruit du trafic routier, ce qui correspond, sur le plan acoustique, à une diminution de moitié du

*trafic motorisé. Nous sommes conscientes que d'autres mesures doivent s'ajouter à ce ralentissement de trafic, notamment des mesures d'aménagement des rues – j'insiste naturellement – de contrôle des véhicules bruyants, de modifications des comportements au volant, ainsi que des mesures visant la diminution du nombre de véhicules par jour, et par conséquent des mesures de dissuasion du trafic individuel. Cependant, la mise en place de zones 30 au centre-ville, y compris sur la petite ceinture, – il s'agit bien de zones 30 – reste la solution la plus prometteuse puisque le ralentissement du trafic garantit une meilleure sécurité pour la population, permet de diminuer les niveaux de bruit et donc d'offrir une meilleure qualité de vie aux habitants. En effet, le taux de satisfaction des Lausannois concernant l'aménagement des zones – des zones, encore une fois - 30 est de l'ordre de 75% .»*

**M. Stéphane Wyssa (PLR) :** – Je trouve qu'il y a quand même pas mal d'incohérences dans ces discours que j'entends ce soir. Effectivement on a bien compris ce qu'était une zone 30 et que l'on nous demandait d'en mettre une sur cette petite ceinture et non pas une limitation à 30. Zone 30, comme déjà plusieurs préopinants l'ont mentionné, cela implique des aménagements qui vont être compliqués – on pense typiquement à St-François, à l'avenue de la Gare ou ce genre d'endroits – où tout d'un coup on aura des gendarmes couchés, on n'aura plus de passages piétons.

Et dans le cas présent, si on nous demande une zone 30 ça me paraît vraiment très compliqué de faire ces aménagements sur les rues qui sont impliquées. Le postulant nous dit qu'il y a un taux d'acceptation des Lausannois de 75 % des zones 30 actuelles, mais c'est normal puisqu'elles sont actuellement mises dans les zones où elles sont les plus utiles. C'est-à-dire dans les quartiers familiaux, tranquilles, dans les endroits où ces zones 30 font complètement sens et pas sur la place St-François ou l'avenue de la Gare.

On a bien compris que la vitesse était plus ou moins liée à la pollution, mais je rappellerai juste que des études ont aussi montré que la pollution est bien plus impactée lorsqu'on a des bouchons, et actuellement c'est le cas. Si j'ai également bien compris le postulant, un des buts de ce postulat vise à modérer le trafic, et donc à créer quelques bouchons supplémentaires qui vont venir s'ajouter à ceux qui allaient être créés par la fermeture du Grand-Pont. Donc plus de bouchons égale plus de pollution, *de facto*, et je pense que là on est aussi en train de se tirer une balle dans le pied avec ce postulat.

Et finalement pour limiter le bruit, on est tous d'accord qu'il faut aussi travailler là-dessus, mais en commission, sur les BHNS, on nous a bien expliqué que le facteur principal de limitation du bruit est la pose des nouveaux revêtements phoniques et je pense que l'on doit aussi regarder par là avant de passer en zone 30 tout ce centre-ville finalement.

**M. Jean-Pascal Gendre (PLR) :** – J'aurais aimé répondre à M<sup>me</sup> Decollogny. Je partage comme vous votre souci concernant le bruit et la pollution. La question qui nous est posée aujourd'hui n'est pas là, c'est un postulat sur une zone 30 sur la petite ceinture. Alors le postulant essaye de se tordre dans tous les sens parce qu'en commission il a très clairement insisté, si vous lisez bien le rapport, sur le fait que c'est ce qu'il demande. Aujourd'hui il essaye de modérer un peu ses propos parce qu'il est comme tout le monde, il se rend bien compte que c'est une solution irréaliste. Ce n'est pas seulement moi qui le dis, même les Verts l'ont fait puisqu'ils émettent des réserves à ce postulat.

Je crois qu'il faut rester pragmatique : étudier une zone 30 sur la petite ceinture, c'est juste dépenser de l'argent pour connaître une réponse que l'on connaît aujourd'hui déjà. C'est irréaliste, ça coûte cher et ça ne fonctionnera pas. Mettons donc l'énergie de nos fonctionnaires à meilleure efficacité et à ne pas répondre à des évidences.

**M. Claude Calame (EàG) :** – J'insiste encore simplement sur le fait que il s'agit ici bien d'aller dans le sens du résultat des tests nocturnes sur le 30 km à l'heure à l'avenue Vinet et à l'avenue Beaulieu et d'essayer d'avoir le plus large éventail de propositions à l'issue de ces tests de la part de la Municipalité. Je tiens à ce que la Municipalité envisage, en plus de la limitation généralisée sur certains tronçons et au centre-ville du 30 km à l'heure, la

possibilité d'introduire, peut-être pas sur l'ensemble de la petite ceinture mais uniquement au centre-ville, cette possibilité de zones 30 km à l'heure avec les aménagements impliqués d'une part, mais aussi avec les conséquences financières que nous pourrions naturellement discuter ici. Encore une fois il ne s'agit que de propositions.

**M. Valéry Beaud (Les Verts) :** – Très brièvement, une réplique à M. Wyssa qui parlait des revêtements phono-absorbants comme un remède miracle. Je pense qu'on aurait tous espéré que ces revêtements puissent diminuer le bruit autant que les développeurs de ces projets le garantissent dans leurs prospectus publicitaires. C'est vrai que les promesses de ces constructeurs, c'est moins 6 à moins 8 décibels, ce qui est extraordinaire.

Malheureusement la pratique démontre que ces performances sont éventuellement valables les tout premiers temps après la pose, elles dégringolent assez rapidement par la suite. Et il y avait d'ailleurs eu un postulat de M. Henchoz, sauf erreur, sur les revêtements phono-absorbants où dans le rapport-préavis et en commission avec M. Français, on avait passablement parlé. Il nous avait informés des essais pilotes qui avaient été effectués par la Ville de Lausanne qui étaient assez décevants puisque finalement, – notamment en raison de la déclivité des pentes lausannoises, du déneigement, du passage des bus, etc. – les performances étaient plutôt entre moins 1 et moins 3 décibels après quelques années. C'est déjà ça, et donc une mesure complémentaire qui peut et qui doit s'appliquer dans certains cas, mais qui ne résoudra tous les problèmes ; c'est vraiment la complémentarité des différentes mesures, et la diminution de la vitesse en fait aussi partie.

**M. Stéphane Wyssa (PLR) :** – Merci monsieur Beaud pour ces précisions que je ne connaissais pas. C'est malgré tout encourageant d'avoir quelques décibels en moins, je pense, donc qu'il faut effectivement aussi explorer cette piste. Encore une fois je ne suis pas et je pense que la majorité du groupe PLR n'est pas contre les zones 30, simplement là on parle bien, malgré ce que dit le postulant, d'une zone 30 et pas d'une limitation à 30.

Le postulant nous dit, en plénum, que ce sont des limitations à 30 mais avec la possibilité de faire quelques zones à 30, on ne comprend plus bien quel est le postulat et ce qui est dit par le postulant. Je vais suivre le postulat, qui demande, comme c'est précisé, une zone 30 et non une limitation à 30. Je vous encourage donc à refuser ce postulat pour cette raison-là.

**M. Philippe Ducommun (UDC), rapporteur-remplaçant :** – Permettez-moi de prendre la parole en tant que membre de la commission, et au nom du groupe UDC, également de vous encourager à refuser cette prise en compte du postulat comme l'a fait la commission. En effet, on voit bien ce soir que le postulant navigue entre deux eaux, entre zone 30 et puis limitation à 30, or lors de la commission M. Calame avait très bien insisté sur le fait qu'il souhaitait une zone 30 sur la petite ceinture. Et à ces explications, M<sup>me</sup> la municipale avait clairement répondu que la demande du postulant est techniquement impossible, quand bien même des réflexions en matière d'aménagement urbain pourraient être envisagées. Et à la demande également du postulant d'abaisser la vitesse, M<sup>me</sup> la municipale avait également déclaré que c'est tout simplement impossible au vu notamment des transports publics et la priorité donnée à ceux-ci.

Le postulat pourrait donc partir d'un bon fond selon de quel côté vous êtes, mais pour celui-ci il manque sa cible et je vous encourage à suivre le vote de la commission et à ne pas le renvoyer à la Municipalité.

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – Je ne vais pas répondre longuement, il n'appartient pas à la Municipalité de se positionner. C'est votre Conseil, ce soir, qui prendra sa décision sur ce postulat. Je vous donne quelques informations de contexte, qui ne sont peut-être pas connues de vous toutes et tous.

Le test sur lequel nous travaillons actuellement avec la limitation 30 km/h de nuit s'inscrit dans une étude nationale qui a été décidée en partenariat entre le Canton et la Confédération. Il y a plusieurs mesures qui sont faites actuellement : celle du bruit et celle

de la vitesse. Il y a également des aspects plus sociologiques qui sont pris en considération, soit des sondages qui sont faits auprès des habitants et même des automobilistes. Et nous devrions prochainement avoir les résultats de tous ces tests qui permettront, à la Municipalité et à votre Conseil – et même au niveau national –, de prendre les meilleures décisions possibles.

Ce qui est extrêmement intéressant avec ce test, c'est que l'Ordonnance pour la protection pour le bruit est plus sévère pour les nuisances sonores de nuit que de jour. Une raison toute simple et évidente à cela qu'il est considéré que l'enjeu de santé publique est évidemment beaucoup plus important de nuit puisque le repos nocturne est indispensable à chacun et chacune pour être en bonne santé. On a donc là une voie très intéressante puisqu'il y a évidemment moins de trafic à ces heures-là et que l'enjeu est plus fort pour les habitants. En ce sens, le test lausannois, qui est sauf erreur le seul test nocturne, est extrêmement intéressant au niveau national et on verra prochainement ses résultats.

Par rapport à ce qui vient d'être évoqué sur ce que j'ai expliqué en commission, la zone 30 km/h sur la petite ceinture ne correspond pas du tout à l'esprit puisque cette zone prévoit toute une série d'aménagements et de contraintes qui, en tout cas dans la législation actuelle, n'est pas possible à mettre en place sur la petite ceinture. Je ne sais pas s'il y a un malentendu, car sur la limitation 30 km/h, je n'ai évidemment pas pu dire que ce n'était pas possible puisqu'on est précisément en train de la tester. J'ai donc bien différencié la position et l'analyse technique sur la zone 30 km/h, versus la limitation 30 km/h ; si la première dans la législation actuelle n'est vraisemblablement pas possible, la deuxième l'est évidemment.

Ce qui est intéressant avec cette limitation, c'est que c'est une mesure extrêmement peu coûteuse, quasiment rien, quelques panneaux à poser. C'est une mesure complètement réversible, du jour au lendemain potentiellement on enlève les panneaux, donc c'est extrêmement intéressant pour ces tests. Et puis sachant que la très nombreuse collectivité ne respecte pas les normes de protection contre le bruit, faire respecter ces normes a potentiellement pour conséquence des investissements en milliards au niveau suisse alors que pour prendre des mesures constructives, c'est extrêmement bon marché, donc aussi intéressant en ce sens-là.

Il faut savoir que les revêtements phono-absorbants sont un petit peu plus chers, pas beaucoup plus que les revêtements normaux, mais si on devait changer l'ensemble des revêtements de la Ville, on n'a évidemment pas les moyens de se le payer. Et l'autre problème des revêtements, qui a été évoqué ici, est vraisemblablement la durée de vie. Il se trouve que l'on est en train d'expérimenter des revêtements phono-absorbants qui sont pires au bout de quelques années qu'un revêtement standard au niveau des nuisances sonores. Donc ça c'est vraiment un problème et on doit le résoudre.

Par rapport à la question de la vision d'ensemble, je crois que cette remarque est un peu étonnante à l'heure où la Municipalité est en train de boucler son Plan directeur communal, où le volet mobilité a déjà été largement et longuement présenté à de nombreuses séances de consultation. C'est bien sur le Plan directeur communal que nous appuierons notre politique de mobilité et vous avez la vision d'ensemble très précise, très conduite et très structurée qui vous permet de mettre tous ces différents éléments en regard les uns des autres. Voilà les éléments que je voulais vous donner. En tous les cas, pour la Municipalité, il s'agit bien d'envisager et de réfléchir aux limitations 30 km/h, c'est en tout cas de cette façon que la Municipalité prendra en considération ce postulat.

**M. Jean-Pascal Gendre (PLR) :** – Je m'excuse de parler après M<sup>m</sup>e la directrice, mais j'ai un petit problème de fond. La Municipalité va donc prendre en compte un postulat dans le sens contraire de ce qui a été demandé par le postulant. Je me pose donc la question de la forme.

**M<sup>m</sup>e Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – Juste rappeler à M. Gendre qu'il n'y a aucune obligation de prendre à la lettre un postulat, et que ce ne

serait pas la première fois que ce qui est ici très clairement précisé c'est que l'intention qui est comprise par la Municipalité est celle exprimée ce soir par le postulant, à savoir une limitation à 30 km/h.

Fin de la discussion

**M. Philippe Ducommun (UDC), rapporteur-remplaçant** : – La prise en considération de ce postulat a été refusée par 6 non contre 5 oui et 0 abstention.

Vote

**La présidente** : – Je vous propose donc de voter ce postulat à l'électronique. Donc celles et ceux qui acceptent la prise en considération de ce postulat votent oui, celles et ceux qui le refusent, non et il est possible de s'abstenir. Et le vote est ouvert.

Le vote est ouvert, puis clos.

Par 43 oui, 24 non et 1 abstention, vous avez accepté la prise en considération de ce postulat.

### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M. Claude Calame : « 30 km/h sur la petite ceinture et dans son périmètre » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide* :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

---

### **Postulat de M. Manuel Donzé : « Pour une sécurisation du chemin de Rovéréaz »**

Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Robert Joosten (Soc.), rapporteur, Vincent Brayer (Soc.), Thérèse de Meuron (PLR), Anne-Françoise Decollogny (Soc.), Nicola Di Giulio (PLC), Manuel Donzé (CPV), Pierre Ethenoz (PLR), Fabrice Moscheni (UDC), Roland Philipoz (Soc.), Janine Resplendino (EàG), Karine Roch (Les Verts), Marie-Thérèse Sangra (Les Verts)

Municipalité : M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité

### **Rapport photocopié de M. Robert Joosten (Soc.), rapporteur : -**

Présidence :	M. Robert JOOSTEN	PS
Membres présents :	Mme Janine RESPLENDINO	EàG
	Mme Marie-Thérèse SANGRA	Les Verts
	Mme Thérèse DE MEURON	PLR
	Mme Anne-Françoise DECOLLOGNY	PS
	Mme Karine ROCH	Les Verts
	M. Manuel DONZÉ	Le Centre
	M. Nicola DI GIULIO	PLC
	M. Pierre ETHENOZ	PLR
	M. Vincent BRAYER	PS
	(remplaçant Mme Laurence MUNDINGER-JACCARD)	
	M. Roland PHILIPPOZ	PS
	M. Fabrice MOSCHENI	UDC



Membre excusé : Mme Laurence MUNDIGER-JACCARD PS

Représentants de la Municipalité :

Mme Florence GERMOND, Directrice des finances et de la mobilité

M. Patrick ETOURNAUD, Chef du Service des routes et de la mobilité

M. Alain GONIN, Chef de division - Service des routes et de la mobilité

M. François MUKUNDI, Adj. Administratif – Service des routes et de la mobilité (que nous remercions pour ses notes de séances)

Lieu : salle de conférence de la Direction des finances et de la mobilité, Place Chauderon 9, Lausanne

Date : 30 janvier 2017

Début et fin de la séance : 16h30 – 18h00

Le président ouvre la séance, salue les participants et demande à Mme la Municipale de présenter les membres de l'administration qui l'accompagnent.

La parole est donnée au postulant afin qu'il présente son postulat. Celui-ci déclare ses intérêts en précisant qu'il habite au chemin de Rovéréaz depuis juin 2016. Depuis son emménagement, il a été interpellé à maintes reprises par les habitants. Ces derniers se plaignent du manque de sécurité sur ce chemin, des difficultés à traverser cette rue et des dangers de la circulation en général tant pour les piétons, les cyclistes que les automobilistes, vu le nombre de chicanes installées dans cette rue et le manque de visibilité pour les voitures qui se croisent, visibilité encore péjorée par les miroirs cassés. Mme Germond a fait une présentation lors d'une séance publique du 8 novembre 2016 : le postulant n'y a pas participé mais en a entendu parler. Il n'a aucun a priori sur les solutions pouvant être mises en place. C'est pourquoi il a déposé ce postulat et souhaité en discuter en commission afin d'entendre les propositions des uns et des autres autour de la problématique de la circulation dans cette rue de la ville.

Mme la Municipale explique que les difficultés de circulation au chemin de Rovéréaz sont connues des Autorités lausannoises depuis plusieurs années et reconnaît que la situation est insatisfaisante comme l'évoque à juste titre le postulant. Ces difficultés sont essentiellement dues au fait que le chemin de Rovéréaz, qui est une route de desserte dans le Plan directeur communal (PDCOM), est utilisé depuis des années comme une route de transit. Les Autorités communales ont empoigné ce problème et décidé, au printemps 2016, de mettre ce chemin en sens unique pour juguler le trafic de transit. D'abord à titre d'essai sur une période de 10 mois pendant lesquels des enseignements ont été tirés, cette mesure a fait ensuite l'objet de comptages pour mesurer l'impact de la mesure sur le trafic. Les résultats constatés sont très intéressants : le trafic automobile a fortement diminué dans cette rue (une diminution de moitié). Toutefois, on a observé comme conséquence de cette mesure, des reports de trafic sur les rues adjacentes, notamment sur l'avenue de la Fauvette. Mme la Municipale précise que la Ville a pris l'option de traiter ces problèmes pas à pas pour aboutir à l'amélioration recherchée. Elle relève que les mesures mises en place au chemin de Rovéréaz ont été bien accueillies par les riverains directs du chemin qui se sont montrés plus satisfaits aujourd'hui qu'hier et qui l'ont manifesté lors de la séance publique du 8 novembre 2016. Dans l'ensemble, les interventions projetées et en cours vont dans la bonne direction et doivent permettre à la Ville d'être à nouveau en phase avec son plan directeur communal, dès lors que le trafic de transit est, pour près de 50%, reporté sur les voies principales et non plus sur les voies de desserte.

A l'aide d'un diaporama, M. Etournaud présente les différentes étapes, enjeux et objectifs des interventions réalisées et en cours au chemin de Rovéréaz. La présentation démontre les difficultés rappelées par Mme la Municipale, avec un trafic de transit très important au chemin de Rovéréaz aux heures de pointe du matin et du soir et son lot de conséquences négatives pour la sécurité des déplacements des habitants de cette rue. Or, le chemin de Rovéréaz est un chemin de desserte et n'a pas vocation à recevoir le transit. La présentation montre également que depuis la mise en place du sens unique, qui a depuis été confirmé par la Municipalité, des résultats intéressants ont déjà été obtenus au chemin de Rovéréaz : le trafic a été stabilisé sur l'ensemble du secteur. Le nombre de véhicules empruntant le haut du chemin de Rovéréaz est passé de 7'595 à 3'850 véh./jour, soit une diminution de 49% ; dans le bas du chemin, cette diminution est de 34% et de 12% à l'avenue de l'Esplanade. Toutefois, des reports de trafic sont constatés dans les rues adjacentes, notamment dans la partie haute du chemin de la Fauvette (+67%) et à la route d'Oron.

Pour répondre aux inquiétudes des habitants et juguler ces reports, les mesures complémentaires suivantes avaient été présentées le 8 novembre dernier :

- réalisation d'un trottoir sur le chemin de la Fauvette ;
- mise en zone 30 du chemin de Rovéréaz
- mise en zone de rencontre des chemins de la Cure, de Grésy et de Craivavers ;
- installation de ralentisseurs sur les chemins de Craivavers et de la Grangette.

La plupart des passages piétons du chemin de Rovéréaz devraient être maintenus (5 sur 7), ce qui est très ambitieux pour une zone 30.

Entretemps, des mesures d'accompagnement ont été développées et actualisées : aménagement des zones d'entrées Z20/Z30, de 6 nouveaux seuils trapézoïdaux, de 9 seuils circulaires et de nouveaux tronçons de trottoirs.

M. Etournaud indique que les problèmes posés par le nouveau schéma de circulation vont être traités par étapes et présente le planning de la première étape en cours :

- Décembre 2016 : choix de la variante, vérification des contraintes constructives et coordination avec les services constructeurs de la Ville ;
- Janvier 2017 : Procédure de mise à l'enquête : préparation des dossiers de plans ; note à la Municipalité et demande de mise à l'enquête à l'OPC ; préparation du dossier d'appel d'offre aux entreprises et publication dudit appel ; évaluation des offres et préparation d'une nouvelle note à la Municipalité concernant les plans de marquage et de signalisation
- Début mai 2017 : Mise à l'enquête publique et publication des mesures dans la FAO ;
- Début juin 2017 : Octroi du permis de construire ;
- Mi-juillet 2017 : Début de la réalisation des travaux pour une durée de 5 mois, soit jusqu'à fin 2017.

Le président ouvre la discussion générale.

Une commissaire connaissant bien le quartier confirme la dangerosité de la circulation au chemin de Rovéréaz. Elle regrette que le postulat « Rovéréaz-Fauvette : Allégeons les contraintes » de M. Guy Gaudard portant sur le même sujet ne soit pas traitée dans la même commission.

Une seconde commissaire souhaite savoir ce que sont les seuils circulaire et trapézoïdal. Elle se demande s'il a été tenu compte de la particularité de la rue (présence d'une école, d'un foyer socio-éducatif et d'un EMS) pour étaler les passages piétons en évitant de les concentrer au bas de la rue. Elle se demande également pourquoi aucune mesure n'est prise

pour empêcher les véhicules de la route d'Oron de prendre le chemin de la Fauvette et suggère de mettre tout le chemin de la Fauvette en 30 km/h.

M. Gonin explique que les seuils circulaires sont bombés avec une épaisseur de 9 cm et ont pour objectif de faire respecter la vitesse. Les seuils trapézoïdaux sont composés d'une rampe et d'un plateau et constituent une aide à la traversée pour les piétons qui sont plus sécurisés. Ces derniers sont principalement installés sur des passages piétons situés à proximité des écoles ou des institutions pour personnes à mobilité réduite comme à Rovéréaz.

Mme Germond explique que les normes en vigueur ne permettent hélas pas d'instaurer une zone 30 dans une zone non construite, ce qui est le cas du haut du chemin de la Fauvette. Elle en vient aux passages piétons du chemin de Rovéréaz. Sur les 7 passages existant aujourd'hui, 2 seront supprimés. Une demande a été faite auprès du Canton pour obtenir l'autorisation de maintenir 5 passages. En effet, en zone 30, les voitures sont prioritaires et les passages piétons ne sont en principe pas autorisés selon l'OCR. Elle ajoute que les deux passages supprimés seront remplacés par des seuils trapézoïdaux.

Une commissaire souhaite savoir pourquoi il faut une dérogation cantonale pour les passages piétons. Elle se demande si les automobilistes comprennent l'utilité des seuils trapézoïdaux et s'ils les respectent.

M. Etroulaud explique qu'il revient au Canton, en tant que gestionnaire de la procédure, de donner son avis sur la recevabilité du projet en lien avec la loi sur circulation routière. Cette dernière stipule que les passages piétons sont interdits en zone 30, sauf exceptions aux abords des écoles, institutions hospitalières et institutions pour personnes à mobilité réduite. Les 5 passages que le projet prévoit de conserver sont situés aux abords de l'école et de l'EMS. Il ajoute que le canton ne veut pas faire trop d'exceptions.

Quant aux seuils trapézoïdaux, M. Etroulaud explique qu'il s'agit d'aménagements obligeant de facto l'automobiliste à ralentir, ce qui sécurise les endroits où les piétons aiment généralement traverser (appelés les lignes de désir du piéton).

Une commissaire revient sur la question des passages piétons dans les zones 30. Aux yeux du public, la suppression des passages piétons apparaît comme une diminution de la sécurité. Pour elle, c'est tout le contraire. Les mesures de sensibilisation et de signalisation mises en place lors de l'instauration d'une zone 30 font que les automobilistes ralentissent plus qu'avant et finissent par se rendre compte qu'ils ne sont pas prioritaires dans toute la zone. Elle cite l'exemple réussi de la suppression du grand passage pour piétons devant le collège St-Roch, suppression dont personne ne s'est plaint. Grâce aux mesures d'accompagnement (rétrécissement des chaussées, goulets d'étranglements), les risques pour les élèves n'ont aucunement augmenté. Lorsqu'il y a de passages pour piétons, les automobilistes n'ont tendance à ralentir qu'auxdits passages. Elle estime que multiplier les passages piétons dans une zone 30, c'est induire les automobilistes en erreur.

Un commissaire ne partage pas tout à fait cette analyse. Dans une zone 30, l'automobiliste est prioritaire et n'aura pas tendance à s'arrêter pour laisser passer le piéton en dehors des passages.

Le postulant rappelle que son postulat vise à sécuriser le chemin de Rovéréaz pour tous les usagers et pas seulement les piétons. Il souligne que le trafic de transit n'est pas le seul à poser un problème de sécurité : les parents habitant le quartier et amenant leurs enfants en 4x4 à l'école y contribuent aussi. Le postulant est content des mesures proposées par la Municipalité et se réjouit du planning qui prévoit leur mise en place rapide. Il espère qu'il y aura une bonne coordination avec la police municipale afin que les mesures soient respectées. Il n'est en effet pas sûr que les automobilistes comprennent les règles de la zone 30. Enfin, il souligne que les seuils ralentisseurs devront être placés aux bons endroits afin d'optimiser les effets escomptés en faveur de la traversée des piétons.

Un commissaire affirme que la zone de Rovéréaz n'est pas très accidentogène. En effet, de 2013 à ce jour, il y a eu environ 40 accidents et 7 blessés. Il loue les améliorations induites par l'instauration d'une zone 30 : réduction de la distance de freinage, conséquences en cas d'accident moins graves, réduction du bruit, plus de convivialité, moins de pollution atmosphérique et plus de compatibilité avec les transports publics. Enfin, il souhaite savoir si une signalisation spécifique est envisagée pour les poids-lourds.

M. Etournaud lui répond que les mesures nécessaires ont déjà été mises places en automne 2016.

Un commissaire aborde la question du chemin de la Fauvette. Il souhaite savoir si des mesures spécifiques y sont prévues. Celles-ci doivent être pensées de façon systématique selon lui, car ce qui se passe à Rovéréaz a un impact considérable au chemin de la Fauvette. Il affirme qu'avec des trottoirs à Fauvette, plus aucune voiture ne passe, car le chemin est très étroit. Il souhaite donc savoir à quel niveau seront aménagés les trottoirs. Il relève également la dangerosité de l'aménagement prévu au bas du chemin de la Fauvette, avec une arrivée débouchant sur un trottoir, une route, un arrêt de bus et un feu. En cas de perte de contrôle en hiver, il pense qu'on assisterait à un accident impliquant plusieurs véhicules et des piétons se trouvant sur le trottoir. La situation s'annonce catastrophique au chemin de la Fauvette d'après lui et il souhaite savoir ce que prévoit la Municipalité pour améliorer la situation.

Une commissaire constate que la Municipalité est en avance sur le postulat Donzé auquel elle a déjà répondu pour l'essentiel. Pour elle, la seule réponse manquante concerne la Fauvette.

Un commissaire demande si lors de l'instauration d'une zone 30 il est prévu d'amender les automobilistes ne respectant pas les 30 km/h au moyen de radars.

Un commissaire travaillant dans une institution située au chemin de Rovéréaz abonde dans le sens du postulat. Il signale un oubli : l'important report de trafic en provenance des Monts-de-Pully en passant le chemin qui longe la piste Vita. Des travaux prévus par la Commune de Pully dans ce secteur sont susceptibles d'engendrer une augmentation des reports inverses en direction des chemin de Rovéréaz et de la Fauvette. Il salue les mesures réalisées et prévues au chemin de Rovéréaz et se réjouit en constatant qu'elles répondent entièrement aux attentes des habitants. Il estime néanmoins qu'il faudra rester attentif aux passages des poids lourds venant livrer les institutions du quartier. Ceux-ci ne pourront que monter : il espère que les chicanes et autres mesures prévues ne les empêcheront pas de tourner à gauche. Il se préoccupe également des chutes des personnes en hiver sur les trottoirs en pente couverts de gel. Il espère ainsi que le déneigement et le salage seront plus soutenus dans le quartier. Enfin, il craint que l'instauration de la zone 30 n'induisse une augmentation importante du bruit à cause du passage en première ou en deuxième vitesse des véhicules.

Une commissaire souhaite savoir si la priorité de droite vis-à-vis des véhicules provenant des petits chemins pourra être respectée comme c'est prescrit par la loi.

Mme la Municipale prend la parole pour répondre aux différentes questions. Elle explique que c'est le rôle des Autorités d'arbitrer entre les intérêts contradictoires des citoyens et de trouver les meilleurs compromis possibles entre les aspirations à la tranquillité des riverains et le besoin d'accéder rapidement à la ville des autres. Concernant le chemin de la Fauvette, elle précise que des études ont déjà été faites et que les mesures prévues sont très avancées, l'étape 1 étant déjà au stade de la mise à l'enquête. Elle affirme qu'il est tout à fait possible d'aménager un trottoir en dur entre Chailly et Grésy de manière satisfaisante, sans imposer un sens unique sur ce tronçon. Pour ce qui est du bas du chemin de la Fauvette, Mme Germond informe que seules les mesures prévues à l'étape 1 sont envisagées. Si elles ne devaient pas suffire, la Municipalité reviendrait à la charge, en temps voulu, avec des mesures additionnelles (instauration d'un petit bout de sens unique comme à Rovéréaz pour avoir le même effet de tranquillisation).

Mme la Municipale évoque le postulat Gaudard proposant un sens unique sous la forme d'une boucle entre les chemins de Rovéréaz et de la Fauvette. Elle estime que le débat aura lieu lors de la commission relative à ce postulat. Pour elle, ce postulat pose pas mal de problèmes. Les sens uniques sur l'entier d'une rue aboutissent souvent à des résultats contraires de ceux poursuivis : accroissement des vitesses et de la circulation sur les voies transversales pour l'accès aux poches d'habitations, pollution par le fait de l'augmentation des kilomètres parcourus.

Pour ce qui est du contrôle du respect des 30 km/h, Mme Germond précise que chaque instauration d'une zone 30 se fait en coordination avec le Corps de police. Cette coopération permet de s'assurer que les nouvelles mesures sont respectées et de pouvoir tirer les premiers enseignements de leur mise en place par rapport aux enjeux.

Enfin, Mme la Municipale aborde la question du déneigement et du service hivernal. Elle donnera des instructions aux services concernés afin que le service hivernal soit amélioré dans toutes les rues en pente de la ville afin d'améliorer la sécurité des piétons.

M. Gonin prend le relais pour répondre aux questions restantes. Il déclare qu'on ne mettra pas en place un système de priorité à droite sur le chemin de Rovéréaz, les conditions n'étant pas réunies. En effet, la densité du trafic n'est pas homogène sur l'ensemble de la zone et il y a un manque de visibilité dû aux nombreuses haies. Pour des raisons de sécurité et d'homogénéité du trafic, des seuils ont été installés aux débouchés sur le chemin de Rovéréaz : ils ont pour but de faire respecter le 30 km/h. Il ajoute que c'est surtout à la montée que des excès de vitesse sont constatés.

Concernant le bas du chemin de la Fauvette, M. Gonin explique que des riverains se sont plaints suite aux reports de trafic constatés. Il est prévu d'installer plusieurs seuils pour dissuader les automobilistes de transiter par ce chemin. Dans le cadre du futur PPA de la ferme de Rovéréaz, la mise en place d'un obstacle physique pour empêcher les voitures de tourner à gauche vers Rovéréaz est à l'étude : cela devrait amener une amélioration conséquente. Un sens unique sur le chemin de la Fauvette ne sera envisagé comme plan B que si les mesures constructives évoquées par Mme la Municipale ne donnent pas satisfaction.

Un commissaire relève que les gens en provenance de Montblesson font tout pour braver l'interdiction de tourner à gauche vers Rovéréaz, certains allant jusqu'au giratoire pour revenir en arrière et accéder ainsi au chemin. Il suggère l'installation d'une ligne blanche sur la chaussée jusqu'au giratoire pour empêcher les rebroussements. Il est également préoccupé par l'obligation faite aux voitures venant de la Sallaz de devoir passer par le pont de la Feuillère, même le week-end. Il estime que le nouvel aménagement de la Sallaz aggrave les problèmes de circulation dans le quartier de Rovéréaz, notamment aux heures de pointe du soir : à ce moment de la journée, le nombre de véhicules en transit dans le sens montant est considérable. Il demande s'il serait possible d'avoir des sens uniques alternant le sens autorisé selon les heures de la journée.

A cette dernière question, M. Etournaud répond négativement.

Un autre commissaire réitère son inquiétude quant à la sécurité des piétons au bas du chemin de la Fauvette. Il craint un accident sur la Fauvette avec un piéton fauché sur le trottoir. Il estime qu'il faut s'occuper rapidement de ce problème.

Le postulant le rassure en affirmant qu'il se préoccupe également de la sécurité à Fauvette. Pour lui, commencer par régler le problème de Rovéréaz ne signifie pas que l'on se désintéresse de celui de Fauvette. Il se réjouit de voir que la Municipalité est prête à régler ces problèmes étape par étape.

Une commissaire constate que les réponses au postulat ont déjà été données avant la tenue de la séance de commission. Elle se demande si le postulat garde son sens et demande au postulant s'il compte le maintenir.

Le président suppose qu'un préavis est prévu sur le sujet. Il ne voit donc pas de raison de ne pas maintenir le postulat, d'autant plus que le postulat Gaudard sur le même objet doit encore être traité.

Mme la Municipale précise que les mesures présentées lors de la séance ne donnent pas automatiquement lieu à un préavis : elles sont de compétence municipale, financées par des crédits-cadres et ne nécessitent pas un vote du Conseil communal. Néanmoins, si les deux postulats sont renvoyés à la Municipalité, cette dernière fera un seul rapport-préavis « duo-pack » pour les traiter de manière groupée.

**Conclusion de la commission :**

**Par 11 oui et 1 abstention, la commission accepte de prendre en considération et de renvoyer le postulat de M. Donzé à la Municipalité.**

Discussion

**M. Robert Joosten (Soc.), rapporteur** : – Je n'ai rien à ajouter Madame la Présidente.

La discussion est ouverte

**M. Manuel Donzé (CPV)** : – Tout d'abord j'aimerais remercier les membres de la commission qui ont traité mon postulat ainsi que la Direction de la mobilité. Les débats furent très constructifs et chacun a pu s'exprimer sur les problèmes que rencontrait ce chemin ces dernières années, compte tenu de son utilisation comme route de transit et non plus seulement comme route de desserte. Cette situation conduisait à des problèmes notamment de sécurité pour les piétons et les autres usagers de la route. Des voitures passaient sur le trottoir pour se croiser. Puis, dans une première phase, ce chemin est devenu aujourd'hui partiellement en sens unique, dans le sens où l'entrée par le nord y est aujourd'hui interdite, conduisant à une diminution du trafic de 49 %.

La directrice des Finances et de la mobilité, et son chef de service, nous ont présenté les mesures complémentaires qui allaient être mises en place pour ce chemin, notamment la mise en zone 30 et l'installation de seuils pour réduire la vitesse. J'en suis très satisfait car mon postulat allait dans le même sens. Et l'unanimité des membres de la commission, moins une abstention, de le renvoyer à la Municipalité ne peut que me réjouir. Les habitants de ce quartier, de par mes discussions avec nombre d'entre eux, en sont aussi très satisfaits.

Je voudrais aussi dire, qu'à travers ce postulat, je ne voudrais pas opposer les riverains du chemin de Rovéréaz à ceux d'autres chemins parallèles, comme l'avenue de la Fauvette que pratiquent maintenant les usagers de la route compte tenu du sens unique de Rovéréaz. Mais cela fait l'objet d'un autre postulat, celui de mon collègue Guy Gaudard. Mais je pense que la Municipalité est consciente des difficultés qui découlent de ce report de trafic, ce que nous discuterons lors du débat sur le postulat de mon collègue. Je vous remercie de votre attention et je vous recommande, bien sûr, de renvoyer ce texte à la Municipalité.

**M. Guy Gaudard (PLR)** : – Puisque mon collègue Donzé m'a cité, c'est vrai que j'aimerais bien savoir à quoi en est le traitement de mon postulat dont l'intitulé était « Stop aux contraintes » où je proposais de faire un sens unique soit dans le sens montée-descente à la Fauvette ou à Rovéréaz. C'est vrai que cela serait très utile de pouvoir avoir une réponse commune aux deux postulats. Peut-être que M<sup>me</sup> la directrice pourra me répondre.

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité** : – Alors oui je peux répondre à M. Gaudard que j'ai l'intention, lorsque j'imagine votre Conseil nous renverra ces deux postulats, de répondre de façon groupée ce qui nous permettra d'avoir une vision d'ensemble de la problématique et de la mesure prise qui a eu un impact extrêmement positif pour les habitants du chemin de Rovéréaz, qui c'est vrai a eu pour conséquence des impacts tout à fait non souhaités sur d'autres chemins. Et nous travaillons maintenant sur les mesures d'accompagnement pour tranquilliser les autres chemins.

Nous sommes en bonne voie même s'il y a une série d'oppositions qui ont été déposées, mais j'ai pu rencontrer l'ensemble des personnes qui avaient déposé une opposition et j'ai l'impression qu'on a pu trouver toute une série d'améliorations, d'arrangements, voire de nouvelles propositions de modération et que l'on pourra aller rapidement de l'avant, ce qui me permettra ensuite de répondre à vos deux postulats de façon regroupée.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Je n'apporte pas grand-chose au débat, mais j'aimerais tout de même rompre une lance en faveur de la Ville de Lausanne. Je regrette que Lausanne Région n'ait pas anticipé suffisamment tôt le fait qu'avec une urbanisation extrêmement rapide et dense d'Epalinges, mais également de Savigny, de Forel, de Mézières, sans parler du canton de Fribourg, nous nous retrouvons, nous, Ville de Lausanne, à devoir gérer un trafic sur lequel nous n'avons aucune prise sur la route d'Oron et donc au chemin de la Fauvette et au chemin de Rovéréaz, et pour tout ce qui arrive via la Rosiaz sur Béthusy venant de Belmont, de la Croix-sur-Lutry et de La Conversion.

Alors je sais que concrètement cette constatation ne débouche pas sur grand-chose, mais cela permet tout de même de dire que l'on attribue à Lausanne un certain nombre de pouvoirs et d'influences qu'elle est loin d'avoir, notamment en matière de concertation relatif au trafic individuel motorisé.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (PLR) :** – Comme je l'ai déjà eu dit, je suis très concernée par ces problèmes de circulation dans ce quartier. J'aimerais demander à M<sup>me</sup> Germond si dans les considérations que la Municipalité est en train de prendre pour faire un plan de circulation dans ce quartier, il est pris en compte les nombreuses – je dis bien les nombreuses – constructions qui vont se faire, notamment le long du chemin de Grésy, Craivavers, etc., ce qui va augmenter la circulation dans notre quartier.

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – Oui, les mesures d'accompagnement prévues comprennent toute une série de ralentisseurs, on prévoit la mise en zone de rencontre de plusieurs rues du quartier et de nouvelles zones 30.

Même s'il est difficile de faire plaisir à tout le monde en matière de gestion de circulation automobile, ces mesures doivent nous permettre de répondre au mieux aux objectifs que nous souhaitons, c'est à dire vraiment tranquilliser les quartiers d'habitation par rapport au trafic automobile.

La discussion est close

**M. Robert Joosten (Soc.), rapporteur :** – Par 11 oui et 1 abstention, la commission a accepté de prendre en considération et de renvoyer le postulat de M. Donzé à la Municipalité.

Vote

**La présidente :** – Nous allons donc voter à main levée ces conclusions. Celles et ceux qui acceptent la prise en considération de ce postulat, lèvent la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ? Avec 1 refus, 1 abstention, vous avez accepté la prise en considération de ce postulat.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M. Manuel Donzé : « Pour une sécurisation du chemin de Rovéréaz » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

**La présidente** : – Pour le point suivant, le R75, le postulat de M. Pierre Oberson qui est absent, nous le prendrons donc lors de la prochaine séance. Idem pour le R76, la pétition du Parti Libéral par M. Nicola Di Giulio, également absent ce soir. Je passe donc au R79, le postulat de M. Valéry Beaud : « Pour une véritable stratégie de requalification de l'espace public », et j'attends à la tribune M. Philippe Ducommun. Vous avez la parole, monsieur Ducommun.

**Postulat de M. Valéry Beaud : « Pour une véritable stratégie de requalification de l'espace public »**

Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Philippe Ducommun (UDC), rapporteur, Caroline Alvarez Henry (Soc.), Valéry Beaud (Les Verts), Maurice Calame (PLR), Denis Corboz (Soc.), Anne-Françoise Decollogny (Soc.), Nicola Di Giulio (PLC), Daniel Dubas (Les Verts), Johann Dupuis (EàG), Pierre Ethenoz (PLR), Barbara Pagés (Soc.)

Municipalité : M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité

**Rapport photocopié de M. Philippe Ducommun (UDC), rapporteur : -**

Présidence : M. Philippe Ducommun

Membres présents : Mmes : Caroline Alvarez, Anne-Françoise Decollogny (rempl. M. Louis Dana), Barbara Pages

MM : Valéry Beaud, Maurice Calame-Longjean, Denis Corboz, Nicola Di Giulio, Daniel Dubas, Johann Dupuis, Pierre Ethenoz

Membre excusé : M. Manuel Donzé

Représentant-e-s de la Municipalité: Mme Florence Germond, Directrice des finances et de la mobilité

M. Laurent Dutheil, Chef de division – Service des routes et de la mobilité

Notes de séances : M. François Mukundi, Adj. Administratif – Service des routes et de la mobilité

Lieu : Place Chauderon 9, salle de conférence de la Direction des finances et de la mobilité

Date et heure : 6 mars 2017, de 16h00 à 16h45

En préambule, Mme la Municipale effectue les présentations d'usage. Nous remercions M. Mukundi qui a tenu les notes de séances.

Position du postulant

Le postulant relève le délai depuis le dépôt de son postulat. Il explique que son postulat avait pour objectif de mettre l'espace public au cœur de l'agenda politique, entendu comme lieu de rencontre, de convivialité et de socialisation, qui contribue largement à la qualité de vie en ville. Il précise que durant le temps écoulé, le programme de législature a été publié et qu'il est satisfait d'y voir figurer quelques éléments qui indiquent que la nouvelle Municipalité accorde plus d'importance à l'espace public. Dressant le bilan de la législature précédente, il précise que Lausanne dispose de grands parcs publics urbains et de jolies places de jeux et salue l'action de la Municipalité sortante qui a oeuvré en faveur de ce résultat.

Il relève à contrario que l'action de la Municipalité a été moins soutenue en ce qui concerne les places publiques, malgré les intentions annoncées en ce qui concerne certaines grandes places publiques comme la place de la Riponne, la place du Tunnel, la place Centrale et la place du Château, mais qui n'ont toujours connu aucune concrétisation à ce



jour et dont il est difficile aujourd'hui de dire quand elles seront réaménagées.

Le postulant précise que le but poursuivi par ce postulat consiste à disposer d'une planification et d'une priorisation des investissements concernant la requalification d'espaces publics majeurs, de manière à fixer un cap dans la réalisation des transformations attendues de la ville dans ce domaine depuis plusieurs années.

#### Discussion générale

Un commissaire s'étonne que le postulant anticipe sur le programme de législature de la Municipalité avant même sa présentation officielle au Conseil communal. Il estime par ailleurs que l'objet ne respecte pas le règlement du Conseil communal qui précise qu'un postulat doit porter sur un objet précis qui demande une étude de la Municipalité et non pas sur un programme d'actions. Un autre estime pour sa part louable sur le fond, la démarche du postulant, même s'il est persuadé que la Municipalité est consciente du problème soulevé et qu'elle y travaille.

Une commissaire précise qu'un postulat est une demande d'une étude portant sur un objet pas trop spécialisé, ce qui semble être le cas de la demande du postulant dont elle partage l'objectif et la préoccupation. Elle ajoute que pour sa part, elle souhaite voir certaines grandes places de la ville piétonnisées, comme cela avait été fait à Pépinet, tout en gardant des accès aux commerces pour les livraisons par exemple. Elle ajoute qu'en plus de la piétonisation des grandes places, il serait utile d'amener plus de végétalisation et d'arborisation dans certaines rues de la ville et sur certaines places publiques afin de réguler la température.

Pour un autre commissaire, l'objet peut être élargi, pourvu que le postulat respecte le principe de l'unité de la matière. Il est d'avis que l'étude demandée pourrait déboucher sur un programme de requalification en rapport avec les budgets. Politiquement, il serait intéressant d'indiquer à la population qu'un programme existe et qu'il fixe les différentes séquences de requalification dans le temps. Pour l'anecdote, ce commissaire estime que la place de la Sallaz aurait pu être ajoutée dans la liste des places à requalifier.

Mme la Municipale indique pour sa part que la requalification des grandes places est un enjeu essentiel aux yeux de la Municipalité et se réjouit qu'un conseiller communal s'en soit aussi préoccupé auparavant. Pour y répondre, il faut également tenir compte des enjeux financiers de la Ville qui sont importants eux aussi. Pour Mme la Municipale, il y a lieu de trouver un équilibre entre les besoins de rénovation des places et les moyens disponibles. Un autre enjeu consiste également à respecter les échéances fixées dans le cadre des travaux déjà agendés, en tenant aussi compte de la volonté des partenaires comme le Canton pour ce qui est de la place du Château. En outre, Mme la Municipale rappelle quelques réalisations de rénovation de places réalisées ces dernières années ou en cours :

- Place du Nord : requalification de la place de jeu et de la route terminée ; il reste celle de la place du vallon ;
- Sévelin : en cours ;
- Vinet : en cours en collaboration avec les associations locales ;
- Sallaz : terminée.

Mme la Municipale indique que la thématique abordée dans ce postulat est importante à ses yeux mais que les travaux doivent se faire pas à pas. L'intention de travailler à un plan de requalification des places publiques en regard des allocations financières est bien un objectif de la Municipalité.

Un commissaire se réjouit de cette intention de la Municipalité et espère qu'elle débouchera sur une sorte de plan ou de crédit-cadre sur dix ans pour la requalification des places publiques, avec une dénomination précise et un séquençage de tous les projets. Un

tel document permettrait d'avoir une vision claire à court, moyen et long termes.

Le postulant remercie la commission de l'accueil favorable dans l'ensemble et se réjouit de la vision évoquée qui va bien au-delà de la durée d'une législature qui n'est que de cinq ans. Il se réjouit également de la vision souhaitée par un commissaire qui permettra à la population de suivre dans le temps le déroulement du plan, en tenant bien sûr compte du temps nécessaire aux études et à la réalisation.

Un membre de la commission explique qu'il hésite à appuyer le postulat qui fait doublon avec le plan de législature de la Municipalité. Il fait remarquer que cet objet vise en réalité la suppression des places réservées au stationnement au centre-ville et qu'il va ainsi porter atteinte à l'accessibilité de la mobilité individuelle au centre-ville dont il organiserait le bouclage. Pour lui, l'acceptation de ce postulat nécessitera la construction de plusieurs P+R autour de la ville de Lausanne et un développement accru des transports publics pour faire face au besoin d'accessibilité à la ville de la population. Le postulant reconnaît que la place dévolue à la voiture en ville est parfois trop importante à certains endroits et mériterait d'être revue. Pour lui, les places que nous avons ont été planifiées dans les années 60-70, où la voiture était reine. Il pense que cette vision est aujourd'hui dépassée. A titre d'exemple, il évoque la place de la Riponne, dont un tiers de l'espace est dévolu à la circulation automobile alors qu'en réorganisant les accès au parking, on pourrait dégager un espace intéressant voué à la convivialité et la socialisation au cœur de la cité. De plus, il rappelle que le parking de la Riponne offre la plupart du temps beaucoup de places de parc inoccupées.

Un commissaire relève que cette réponse confirme les craintes qu'il se faisait au sujet de son postulat, à savoir qu'il vise à supprimer complètement la voiture au centre-ville. A propos de la planification des années 60-70, il s'inscrit en faux et estime que c'est la densification de la ville qui ne permet plus à cette planification de rester fonctionnelle.

Une commissaire est pour sa part convaincue qu'on ne cherche pas à lutter contre l'accès des automobiles en ville, car il existe une offre importante de places de parc dans les parkings souterrains à Lausanne qui permettent de conserver une accessibilité suffisante. Pour elle, il est important de trouver un meilleur équilibre entre les places dévolues aux piétons en ville, sans toutefois fermer l'accès au centre-ville.

Mme la Municipale précise que l'accessibilité au centre-ville doit rester multimodale et tenir compte de la nécessité d'offrir aux habitants une meilleure qualité de vie, notamment par le développement des transports publics. Pour elle, l'objectif de la Municipalité n'est pas de restreindre l'accès au centre-ville dans la mesure où l'offre de stationnement reste importante à Lausanne, avec environ 22'000 places publiques et 8'000 places privées à usage public, soit un total de 30'000 places de stationnement offertes aux véhicules dans une ville de 150'000 habitants. Par ailleurs, Mme la Municipale rappelle la nécessité d'avoir un centre-ville attractif et dynamique qui permet la déambulation dans un espace plaisant et accueillant pouvant amener plus de personnes à y flâner et à y faire plus d'affaires. Elle en veut pour preuve la suppression du stationnement tel qu'intervenu à Ouchy, à la place Bel-Air ou sur la place Pépinet où personne ne pourrait plus imaginer ni accepter un retour en arrière.

Parvenue au terme de ses discussions, la commission passe au vote et **accepte de prendre en considération et de renvoyer le postulat de M. Beaud à la Municipalité par**

- 9 voix pour**
- 1 voix contre**
- 1 abstention**

Discussion

**M. Philippe Ducommun (UDC), rapporteur** : – Je n'ai rien à rajouter au rapport.

La discussion est ouverte

**M. Valéry Beaud (Les Verts) :** – En préambule je tiens à préciser que mon postulat a été déposé il y a maintenant plus d'une année et que durant ce laps de temps la nouvelle Municipalité a intégré dans son programme de législature quelques éléments qui indiquent qu'elle accorde plus d'importance aux espaces publics que la précédente, ce qui naturellement me réjouit.

La requalification de l'espace public me semblait, en effet, ne pas être l'une des principales priorités politiques de la Municipalité jusqu'ici. L'objectif de mon postulat était donc de remettre la qualité de l'espace public au cœur de l'agenda politique afin d'offrir une plus-value à l'ensemble des Lausannoises et des Lausannois en cette période de nombreux chantiers et d'importante densification. L'espace public est particulièrement important en milieu urbain, qu'il soit places, placettes, rues, ruelles, squares, parcs, etc. C'est un lieu de rencontres, un lieu de convivialité, un lieu de socialisation, qui impacte directement la qualité de vie des habitants et des usagers de la ville. Il peut aussi représenter un aspect important pour l'attractivité de la ville, notamment pour les touristes et les entreprises.

Si Lausanne peut naturellement être très fière de ses parcs urbains, de ses grands parcs notamment, il est par contre un peu plus difficile de s'enthousiasmer devant la plupart des places, ou la plupart des rues lausannoises. Dans le texte de mon postulat, je présente quelques exemples de places lausannoises qui possèdent d'importants potentiels de requalification. Je ne vais pas y revenir de façon détaillée ce soir, je crois que le texte est très complet. Par contre, il est intéressant de voir que ces exemples montrent que des ambitions ont pu exister à certains moments, ces dernières décennies, mais que malheureusement presque rien n'a été réalisé, ces ambitions se sont souvent très vite essouffées. Et au delà des grandes places symboliques, il faut aussi ne pas oublier l'importance des nombreux espaces publics, plus ordinaires, qui sont dans des territoires qui sont peut-être moins sur le devant de la scène, qui sont un peu plus à l'écart des grands projets urbanistiques, ou des axes forts de transports publics, et qui méritent aussi une attention particulière.

Par ce postulat nous demandons donc à la Municipalité d'étudier l'opportunité de se doter d'une véritable stratégie de requalification de l'espace public qui pourrait, notamment, comporter une identification des principaux espaces publics à requalifier, une priorisation, ainsi qu'une planification temporelle et naturellement une planification financière, puisque nous sommes bien sûr conscients qu'on ne pourra pas réaliser tous les projets du jour au lendemain, il faudra les échelonner dans le temps en fonction des capacités financières de la Ville. Vous l'aurez compris, c'est avec enthousiasme que les Verts vous recommandent de renvoyer ce postulat à la Municipalité.

**M<sup>me</sup> Barbara Pagés (Soc.) :** – Le Parti socialiste lausannois soutient le postulat de M. Valéry Beaud, qui va tout à fait dans le sens des valeurs que nous défendons. La qualité de vie en ville de Lausanne est un point fort de notre programme de législature 2016-2021, avec trois grands axes : développer des places conviviales qui mettent l'humain – à savoir donc les riverains, les usagers, mais également les commerçants – au cœur de nos préoccupations. Garantir l'accès à des espaces verts pour tous. Lausanne-Ville « Amie des enfants » se doit d'offrir à chaque famille l'accès à un espace vert ou à une place de jeux proche de son domicile. Et bien sûr le développement d'activités pour animer le centre-ville sur les places, comme par exemple cela a été le cas cet été sur la place de la Louve avec la « Cabane » ou d'autres animations qui ont été faites par la ludothèque.

Nous souhaitons que les habitants de la ville aient droit à des lieux réellement publics, accessibles à tous, qui permettent des loisirs et des rencontres hors de contextes uniquement privatisés ou commerciaux. Donc le groupe Socialiste soutient ce postulat, à l'unanimité, et vous invite à le renvoyer à la Municipalité.

**M. Johann Dupuis (EàG) :** – Pour Ensemble à Gauche il semble que ce postulat réponde à une vraie nécessité. Et je crois que c'est important de relever, en complément des propos

qui ont déjà été amenés par M. Beaud, que la requalification des places publiques et puis les réflexions qu'on peut faire de manière plus générale sur ces espaces, ils servent à la fois pour l'attractivité de la Ville de Lausanne en tant que ville où on habite, pour ses habitants donc, mais aussi pour son attractivité économique.

Si on compare avec le débat qu'on a eu ici il y a deux semaines, où on avait l'impression qu'il y a une polarisation gauche-droite sur le rôle que joue la voiture par rapport à l'attractivité économique, je pense qu'on peut ici se mettre d'accord, et la gauche et la droite, sur le fait que d'avoir des places publiques jolies, accessibles, en tout cas en transports publics, et puis bien aménagées, c'est bon pour la Ville de Lausanne à la fois sur le plan économique et à la fois pour le bien-être de ses habitants. J'espère donc qu'on est d'accord là-dessus.

Par rapport à ce qui a été dit en commission, je n'aurais qu'une chose à ajouter : j'ai moi-même évoqué le cas de la place de la Sallaz, qu'on trouve nommée dans le rapport, où la Municipalité nous a dit que, selon elle, elle considérait que les travaux, sur cette place étaient terminés. Qu'il fallait désormais lui donner une chance et je suis d'accord avec la Municipalité. Mais j'estime, au vu des avis mi-figue mi-raisin, voire parfois aigres qu'on entend de la part des usagers de cette place, des commerçants, etc., qu'il serait peut-être quand même intéressant de pratiquer un suivi du contentement de la population sur le réaménagement qui a été mené, selon la presse, principalement par un ex-municipal de cette Ville.

**M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) :** – Je profite de rebondir sur le postulat de mon collègue pour rappeler que la population du quartier du Vallon attend depuis très longtemps la requalification de la place du Vallon. Il s'agit-là en effet d'une demande très forte des habitants qui ont l'impression que leur quartier est négligé par les autorités lausannoises depuis des décennies.

Cette demande est apparue très clairement lors de la démarche participative, mise en place en 2010, par l'ancien municipal M. Français dans le cadre de la discussion sur le projet de PPA sur l'ancien site de l'usine de Tridel. Dans la feuille de route qui avait été établie suite à cette démarche participative, par le Service de l'urbanisme, un calendrier avait été établi promettant d'élaborer et de réaliser un projet de réaménagement de la place pour 2016-2020. Jusqu'à ce jour rien n'a été fait. Les habitants ont manifesté leur impatience et ont organisé une grande fête polyvalente intitulée « Au Vallon en 2016 » qui a encore une fois démontré le potentiel de cette place et nous attendons toujours avec impatience la mise en œuvre des engagements de la Ville par rapport à la place du Vallon.

**M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC) :** – L'avantage des postulats c'est qu'ils permettent à chacun de rêver sa ville idéale, et Valéry Beaud a fait un rêve qu'il a couché sur plusieurs pages. Je ne me suis pas ennuyée une seconde et puis j'ai fermé les yeux. Imaginez une ville où on entend les oiseaux chanter, les cris des enfants qui se cachent derrière les buissons et la rivière qui coule. Les papillons dansent avec les abeilles autour des pâquerettes et M. le syndic est devenu soudain écologiste.

Les commerçants sont si heureux qu'ils offrent des glaces à tous les gens du quartier. On roule en vélo pour ne pas écraser les écureuils et les dames âgées. Les peintres en bâtiment portent leur si longue échelle sur le tandem, c'est quand même plus sympathique. On paie tout en lémans et quand on n'a pas assez de sous on paie le lendemain, ou le lendemain du lendemain, et même des fois un peu plus tard. Pas grave, l'argent c'est trop angoissant pour s'en préoccuper. On prend le temps de vivre et en automne on ramasse tous les feuilles ensemble lors de la Fête du compost. A la fin on mange des pommes, mais pas des châtaignes parce qu'il faudrait faire un feu et que c'est pas bien, le feu.

La voiture, c'est un vilain souvenir. A présent les gens du canton descendent en ville à dos de mulet. Ils sont si riches qu'ils jettent des lémans aux Lausannois sur leur passage, qui se jettent dessus. Et parfois il y a aussi des cacahuètes. C'est un vrai bonheur de se voir tous

les trois ans. Les gens du canton aimeraient bien rester, mais ils doivent rentrer avant la nuit tombée. Car à présent, pendant la nuit, il fait tout noir.

Et puis un bon coup de klaxon m'a fait ouvrir les yeux. Je suis donc bien à Lausanne, une ville qui vit en 2017 et pas le village dans les nuages. Je me rappelle de la Sallaz, et puis de la place derrière la COOP de Prilly, de la gare morte de Delémont, de la Plantaz à Sion – dont on ne parlera même pas tellement c'est un ratage total – et de Chantepoulet à Genève : on y a aussi enlevé les voitures et effectivement ce sont des places totalement dévolues aux piétons, mais il n'y a même plus de piétons. Je pense qu'il n'est pas nécessaire de renvoyer ce postulat à la Municipalité.

**M. Axel Marion (CPV) :** – C'est un peu difficile de prendre le micro après cette envolée lyrique et je dois dire que j'ai fermé les yeux en écoutant M<sup>me</sup> Messere. Je me représentais cette ville et, si on excepte peut-être certains éléments caricaturaux, je dois dire qu'il y avait quand même du bon dans la description que vous avez faite, madame Messere. Et peut-être que c'est effectivement la ville qui s'approchait de certains des éléments que vous avez développés.

J'aime bien les marrons aussi, on pourrait très bien imaginer que les châtaigniers soient aussi compris dans le rêve, mais il y a aussi le principe de réalité. J'ai juste été surpris que vous ne parliez pas de vos drones personnels, dans votre rêve, parce que finalement ce serait aussi très intéressant à développer. C'est plus de la science-fiction, c'est un autre style, mais certainement que votre prochaine intervention permettra de développer ce thème.

Concernant le sujet, le texte de M. Beaud, le groupe PDC-Vert'libéraux – Le Centre soutiendra ce texte. Nous partageons un certain nombre de ses valeurs. C'est effectivement un postulat assez large. Si on voulait être complet, on pourrait rajouter également Ouchy dans la liste des places. Quand bien même c'est une commune libre et indépendante, c'est aussi un espace qui mériterait d'être repensé. Je pense notamment à tout l'espace qui est en gros entre les quais et la piscine de Bellerive, qui est quand même un peu un *no man's land*, ce qui est très problématique, je trouve, en termes de profil aussi touristique pour la Ville de Lausanne.

Et quand on parle de tourisme on parle aussi d'attractivité, économique, etc. On pourrait dire que la place de la Gare est un peu une zone franche parce qu'elle dépend aussi beaucoup des projets des CFF. Je crois que personne ici ne peut dire que la place, en l'état, est un vrai succès. On peut discuter des améliorations que c'était par rapport à la situation d'avant, mais là aussi il y aurait certainement une réflexion à avoir.

D'un autre côté, on ne peut évidemment pas ouvrir tous les chantiers en même temps et ce sera justement le rôle de la Municipalité de faire une priorisation, une hiérarchisation, et simplement renseigner sur où on en est. Je pense que c'est aussi une des vertus de ce texte, de permettre à la Municipalité de renseigner et de faire un peu une synthèse de ces différentes visions. C'est donc dans cet esprit-là, sans lyrisme, mais avec une confiance raisonnable que le groupe Le Centre soutiendra ce texte.

**M. Matthieu Carrel (PLR) :** – Je ne vais pas entrer dans le bilan d'un ancien municipal dont l'efficacité à l'air encore de contrarier une partie de la Gauche. Je ne vais pas non plus défendre un quartier spécifique, ni surabonder vu que c'est le terme concerné dans le « *Lausanne in the sky with diamonds* » de M<sup>me</sup> Messere, mais je vais juste vous dire que le PLR soutiendra, platement et sans lyrisme, ce postulat.

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – Oui, les enjeux soulevés ici par M. Beaud sont extrêmement importants. L'espace public doit répondre à un nombre important de fonctions, que ce soit en termes d'attractivité de la ville. Nous souhaitons toutes et tous une ville vivante, dans laquelle il fait bon vivre tant pour ses habitants, ses commerces que pour les gens qui viennent y travailler. Les espaces publics contribuent de façon majeure à cette qualité de la ville. Et je crois bien que c'est bien ce qui fait l'urbanité

d'une ville, ce sont ses espaces publics et la Municipalité souhaite s'engager de façon très claire sur une qualité d'espace public lors de cette législature, et des suivantes, parce que ce sont des projets au long cours.

Alors bien évidemment, si on avait une baguette magique et des finances infinies, tous les lieux que vous avez cités ici ce soir, et bien d'autres encore, mériteraient une amélioration de leur qualité, et nous souhaiterions les améliorer. Malheureusement les finances étant limitées et nos besoins de planification étant importants – et ce sera l'aspect extrêmement positif de ce postulat – nous pourrions vous montrer notre planification. Malheureusement nous ne pourrions pas résoudre tous les problèmes d'un seul coup, mais nous inscrirons cela dans une planification et nous souhaitons vraiment y travailler avec grande force et vigueur ces prochaines années pour offrir une meilleure qualité de vie à Lausanne.

La discussion est close

**M. Philippe Ducommun (UDC), rapporteur** : – La commission a accepté de prendre en considération et de renvoyer le postulat à la Municipalité par 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Vote

**La présidente** : – Nous allons voter à main levée. Celles et ceux qui acceptent la prise en considération de ce postulat votent oui et lèvent la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ? Avec quelques abstentions, 1 refus, vous avez accepté la prise en considération de ce postulat.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M. Valéry Beaud : « Pour une véritable stratégie de requalification de l'espace public » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide* :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

---

#### **Postulat de M. Matthieu Carrel Carrel : « Protection du patrimoine et densification : plus de sécurité et de prévisibilité »**

Développement photocopié

Dans la mesure où l'intérêt public à la protection du patrimoine et l'intérêt public à la densification à l'intérieur du tissu bâti vont forcément créer un certain nombre de tensions à l'avenir, il convient, aux yeux du postulant, de rendre la protection des objets recensés **plus visible et prévisible** pour les acteurs immobiliers afin que ces derniers puissent l'intégrer directement dans leurs projets de développement et de densification, en quantifier les coûts, et travailler avec des données de base solides.

Si la protection des notes 1 et 2 du recensement architectural est relativement efficace (inventaire, classement), et les objets en question souvent suffisamment exceptionnels pour que les propriétaires s'attendent à devoir agir avec précaution, ce n'est pas les cas des notes 3 (intérêt local) et 4 (objet bien intégré). Pourtant, l'attribution d'une telle note a des conséquences. Selon l'art. 73 du RPGA, en effet, un préavis de la déléguée à la protection du patrimoine est requis. Sur la base de ce préavis, la Municipalité peut imposer des restrictions au droit de bâtir et interdire les constructions, transformations ou démolitions. Elle peut, également, lorsqu'un ensemble bâti est identifié et qu'il s'agit, notamment,

d'éviter une rupture du tissu bâti existant, préserver la volumétrie générale d'ensemble, le rythme du parcellaire, la composition verticale et horizontale des façades, les formes de toiture, ainsi que les aménagements des espaces libres. La clause générale d'esthétique de l'art. 69 RPGA peut enfin être utilisée pour stopper un projet.

Au final, c'est toujours au moment du permis de construire, après que des frais ont été engagés, que la protection des notes 3 et 4 se concrétise. Cette situation est insatisfaisante ; un propriétaire peut arriver jusqu'au stade du permis de construire et – suite à un préavis négatif de la déléguée au patrimoine – se le voir refuser, alors que par ailleurs son projet est formellement conforme (cas Saint- Paul).

Dans d'autre cas, c'est la cour qui a ramené la municipalité à plus de mesure patrimoniale en détruisant un permis délivré sans que l'inventaire ISOS eût été suffisamment pris en compte (cas Gotettaz).

Ces dernières études de cas laissent le sentiment d'une certaine loterie, le constructeur ne sachant pas si la déléguée va rendre un préavis positif, ce que la municipalité va faire de ce préavis et si des voisins vont saisir l'occasion d'une protection peu adéquate du patrimoine pour attaquer le permis.

L'idée est de diminuer l'insécurité qui plane sur les objets bénéficiant d'une note 3 ou 4. Plusieurs pistes sont envisageables pour ce faire :

- 1) On peut imaginer qu'un promoteur puisse demander à la déléguée au patrimoine un avis préalable, avant d'engager des frais trop importants. Cet avis lierait l'administration dans le traitement de l'esthétique et de l'intégration du projet par la suite.
- 2) On peut imaginer que la Municipalité commence une réflexion sur les notes 3 ou 4 qu'elle souhaite classer et demande au canton de procéder au classement indépendamment de toute opération immobilière, ou du moins qu'elle communique une liste des objets dont elle demandera le classement automatiquement en cas de demande de permis. Ce faisant, elle s'engagerait de fait à ne pas demander le classement des objets qui ne sont pas sur la liste.
- 3) On peut envisager que les critères de protection – au moins des ensembles bâtis (ISOS, p.ex.) à défaut des objets particuliers – soient mieux intégrés dans les descriptions des zones du PGA, et que sur cette base, la municipalité restreigne l'usage de la clause générale d'esthétique à des cas que la description de la zone n'aurait pas pu prévoir.

De cette façon, les acteurs immobiliers pourraient calibrer leurs projets à la nécessité de protéger efficacement le patrimoine ; les frais engagés à fonds perdus, et les frustrations, diminueraient ainsi que les procédures coûteuses.

Ce postulat demande donc respectueusement à la Municipalité d'étudier **l'opportunité de rendre plus prévisible et objective la protection du patrimoine immobilier, notamment des objets bénéficiant d'une note 3 ou 4 au recensement architectural dans l'idée de permettre aux acteurs immobiliers de l'intégrer efficacement dans leurs projets.**

Discussion préalable

**M. Matthieu Carrel (PLR) :** – Le postulat que j'ai fait s'intéresse aux conflits qu'on a actuellement entre deux intérêts publics majeurs, l'un étant imposé par l'aménagement du territoire, c'est la densification vers l'intérieur, et l'autre par la nécessité de conserver notre patrimoine. On a constaté, dans plusieurs cas, que ce soit à Fontenailles – qui fait l'objet de deux pétitions fortement pourvues –, ou à St-Paul, que la Municipalité faisait usage de la clause générale d'esthétique pour protéger les notes 3 et 4 du recensement architectural.

L'usage de cette clause d'esthétique a un désavantage, c'est qu'elle arrive très tardivement dans le projet, c'est à dire à un moment où la personne a présenté un projet qui est formellement conforme, et c'est au dernier moment, alors qu'il a passé un peu tous les écueils, qu'on lui dit finalement que pour des raisons d'intégration de votre projet, dans le patrimoine bâti, la Municipalité refuse le permis de construire. Je pense que l'usage un peu trop fréquent de cette clause esthétique a pour effet déjà d'être extrêmement frustrant pour les gens qui font du projet, mais surtout démontre que le PGA en soi n'est plus forcément adapté pour prendre en compte ces deux intérêts publics que sont la densification vers l'intérieur enfin et la protection du patrimoine.

Donc dans mon postulat je suggère quelques pistes pour permettre une prise en compte plus efficace de la protection et surtout moins frustrante pour les acteurs immobiliers et pour les habitants de Lausanne, parce que plus en amont des projets. Voilà, je pense que ce postulat mérite d'être renvoyé à une commission.

La discussion n'est pas utilisée

---

### **Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Grands chantiers : de l'art, de la couleur et une ouverture sur l'espace public »**

Développement photocopié

La Ville de Lausanne est entrée dans une période de grands chantiers, qu'ils soient fédéraux, cantonaux, communaux ou privés, pour des infrastructures de transport, sportives, culturelles, de formation ou de nouveaux quartiers notamment. Si des projets comme le Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA), le Centre sportif de Malley (CSM), le Stade de football de la Tuilière, le nouveau siège du Comité international olympique (CIO), l'extension de l'Ecole hôtelière de Lausanne (EHL), la nouvelle station d'épuration des eaux (STEP) de Vidy, la rénovation du Château Saint-Maire ou le tunnel du Chemin de Fer Lausanne-Echallens-Bercher (LEB) sont déjà en cours, d'autres importants chantiers vont débiter dans les années à venir : tram t1, bus à haut niveau de service (BHNS), gare de Lausanne, métro m3, écoquartier des Plaines-du-Loup, développement du CHUV, etc.

Même avec une planification et une réalisation exemplaires, ces grands chantiers vont inévitablement avoir un impact sur l'espace public et causer des nuisances pour les habitants et usagers de la Ville de Lausanne. Face à cela, la Municipalité a déjà informé à plusieurs reprises le Conseil communal des efforts de communication et d'information qu'elle entend faire.

Trop souvent, ces chantiers sont toutefois cachés derrière de tristes palissades/clôtures et sont quasiment invisibles depuis l'espace public, refermés sur eux-mêmes. Pourtant, un embellissement des palissades/clôtures avec des œuvres d'art, la mise en place de panneaux explicatifs sur le projet, ainsi qu'une meilleure ouverture sur l'espace public pourraient améliorer l'intégration des chantiers, l'information et la perception des citoyens sur ceux-ci.

L'embellissement des palissades/clôtures pourrait par exemple être réalisé avec des artistes locaux ("street art"), avec des enfants (écoles, maisons et centres de quartier, etc.), voire avec des photos d'archives dans certains cas particuliers (p.ex. tram). Cet embellissement pourrait également concerner certains bâtiments dont les échafaudages sont « emballés » lors de grands projets de rénovation.

L'ouverture sur l'espace public pourrait pour sa part être réalisée par des ajournements dans les palissades/clôtures, la mise en place de postes d'observation, des journées portes ouvertes, la mise en place des webcams, etc.



**Par ce postulat, nous demandons donc à la Municipalité d'étudier l'opportunité, en collaboration avec les différents maîtres d'ouvrages, d'accompagner les grands chantiers par des mesures d'embellissement des palissades/clôtures, d'information et d'ouverture sur l'espace public.**

Discussion préalable

**M. Valéry Beaud (Les Verts) :** – J'espère que ce postulat fera aussi rêver M<sup>me</sup> Messere. Comme nous le savons tous, la Ville de Lausanne est entrée dans une période de grands chantiers. Ce n'est pas une surprise pour personne, mais malheureusement ils sont bien trop souvent cloisonnés derrière de tristes palissades et sont quasiment invisibles depuis l'espace public, refermés sur eux-mêmes.

Pourtant, un embellissement des palissades, avec par exemple des œuvres d'art, la mise en place de panneaux explicatifs du chantier aussi, ainsi qu'une meilleure ouverture sur l'espace public, pourrait améliorer l'intégration des chantiers, l'information, voire même la perception que les citoyens ont sur ces chantiers. L'embellissement des palissades pourrait par exemple être réalisé avec des artistes locaux ou des enfants, des écoles, centres de quartiers, etc. L'ouverture sur l'espace public pourrait être réalisée par exemple avec des ajournements dans les palissades, la mise en place de postes d'observation ou des journées portes ouvertes, etc.

Par ce postulat nous demandons donc simplement à la Municipalité d'étudier l'opportunité, en collaboration avec les différents maîtres d'ouvrage, d'accompagner les grands chantiers par des mesures d'embellissement des palissades, d'information, d'ouverture sur les espaces publics, etc. Je pense que c'est un postulat qu'on peut renvoyer directement à la Municipalité.

La discussion n'est pas utilisée

**La présidente :** - Merci. J'ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée. Donc ce postulat sera renvoyé directement à la Municipalité.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M. Valéry Beaud « Grands chantiers : de l'art, de la couleur et une ouverture sur l'espace public » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

---

La séance est levée à 20 h 00.

## Deuxième partie

### Séance

Membres absents excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Caroline Alvarez Henry, Eliane Aubert, Jean-Christophe Birchler, Vincent Brayer, Alix Olivier Briod, Nicola Di Giulio, Manuel Donzé, Line Droël, Cédric Fracheboud, Claude Nicole Grin, Musa Kamenica, Henri Klunge, Gaëlle Lapique, Pierre Oberson, Jacques Pernet, Paola Richard-de Paolis, Filippo Rivola, Graziella Schaller, Philipp Stauber, Thanh-My Tran-Nhu, Claude-Alain Voiblet, Anna Zangger

Membres absents non excusés : M<sup>me</sup> et MM. Aude Billard, Muriel Chenaux Mesnier, Pedro Martin, Fabrice Moscheni

Membres présents	71
Membres absents excusés	22
Membres absents non excusés	4
Effectif actuel	97

A 20 h 30, à l'Hôtel de Ville.

---

**Projet de construction d'un bâtiment sis avenue de Morges 58 et chemin de Renens 7A, certifié Minergie-P-ECO® dans une démarche de Société à 2'000 watts, comprenant 78 logements dont 27 subventionnés, 27 à loyers régulés et 24 à loyers libres, ainsi que deux locaux commerciaux et 47 places de parc intérieures. Modification de l'état des servitudes grevant la parcelle n° 352. Constitution d'un droit de superficie grevant la parcelle n° 352 en faveur de l'Entreprise générale Bernard Nicod S.A. Octroi d'une subvention annuelle linéaire pour 27 logements subventionnés à l'Entreprise générale Bernard Nicod S.A.**

Préavis N° 2017/20 du 18 mai 2017

Culture et développement urbain

Logement, environnement et architecture

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.*

Discussion

**M. Maurice Calame (PLR), rapporteur** : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte

**M. Guy Gaudard (PLR)** : – C'est avec une grande satisfaction que le PLR soutient ce préavis qui permet enfin de voir un projet privé bénéficier d'un DDP ailleurs que dans les grands projets liés à Métamorphose. L'entreprise générale qui développera cette construction pourra aussi démontrer que le privé sait construire bien, dans les délais et les coûts prévus. Et surtout offrir des conditions de location équivalentes à celles de la Ville.

Il faut aussi saluer l'entregent dont a fait preuve l'entrepreneur qui a réussi à convaincre et à négocier avec tous les acteurs fonciers concernés par une servitude, ou autres, sur cet objet. Il est grand temps que ces parcelles soient valorisées et que les coûteux locaux de l'ancien garage, inoccupés depuis bientôt dix ans et très gourmands en frais de chauffage, soient démolis laissant la place à des appartements mis à disposition des Lausannois répondants aux directives communales en la matière.

On peut regretter que la situation stratégique de cette parcelle, avec des infrastructures en transports publics toutes proches, n'ait pas pu être mieux valorisée et que l'on n'ait pas développé plus d'appartements. Il est des fois où la Ville pourrait demander des

dérogrations de densification, en tout cas pour ce genre d'objet. Ce n'est en effet pas tous les jours que pareille aubaine se présente et n'oublions pas que la LAT demande justement de densifier les centres-villes. Dans le cas présent, il y aurait eu de la place pour au minimum vingt logements supplémentaires. Malheureusement la rigidité des règlements, ou le manque de volonté politique, nous en a privés.

Enfin, je conclus mes propos en soulignant que la Ville et le Canton, par leurs subventions à ce projet, offriront des conditions de location aux Lausannois tout à fait attractives.

**M<sup>me</sup> Géraldine Bouchez (Les Verts) :** – Les Verts sont satisfaits du projet qui nous a été présenté dans le cadre de ce préavis. Nous le considérons adéquat au vu de la ligne politique de logement de la Municipalité : respect de la règle des trois tiers et des normes environnementales.

Nous regrettons cependant que ce projet n'ait pas fait l'objet d'un appel d'offres, même si les conditions liées aux servitudes relevées par M. Gaudard expliquent ce choix municipal, nous profitons de cette prise de parole pour rappeler l'importance, à nos yeux, de ces mises au concours qui permettent dans la plupart des cas d'obtenir des projets de qualité.

Nous relevons aussi le respect un peu cavalier d'une certaine temporalité quant à la consultation du Conseil. En effet, nous apprenions, lors de la commission, que le permis de construire avait déjà été délivré au 26 janvier 2017, cela donne donc un peu à réfléchir quant aux choix réels que nous avons sur l'obtention dudit DDP. Malgré ces quelques remarques, la majorité du groupe des Verts approuvera les conclusions de ce préavis.

**M. Matthieu Carrel (PLR) :** – Je voulais insister sur une caractéristique très réjouissante de ce projet, c'est la mixité fonctionnelle et sociale parce qu'en effet, comme l'a dit M<sup>me</sup> Bouchez, ce projet respecte la règle des trois tiers avec deux fois 27 et une fois 24 appartements. C'est tout à fait dans la ligne de ce que souhaite le PLR, et on peut regretter que dans d'autres projets un peu plus importants ça n'a pas été le cas.

**M. Dominique Gigon (Soc.) :** – Le groupe Socialiste vous encourage à accepter le projet de construction de logements à l'avenue de Morges 58, tout simplement parce qu'il correspond en tous points à des exigences qui ont été plusieurs fois discutées et acceptées au sein de ce Conseil.

Premièrement en termes de constructions de logements sur des parcelles communales, on en propose ici 78, ce qui n'est pas rien. De quoi contribuer à diminuer la pénurie de logements qui sévit à Lausanne, notamment en privilégiant des logements – une pièce et demi, deux pièces et demi et trois pièces et demi – qui, on le sait, sont les plus recherchés par les Lausannois. Et des logements à prix abordables, puisque en plus des loyers au prix du marché, le projet propose des loyers subventionnés et contrôlés qui respectent ainsi rigoureusement la politique des trois tiers appliquée par la Ville sur ces nouvelles constructions.

C'est aussi un immeuble qui est exemplaire en termes écologiques. Il répond aux normes Minergie Eco et Société à 2000 watts, dans un quartier très bien desservi en transports publics. Et enfin, c'est un projet qui est aussi exemplaire sur la manière de densifier, puisqu'on construit sur un terrain qui est déjà occupé par une construction, en l'occurrence un immeuble et un ancien garage, tout en respectant la morphologie du quartier puisque ce nouvel immeuble sera entouré d'autres bâtiments de mêmes dimensions dans un quartier qui est déjà très dense. Qui plus est, il offrira deux espaces verts aux habitants.

C'est donc un projet qui répondra aux besoins des habitants du quartier de Prélaz et des Lausannois. C'est un projet qui offre d'excellentes garanties écologiques et des qualités de vie. C'est pour ces raisons que le groupe Socialiste vous encourage à soutenir ce préavis.

**M. Claude Calame (EàG) :** – On peut dire que, dans ses grandes lignes, le projet satisfait les membres du groupe Ensemble à Gauche pour les raisons qui ont déjà été énoncées ici. D'une part la densification du tissu urbain lausannois, auquel ce projet évidemment

contribue. Par ailleurs, il respecte le principe de la mixité : un tiers de subventionnés, un tiers de loyers régulés et un tiers de loyers laissés au marché libre. Et enfin, il répond à un certain nombre d'exigences écologiques.

Deux questions néanmoins. D'une part le nombre de places de parc enterrées au nombre de 47, mais ce chiffre respecte le taux minimum qui est prévu par la Loi, telle qu'elle est valable jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier de l'année prochaine. Une deuxième question, un regret sans doute, c'est que le projet soit confié à un promoteur privé, en l'occurrence Bernard Nicod. Le syndic, en commission, nous a expliqué que c'était pour une question assez complexe d'ordre juridique, concernant des servitudes et il serait bon qu'il nous explique ici, devant le Conseil, quelle a été la raison pour laquelle ce projet a dû être confié quant à sa réalisation à l'entreprise privée Bernard Nicod.

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Je vais peut-être d'abord commencer par répondre à la question de M. Calame, que M<sup>me</sup> Bouchez a aussi abordée, et le fait qu'effectivement ce projet n'a pas fait l'objet d'appel d'offres, mais d'une désignation d'un investisseur qui se trouve être Bernard Nicod. Ce qui n'est pas habituel pour la Ville de Lausanne, puisqu'effectivement, en principe, on travaille plutôt sur nos parcelles, à l'exception des grands projets, comme l'écoquartier des Plaines-du-Loup, avec des investisseurs coopératifs ou d'utilité publique.

La raison en est simple, elle est expliquée d'ailleurs dans le préavis, c'est que cette parcelle est grevée de toute une série de servitudes qui fait qu'elle n'est pas constructible. Elle l'est au sens du Plan général d'affectation, mais les propriétaires voisins, qui sont regroupés en hoirie et qui sont représentés par Bernard Nicod, possèdent des servitudes qui restreignent les droits à bâtir sur cette parcelle. Ce qui signifie que la Ville était confrontée à deux choix : soit renoncer à développer cette parcelle, soit la confier à l'Entreprise générale Bernard Nicod, qui était vraisemblablement la seule société en mesure de faire lever les servitudes puisqu'elle était, elle-même, la représentante de l'ensemble des bénéficiaires.

C'est cette raison-là qui a poussé la Municipalité à confier cette parcelle à la Société générale Bernard Nicod, en posant toutefois les mêmes exigences que celles que nous aurions posées à une société coopérative, c'est à dire en exigeant une politique de logements subventionnés pour une partie, de logements à loyers contrôlés par la Ville de Lausanne, durant toute la durée du droit de superficie et une part de logements libres. On respecte donc les grandes lignes des projets de la Ville de Lausanne sur cette parcelle.

On respecte les grandes lignes aussi du point de vue environnemental et énergétique, et de ce point de vue-là il me semble que ce projet est conforme à la politique municipale et lausannoise du logement. Le petit avantage, monsieur Calame, de confier ce projet à Bernard Nicod, c'est qu'il nous vaut pour une fois les louanges du PLR sur la politique de mixité sociale de la Ville de Lausanne, auxquelles nous n'avons pas droit quand la SILL fait de la PPE, de la mixité, ou une société coopérative. Tant mieux, moi j'en prends acte. Tant mieux si Bernard Nicod est la première société à permettre la réalisation, à l'unanimité de ce Conseil communal. Je remarque qu'en la matière la gauche est parfois moins pointilleuse que ne l'est l'opposition.

Encore un petit mot par rapport au permis de construire. Votre droit est aujourd'hui complet sur le refus possible du préavis. Si vous le refusiez, il n'y a pas de droit de superficie, donc le maître d'ouvrage n'est pas bénéficiaire de la parcelle. Il ne peut donc pas réaliser son projet. Il y a des cas de figure souvent inverses qui se produisent, le droit de superficie est d'abord approuvé puis le permis de construire l'est ultérieurement. On nous reproche parfois d'ailleurs de traîner un peu dans les projets de permis de construire. On essaye de faire les démarches en parallèle. Il arrive parfois que le permis de construire entre en force avant l'octroi du droit de superficie. Parfois c'est l'inverse, néanmoins pour que le projet puisse se réaliser il faut à la fois un permis de construire qui soit en force, et puis évidemment que le maître d'ouvrage soit au bénéfice d'un droit de superficie.

Le fait que le permis ait été octroyé ne réduit en réalité pas du tout les droits du Conseil communal qui portent bien sur le droit de superficie et pas sur la nature architecturale du projet. Si vous la remettiez en cause, le seul moyen de le faire serait de refuser le droit de superficie. En ce sens-là, vos droits sont ici préservés.

Cela dit, je me réjouis du soutien des différents groupes politiques à ce projet, qui est aussi l'épilogue d'une longue histoire politique depuis l'acquisition par la Ville de Lausanne de ces parcelles, il y a maintenant passablement d'années. Elles ont permis une densification importante au sud avec le projet Sirius, et un projet de pompe à chaleur novateur qui sert notamment de modèle pour les Plaines-du-Loup, et qui va pouvoir maintenant se conclure avec ce deuxième projet d'urbanisation.

Au total, c'est à peu près 180 logements qui auront été réalisés sur ces deux parcelles, qui avaient été achetées relativement cher, mais que nous avons néanmoins pu valoriser intelligemment. Avec des rendements pour la collectivité publique, de la mixité sociale, du logement subventionné, des logements protégés, une partie de PPE au sud dans les bâtiments Sirius, et également de la mixité sociale sur cette parcelle nord, je crois que cela plaide aussi pour une politique foncière active de la Ville de Lausanne.

Voilà, je vous remercie en tout cas pour votre soutien pour ce préavis. Et effectivement s'il est accepté ce soir, nous pourrons démarrer le chantier très rapidement, puisque le permis de construire est d'ores et déjà entré en force.

**M. Alain Hubler (EàG) :** – Concernant les propriétaires représentés par Bernard Nicod. Cette hoirie, est-ce que j'ai bien vu qu'elle est composée essentiellement de membres qui portent aussi le nom Nicod ? Je n'ai rien contre le projet a priori, mais il semblerait que le groupe Bernard Nicod soit le seul capable de régler le problème servitude parce qu'en fait c'est le seul qui peut tracter avec les propriétaires qui seraient les membres de sa famille, en gros. C'est bien ça ? C'est bien que ça soit dit ! C'est une affaire familiale.

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Je ne connais pas le détail de l'ensemble des propriétaires, mais effectivement c'est Bernard Nicod qui représente l'ensemble puisqu'il devait négocier avec lui-même et donc la seule société en mesure d'obtenir, dans des délais raisonnables, des levées de servitudes.

La discussion est close

**La présidente :** – Avant de passer aux conclusions de cette commission, je dois passer en revue le droit distinct et permanent de superficie. Si vous n'êtes pas d'accord, vous intervenez à chaque article, sans ça on conclura que ce droit a été accepté.

Examen du droit distinct et permanent de superficie, article par article

## II. DROIT DISTINCT ET PERMANENT DE SUPERFICIE

*[Sommaire supprimé]*

Il n'y a aucune demande de parole, nous pouvons conclure à son acceptation.

**M. Maurice Calame (PLR), rapporteur :** – Les conclusions 1 à 4 ont été acceptées à l'unanimité. La commission prie le Conseil d'en faire de même.

Vote

**La présidente :** – S'il n'y a pas d'objection, les conclusions seront votées en bloc et à main levée. Celles et ceux qui acceptent les conclusions de la commission, lèvent la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstention ? Avec 3 abstentions, donc la majorité du Conseil accepte les conclusions de cette commission. Cet objet est ainsi liquidé.

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2017/20 de la Municipalité, du 18 mai 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

– considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

*décide :*

1. d’octroyer un droit distinct et permanent de superficie n° 20’883, grevant 2015 m<sup>2</sup> de la parcelle n° 352, en faveur de l’Entreprise générale Bernard Nicod S.A., pour la construction d’un bâtiment comprenant 78 logements, deux locaux commerciaux et 47 places de parc intérieures aux conditions figurant dans le présent préavis ;
2. d’autoriser la Municipalité à radier et constituer les servitudes et mentions nécessaires au projet comme décrites dans le présent préavis ;
3. d’autoriser la Municipalité à accorder, à l’Entreprise générale Bernard Nicod S.A., les appuis financiers prévus par la loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement, pour la réalisation de 27 logements subventionnés aux conditions figurant dans le présent préavis, sur la parcelle n° 352, à l’exception du cautionnement solidaire qui ne sera pas activé dans le cas présent ;
4. d’autoriser la Municipalité à ajouter, au plus tôt au budget 2019, à la rubrique n° 4900.365 « Subventions à des institutions » de la Direction du logement, de l’environnement et de l’architecture les montants devant être pris en charge par la Commune pour l’opération immobilière précitée, soit une subvention annuelle linéaire maximale équivalant à CHF 37’646.– sur 15 ans, donc un total de CHF 564’690.–, ceci en application des dispositions de la loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement.

---

**Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp : « Responsabilisons les délinquants mineurs par l’introduction à Lausanne de la ‘conciliation extrajudiciaire’ »**

Rapport-préavis N° 2016/46 du 30 juin 2016

Administration générale et culture

Logement et sécurité publique

Enfance, jeunesse et cohésion sociale

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.*

Discussion

**M. Roland Philippoz (Soc.), rapporteur :** – Je n’ai rien à rajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte

**M. Bertrand Picard (PLR) :** – Compte tenu des judicieuses limites proposées par la postulante et approuvées en commission, notamment le fait qu’il s’agit d’une primo infraction et qu’elle ne couvre pas l’insulte ou les éventuelles voies de fait contre des agents de la force publique, le PLR soutiendra clairement la réponse de la Municipalité et vous invite à en faire autant.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (PLR) :** – Je vais être brève puisque tant mon postulat que le rapport-préavis de la Municipalité expliquent bien ce que je demande. Je vais simplement vous rappeler quelques points. Notamment que c’est dans le but de mener une action de prévention chez les mineurs, ainsi que dans un but éducatif que j’ai déposé ce postulat. Dans les avantages que présente cette mesure, j’aimerais insister sur la rapidité de l’action, ce qui est très important du point de vue éducatif, ainsi que sur le fait que les parents sont convoqués par l’autorité communale, ce qui a également un effet éducatif certain.

J’insiste sur la rapidité de l’action proposée, en opposition à ce qui se passe souvent où un délit est jugé de nombreux mois, voire années, plus tard. C’est donc une mesure de

proximité, rapide, constructive et éducative qui responsabilise le jeune délinquant. Cette mesure peut s'appliquer à des jeunes, et l'avantage du contrat signé par les parents est qu'ils autorisent, par écrit, la Commune à pratiquer de la sorte avec leur enfant. Ce système, qui a l'aval du Tribunal des mineurs, a déjà été pratiqué dans une douzaine de communes vaudoises.

**M. Xavier Company (Les Verts) :** – Le rapport-préavis est encourageant, ou en tout cas plus que le précédent, même si je n'étais pas présent lorsqu'il est passé en commission. Il va ainsi dans le sens de la justice pénale des mineurs, comme l'a rappelé ma préopinante, qui favorise principalement l'éducation et la prise de conscience des jeunes délinquants plutôt que la pure répression. Il paraît, en effet, toujours plus que le meilleur moyen de prévenir la récidive est de favoriser la prise de conscience du jeune délinquant, est la conciliation et non la répression.

Mais ce rapport-préavis me semble un peu mou. La Municipalité nous dit simplement qu'elle applique cette conciliation et qu'elle est prête à le faire, mais elle ne table que sur une dizaine de cas par année. Au surplus, on note à plusieurs reprises que cette conciliation déçoit sur sa rentabilité économique et sur l'efficacité du travail réalisé par les jeunes. On ne peut que s'étonner à la lecture de ces propos tant il ne s'agit pas là d'objectifs de la justice pénale des mineurs. D'autant plus que la Municipalité ne semble pas voir que cette procédure s'inscrit dans le long terme, puisqu'avec une diminution de la récidive, les retombées économiques sont importantes. Les Verts soutiendront donc ce postulat et encouragent la Municipalité à aller au-delà et à s'investir activement dans ces processus de conciliation parfaitement adéquats et aux résultats positifs.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Le groupe UDC se joint aux laudatios entendues jusqu'à présent relatives à ce préavis. Tout d'abord, j'aimerais remercier M<sup>me</sup> Longchamp d'avoir mis le doigt sur cette question et d'avoir développé un postulat qui a généré une réponse municipale de fort bonne qualité, complet dans tous ses développements.

Je reprends une remarque de notre collègue Company qui mérite qu'on s'y attarde quelques minutes. Bien sûr, monsieur Company, vous regrettez un peu que la Municipalité parle en termes de rentabilité, mais il faut savoir qu'encadrer un jeune pour la réparation des dégâts est en fait beaucoup plus coûteux que de lui infliger une amende que vraisemblablement les parents paieront. Nous n'aimerions pas que cet encadrement se fasse au détriment du temps libre et des week-ends auxquels chacun a droit, des week-ends notamment des concierges et des employés de Parcs et promenades qui encadrent, un samedi après-midi, un jeune qui n'est pas franchement enthousiaste à l'idée de devoir réparer et notamment effacer ses graffitis.

Donc oui, merci à la Municipalité d'avoir soulevé cette question, d'avoir parlé en des termes de rentabilité et d'avoir dit qu'effectivement le personnel communal, qui n'est pas extensible à l'infini et nous sommes les premiers à le dire et à le souhaiter, a droit également le week-end à avoir ses moments de congé et de vie de famille. Nous constatons, avec plaisir également, qu'il y a une uniformisation des procédures via la Police cantonale – je le salue d'autant plus que nous avons une police municipale qui est parfaitement à même de le faire – mais Lausanne se soumet de bonne grâce, semble-t-il, à cette uniformisation des pratiques qui fait qu'on ne pourra pas accuser une fois de plus Lausanne de n'en faire qu'à sa tête et de n'avoir que ses procédures. Par conséquent, nous approuvons la réponse municipale et nous déclarons rassurés par la fermeté de ces positions et l'encouragerons à continuer dans cette voie.

**M. Axel Marion (CPV) :** – Je ferai très court, c'est pour vous indiquer que le groupe Le Centre, PDC-Vert'libéraux soutiendra également ce rapport-préavis que nous jugeons adapté, répondant correctement aux questions de la postulante, M<sup>me</sup> Longchamp, et qui met dans un bon contexte – même si on rejoint aussi les propos que vient d'avoir M. Chollet – la proportionnalité entre les fautes et les moyens qui sont engagés.

L'aspect pédagogique nous apparaît très important, mais il faut évidemment que ça soit aussi proportionné, on ne peut pas en faire un mantra, mais en même temps c'est un outil qui est utile et qui finalement rendra service à tout le monde, que ce soit le jeune qui s'évitera peut-être un fardeau qui pourrait être handicapant pour la suite, et également une réponse par l'exemple. Donc pour nous ça va dans la bonne direction et nous soutenons ce texte.

**M. Roland Philippoz (Soc.), rapporteur :** – Non pas comme rapporteur, mais pour transmettre la position du groupe Socialiste, qui comme les autres groupes, soutiendra à l'unanimité ce préavis en réponse au postulat de M<sup>me</sup> Longchamp.

La discussion est close.

**M. Roland Philippoz (Soc.), rapporteur :** – La commission a donc approuvé, à l'unanimité, la réponse au postulat de M<sup>me</sup> Longchamp.

Vote

**La présidente :** – Nous allons voter à main levée ces conclusions. Celles et ceux qui acceptent la réponse au postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp lèvent la main, ceux qui disent oui. Celles et ceux qui s'opposent ? Abstentions ? Il y a une abstention, vous avez accepté le postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp. Ce point est ainsi traité.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le rapport-préavis N° 2016/46 de la Municipalité, du 30 juin 2016 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp et consorts « Responsabilisons les délinquants mineurs par l'introduction à Lausanne de la 'conciliation extrajudiciaire' ».

---

#### **Interpellation de M<sup>me</sup> Sarah Neumann et consorts : « Mobilité douce : plus de places de parc ! »**

Développement photocopié

Rouler à vélo, c'est rapide, écologique, bon pour la santé. Nombreux sont les citoyens qui sont prêts à passer à ce mode de transport pour leurs déplacements quotidiens. Pour autant, il faut que différentes conditions soient réunies pour cela : la possibilité d'emprunter un parcours sûr, via des routes adaptées, des pistes cyclables signalées et de dimensions suffisantes, est la première de ces conditions. Mais elle n'est pas la seule. En effet, une fois le déplacement effectué, il est indispensable de pouvoir déposer son véhicule pour vaquer à d'autres occupations.

La topologie lausannoise amène de nombreux cyclistes à opter pour des vélos performants, voire des modèles électriques. Pour assurer le transport des enfants, ils sont parfois équipés en sus de sièges et charrettes. Ces équipements requièrent un certain investissement financier. Par peur des dégâts, du vol ou simplement en l'absence d'une solution assez pratique pour le quotidien, le fait de ne pas savoir où laisser son vélo peut conduire certains à renoncer à son utilisation, voire à son acquisition.

Il convient donc de faciliter aux citoyens l'accès à des parkings à vélos. Ceux-ci devraient être :



- sécurisés, avec câble en acier et possibilité d'attacher la roue arrière pour prévenir les vols, et dotés d'un éclairage adéquat ;
- couverts, afin de limiter les dégâts dus aux intempéries ;
- pratiques, afin de faciliter l'usage quotidien sans devoir passer par des marches d'escalier, une porte malpratique à ouvrir, etc. ;
- spécifiquement dédiés à cet usage, afin d'éviter de les voir envahis d'autres objets qui n'ont rien à voir avec le vélo ;
- disponibles tant au sein des quartiers d'habitation, qu'à proximité des commerces et autres lieux d'activité.

Le Conseil communal débat souvent du nombre de places requises pour les voitures. En complément au postulat de Mme Elisabeth Müller récemment renvoyé à la Municipalité et qui demandait notamment la création de places de stationnement pour vélos, nous souhaitons élargir ce sujet, et qu'il soit plus systématiquement envisagé de trouver des solutions de parking adéquates pour les cyclistes. Comme pour l'automobile, une complémentarité entre des stationnements publics et des stationnements privés répondant aux conditions citées plus haut devrait être trouvée. Cela inciterait les citoyens à passer à ce mode de transport, tout en leur évitant de s'inquiéter d'un vol ou de dégâts, d'encombrer la cage d'escalier avec leur vélo, de devoir le porter dans les escaliers, le stocker sur leur balcon, etc. Le Plan général d'affectation (PGA) en cours de révision devrait comprendre une obligation de prévoir des emplacements vélos dans les nouvelles constructions, mais cela ne résoudra pas le problème pour les personnes habitant des immeubles déjà construits.

Ainsi, nous adressons à la Municipalité les questions suivantes :

Le nombre de voitures par ménage est documenté. Dispose-t-on d'éléments similaires pour les cycles ? Le nombre de stationnements disponibles pour la mobilité douce est-il actuellement suffisant ?

La construction d'un espace vélo dans chaque parking existant dédié aux voitures et deux-roues motorisés pourrait-elle être mise en œuvre systématiquement ?

Est-il envisageable de réaffecter dans les différents quartiers des espaces publics actuellement dédiés au stationnement automobile pour en faire des parkings à vélo ?

Dans le cadre des réglementations sur le tri des déchets, on a imposé aux propriétaires d'équiper leurs immeubles de containers. Une mesure similaire pourrait-elle être prise pour mettre à disposition dans chaque immeuble (ou sur l'espace privé qui l'entoure), un local à vélos adéquat ?

Comment la Municipalité pourrait-elle accompagner les propriétaires qui souhaiteraient offrir un tel local (proposition de « kit » intégrable à proximité des immeubles, soutien via le fonds pour le développement durable, etc.) ?

Réponse polycopiée de la Municipalité

### **Rappel**

*Rouler à vélo, c'est rapide, écologique, bon pour la santé. Nombreux sont les citoyens qui sont prêts à passer à ce mode de transport pour leurs déplacements quotidiens. Pour autant, il faut que différentes conditions soient réunies pour cela : la possibilité d'emprunter un parcours sûr, via des routes adaptées, des pistes cyclables signalées et de dimensions suffisantes, est la première de ces conditions. Mais elle n'est pas la seule. En effet, une fois le déplacement effectué, il est indispensable de pouvoir déposer son véhicule pour vaquer à d'autres occupations.*

*La topologie lausannoise amène de nombreux cyclistes à opter pour des vélos performants, voire des modèles électriques. Pour assurer le transport des enfants, ils sont parfois équipés en sus de sièges et charrettes. Ces équipements requièrent un certain investissement financier. Par peur des dégâts, du vol ou simplement en l'absence d'une solution assez pratique pour le quotidien, le fait de ne pas savoir où laisser son vélo peut conduire certains à renoncer à son utilisation, voire à son acquisition.*

*Il convient donc de faciliter aux citoyens l'accès à des parkings à vélos. Ceux-ci devraient être :*

- *sécurisés, avec câble en acier et possibilité d'attacher la roue arrière pour prévenir les vols, et dotés d'un éclairage adéquat ;*
- *couverts, afin de limiter les dégâts dus aux intempéries ;*
- *pratiques, afin de faciliter l'usage quotidien sans devoir passer par des marches d'escalier, une porte mal-pratique à ouvrir, etc. ;*
- *spécifiquement dédiés à cet usage, afin d'éviter de les voir envahis d'autres objets qui n'ont rien à voir avec le vélo ;*
- *disponibles tant au sein des quartiers d'habitation, qu'à proximité des commerces et autres lieux d'activité.*

*Le Conseil communal débat souvent du nombre de places requises pour les voitures. En complément au postulat de Mme Elisabeth Müller récemment renvoyé à la Municipalité et qui demandait notamment la création de places de stationnement pour vélos, nous souhaitons élargir ce sujet, et qu'il soit plus systématiquement envisagé de trouver des solutions de parking adéquates pour les cyclistes. Comme pour l'automobile, une complémentarité entre des stationnements publics et des stationnements privés répondant aux conditions citées plus haut devrait être trouvée. Cela inciterait les citoyens à passer à ce mode de transport, tout en leur évitant de s'inquiéter d'un vol ou de dégâts, d'encombrer la cage d'escalier avec leur vélo, de devoir le porter dans les escaliers, le stocker sur leur balcon, etc. Le Plan général d'affectation (PGA) en cours de révision devrait comprendre une obligation de prévoir des emplacements vélos dans les nouvelles constructions, mais cela ne résoudra pas le problème pour les personnes habitant des immeubles déjà construits.*

## **Préambule**

Différentes observations confirment la forte augmentation des déplacements à vélos ces dernières années, notamment dans le centre de Lausanne. Pour répondre à la demande croissante en besoin de stationnement deux-roues, l'offre en ville a été augmentée sur le domaine public en fonction des possibilités. Ces extensions s'avèrent toutefois limitées dans certains secteurs soumis à une très forte pression et à des contraintes multiples.

Dans le cadre de sa vision stratégique et planificatrice, la Municipalité alloue une enveloppe financière annuelle pour l'installation d'espaces de stationnement pour les vélos. Chaque année, une campagne de pose d'arceaux pour vélos est organisée sur l'ensemble du territoire communal, avec un souci de répartition équitable et adaptée aux besoins.

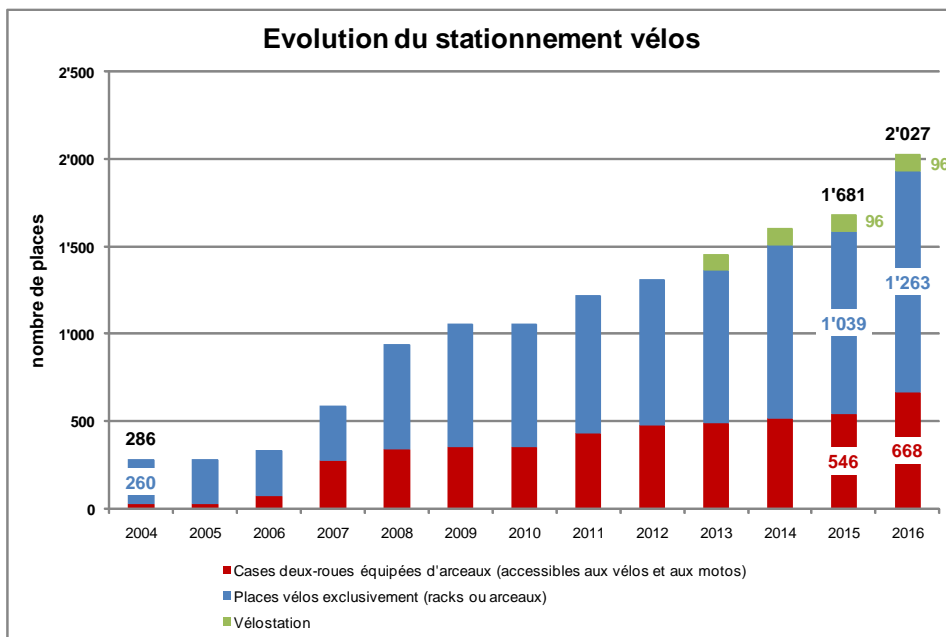
La Ville de Lausanne compte actuellement un peu plus de 2'000 places de stationnement pour vélos. Ce nombre est en constante progression puisqu'il a quadruplé en dix ans. Deux tiers sont exclusivement réservés aux vélos et ne peuvent donc être occupés par les deux-roues motorisés (arceaux ou racks à vélos sur trottoir ou chaussée). En complément, 668 cases deux-roues sont équipées d'arceaux et peuvent être utilisées tant par les vélos que par les deux-roues motorisés.

La Ville a aménagé en 2013 une vélostation sur un site mis à disposition des CFF, à quelques mètres des quais à la gare de Lausanne<sup>1</sup>. Ce parking sécurisé et fermé peut accueillir jusqu'à 96 vélos. L'accès est réservé aux titulaires d'une carte d'abonnement (CHF 12.- par mois ou CHF 120.- par an). Des casiers, un évier et une pompe à vélo sont à disposition ; la gestion de l'installation a été confiée à PubliBike.

Dans le cadre du chantier de transformation de la gare de Lausanne, il est prévu de créer à l'horizon 2030 une fourchette de 450 à 850 places de stationnement vélo sur voirie, réparties entre le nord et le sud de la gare. De plus, deux vélostations vont voir le jour d'une capacité de 700 places au nord (500 places en 1<sup>ère</sup> étape + 200 par la suite) et 450 places au sud (250 places en 1<sup>ère</sup> étape + 200 par la suite).

En ce qui concerne le domaine privé, le Plan général d'affectation (PGA), depuis sa révision de 2006, comprend une obligation de prévoir des emplacements vélos dans les nouvelles constructions. Pour les logements, 0.5 place vélo doit être réalisé par pièce d'habitation. Pour les entreprises, un nombre adapté aux besoins doit être réalisé en fonction de leur classification (activités industrielles, artisanales, commerciales, bureaux, services).

Par ailleurs, dans un souci général de promotion de la mobilité douce, la Municipalité a soumis au Conseil communal un préavis pour la sécurisation des itinéraires piétons et vélos pour un montant de CHF 3.25 millions sur six ans. En plus des crédits-cadre annuels et des financements de mesures de mobilité douce du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), la Municipalité dispose de moyens financiers pour continuer à élargir l'offre de stationnement vélos. Par ailleurs, dans le cadre des projets de reconstruction de la voirie liés aux travaux souterrains, la Municipalité étudie chaque opportunité pour compléter l'offre en stationnement vélos dans les quartiers et aux abords des interfaces des transports publics.



## Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions de Madame l'interpellatrice.

<sup>1</sup> En 2011, le Conseil communal acceptait le préavis N° 2011/7 « Plan d'agglomération Lausanne-Morges – Mobilité douce – Octroi d'un crédit pour l'étude des projets d'exécution et la réalisation des mesures en priorité A (2011-2014) ». Le projet de vélostation, intégré dans ce préavis, a fait l'objet de cofinancements de la Confédération et du Canton.

***Question 1 : Le nombre de voitures par ménage est documenté. Dispose-t-on d'éléments similaires pour les cycles ? Le nombre de stationnements disponibles pour la mobilité douce est-il actuellement suffisant ?***

L'Office fédéral de la statistique nous apprend qu'au niveau suisse 69% des ménages possèdent au moins un vélo et 49% en possèdent au moins deux. 2% des ménages possèdent un vélo électrique (2010). Au niveau lausannois, l'étude « Villes cyclables 2014 » révèle que 69% des personnes interrogées ne font jamais de vélo (contre environ 40% dans les villes alémaniques).

Le nombre de stationnements disponibles pour la mobilité douce peut être considéré comme suffisant dans certains quartiers et largement insuffisant dans d'autres. Le nombre de personnes se déplaçant à vélo, la disponibilité de stationnements privés, la place à disposition sur l'espace public, la présence de pôles attracteurs (par exemple la gare) et la période de l'année sont autant de facteurs qui influencent le caractère suffisant ou non des stationnements pour la mobilité douce. Le guichet cartographique de la Ville recense toute l'offre en stationnement vélos sur le domaine public et la Municipalité saisit toutes les occasions de travaux sur la voirie pour étudier l'opportunité de compléter l'offre en stationnement en fonction des moyens financiers et de la faisabilité technique.

***Question 2 : La construction d'un espace vélo dans chaque parking existant dédié aux voitures et deux-roues motorisés pourrait-elle être mise en œuvre systématiquement ?***

Les parkings existants sont pour la plupart privés. Il n'existe aucune base légale pour obliger les propriétaires à convertir des places voitures ou deux-roues motorisés en stationnements réservés aux vélos. De plus, de nombreux parkings sont souterrains et peu adaptés aux vélos. Par contre, lors d'un changement d'affectation, les règles du PGA sont systématiquement appliquées et permettent de contraindre les propriétaires privés à créer du stationnement vélos sécurisé sur leur fonds lors d'une nouvelle construction.

***Question 3 : Est-il envisageable de réaffecter dans les différents quartiers des espaces publics actuellement dédiés au stationnement automobile pour en faire des parkings à vélo ?***

Il est possible de transformer des stationnements pour les voitures en stationnement pour les vélos lorsqu'il s'agit d'espace public. Le choix se fait en tenant compte des différents intérêts et besoins. De telles réaffectations interviennent régulièrement au gré des nouveaux aménagements liés aux chantiers en ville. Par exemple, dans le cadre des chantiers de l'avenue Tissot et de la route du Pavement à venir, les réaménagements de l'espace public engendreront des suppressions de places de stationnement pour voitures et des créations de places pour les vélos. Cette manière de procéder suit le principe n° 77 de l'actuel Plan directeur communal (PDCOM) de donner au vélo la priorité dans la hiérarchisation des modes de déplacements par rapport au transport individuel motorisé.

***Question 4 : Dans le cadre des réglementations sur le tri des déchets, on a imposé aux propriétaires d'équiper leurs immeubles de containers. Une mesure similaire pourrait-elle être prise pour mettre à disposition dans chaque immeuble (ou sur l'espace privé qui l'entoure), un local à vélos adéquat ?***

La place nécessaire pour un local à vélos est bien plus conséquente que celle utilisée par les quatre containers réglementaires. Si cette proposition est probablement réalisable dans les quartiers périphériques où les immeubles disposent d'espaces privés extérieurs, il semble difficile de trouver suffisamment de place dans les immeubles existants du centre-ville. De plus, il faudrait respecter les normes en vigueur pour éviter les portes, escaliers ou virages difficiles. Le besoin en stationnement deux-roues se situe justement dans les quartiers où les immeubles existants ne disposent pas de la place nécessaire à la création d'un local à vélos. Il faut relever que dans le cas des containers à déchets, une location du domaine public peut être envisagée si des solutions à l'intérieur de l'immeuble ou sur sa parcelle ne peuvent être trouvées, en particulier quand les frais de mise en conformité sont

disproportionnés par rapport à la mesure demandée. Pour des locaux à vélos, il est généralement impossible de trouver la place nécessaire sur le domaine public (zones piétonnes, quartier d'habitations denses), ce qui mènerait à de nombreuses exceptions, tout particulièrement dans les zones où la création de stationnement vélos est justement souhaitée.

En revanche, en ce qui concerne les nouvelles constructions, la législation en vigueur oblige la création d'un certain nombre de places de stationnement pour les vélos.

***Question 5 : Comment la Municipalité pourrait-elle accompagner les propriétaires qui souhaiteraient offrir un tel local (proposition de « kit » intégrable à proximité des immeubles, soutien via le fonds pour le développement durable, etc.) ?***

Pour les nouvelles constructions, le Bureau des permis de construire du Service de l'urbanisme vérifie que la place prévue est suffisante pour le nombre de places exigées. Cependant, la qualité de l'équipement de ces stationnements varie beaucoup d'un projet à l'autre. Dans un souci d'homogénéisation, la Ville est en train d'élaborer une fiche conseils pour la création d'un stationnement vélos adapté aux besoins. Cette fiche sera à disposition des propriétaires, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre qui souhaitent équiper leurs immeubles de stationnements vélos répondant aux besoins des cyclistes.

Une décision quant à un soutien financier du Fonds communal pour le développement durable (FDD) comme proposé dans l'interpellation est de la compétence du comité de pilotage du FDD. Il faut toutefois rester attentif au fait que la création d'un local à vélos peut générer une plus-value pour un bien privé.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Madame l'interpellatrice.

*Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 9 mars 2017.*

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

#### Discussion

**M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny (Soc.)** : – Nous sommes évidemment très favorables au développement des vélos à Lausanne, et forcément des parkings qui sont évidemment nécessaires pour que cette mobilité se développe. Pour résumer, cette interpellation de M<sup>me</sup> Neumann demande la création de parkings à vélos et pas seulement des arceaux, mais aussi des parkings à la chotte, sécurisés, donc qui supposent un certain bâti. La Municipalité met également en évidence que dans les nouveaux quartiers, il est plus facile de créer des parcs à vélos ou des lieux qui peuvent les accueillir, alors que dans ceux existants, à plus forte raison dans le centre-ville où l'espace est extrêmement contraint, il y a évidemment beaucoup moins de possibilités.

La Municipalité indique qu'elle met en place chaque fois que c'est possible des arceaux à vélos, au fur et à mesure des requalifications, par exemple de chaussées, de rues, et met également en évidence qu'elle pourrait, ou qu'elle a l'intention de le faire, mettre à disposition des propriétaires privés des fiches-conseils pour qui souhaiterait développer des espaces pour les vélos. A cet égard, on se permettra une petite expérience contemporaine puisque nos propriétaires, suite à une pétition de toute une série de jeunes qui sont venus s'installer dans les appartements libérés par des personnes nettement plus âgées, ont fait la demande d'un parc à vélos. Eh bien les propriétaires privés ont refusé et ce sont finalement les pétitionnaires qui ont créé eux-mêmes ce parc à vélos. En principe les propriétaires devraient rembourser les montants que les locataires ont dépensé, pour le moment ils n'ont encore rien vu venir.

Je pense donc que le problème principal, quelles que soient les initiatives de la Municipalité, est en l'occurrence le manque d'ouverture de certains propriétaires privés qui

pourtant, en mettant à disposition des places de parc pour les vélos, apportent une plus-value au bâtiment dont ils louent des appartements. Dans l'ensemble nous sommes tout à fait satisfaits de la réponse. Evidemment avec ce bémol s'agissant des propriétaires privés, et nous espérons aussi que ce que redit la Municipalité, à savoir que les vélos sont prioritaires dans la hiérarchisation du réseau routier sur le trafic individuel, on se réjouit de voir une véritable réalisation de cette volonté.

La discussion est ouverte

**M. Bertrand Picard (PLR)** : – La postulante demande que soient créés des locaux à vélos dans les immeubles d'habitation, c'est déjà très souvent le cas. Mais ce n'est qu'une chambre vide dans laquelle on entrepose les vélos, souvent dans un grand désordre, qui rend la récupération de son vélo, lorsqu'on en a besoin tous les jours, souvent assez délicate. Donc si l'on veut vraiment parler de parking à vélos dans des immeubles privés, il faudrait alors demander à ce qu'il y ait des équipements spécifiques qui permettent d'attacher ces vélos de manière unitaire et ceci a un coût non négligeable qui se répercuterait évidemment sur les loyers. Je pense donc qu'à trop vouloir on risque d'aller dans le sens contraire et qu'il faut bien garder ça en tête lorsque l'on met des nouvelles exigences quant aux locaux spécifiques.

**M. Vincent Rossi (Les Verts)** : – Pour rappel, je suis membre du Comité de PRO VELO Lausanne. Les Verts sont très attentifs aux facilités qui sont faites à la population pour pratiquer la mobilité douce et notamment le vélo. Les places de parc pour vélos sont malheureusement rares en Ville. L'interpellation de M<sup>me</sup> Neumann donne de bonnes pistes qui ne peuvent malheureusement pas toutes être suivies, mais nous espérons que la Municipalité va faire tout son possible pour activer les pistes qui sont praticables.

**M. Claude Calame (EàG)** : – J'aimerais parler, ici, non seulement en tant que membre du groupe Ensemble à Gauche, mais très brièvement en tant que cycliste, et m'associer évidemment à cette demande de création de parcs à vélos. Et j'insiste, de parcs à vélos non seulement dans les parkings couverts existants, non seulement dans les immeubles, en tout cas ceux d'une certaine importance, mais aussi en différents endroits stratégiques de la ville, ici peut-être des parkings équipés mais sans qu'ils soient couverts, je pense notamment à la partie nord de la gare et à la place de la Gare elle-même.

La discussion est close

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu l'interpellation de M<sup>me</sup> Sarah Neumann et consorts : « Mobilité douce : plus de places de parc ! » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

---

#### **Interpellation de M<sup>me</sup> Gaëlle Lapique et consorts : « Fraude à l'aide sociale et expulsion du territoire : mise en œuvre lausannoise »**

Développement polycopié

En 2010, l'initiative « Pour le renvoi des étrangers criminels » a été adoptée par une courte majorité des votants. La loi d'application<sup>2</sup> vient d'entrer en vigueur, le 1<sup>er</sup> octobre 2016.

---

<sup>2</sup> Modification du code pénal, art 66a letr.e « Le juge expulse de Suisse l'étranger qui est condamné pour l'une des infractions suivantes, quelle que soit la quotité de la peine prononcée à son encontre, pour une durée de cinq à quinze ans

Cette nouvelle disposition prévoit notamment qu'un étranger qui aurait commis des abus de prestations sociales pourrait être expulsé du territoire. Cette sanction pourrait donc notamment toucher des étrangers nés en Suisse au bénéfice d'un permis C.

Les travailleurs sociaux se trouvent au centre de ce nouveau dispositif de sanction (employés communaux gestionnaires des prestations d'assurances sociales / du revenu d'insertion, assistants sociaux). En charge de l'octroi du RI, du suivi individuel de chaque dossier et des mesures de réinsertion, un lien de confiance, nécessaire à une bonne collaboration, s'établit au fur et à mesure des mois, voire des années entre le travailleur social et le bénéficiaire.

Les travailleurs sociaux se trouvent donc aujourd'hui dans une position délicate : ils pourraient être amenés à déposer un nombre accru de plaintes pénales contre les bénéficiaires de l'aide sociale. Il s'agit d'une nouvelle responsabilité lourde de conséquences puisque l'obtention illicite de prestations sociales sera dénoncée chez le procureur. En effet, la sanction ne ressort plus du simple ordre financier mais pourrait entraîner l'expulsion du territoire d'un homme, d'une femme, d'une famille avec des enfants vers son pays d'origine (pays dans lequel il, elle n'a pas peut-être jamais mis les pieds). Compte tenu du rejet par le peuple de l'initiative dite de mise en œuvre, les tribunaux devront heureusement prendre en considération les conséquences d'un tel renvoi, et lors des cas de rigueur, renoncer au renvoi.

**Plusieurs questions se posent dès lors autour de la mise en œuvre concrète, au niveau communal, de ces nouvelles dispositions fédérales. Pour ces raisons, nous souhaitons poser les questions suivantes à la Municipalité :**

- 1) Comment les travailleurs sociaux du secteur du RI seront-ils formés à cette nouvelle problématique ? Suivant quel calendrier ? Une marge d'appréciation sera-t-elle laissée aux employés ? Comment éviter des pratiques discriminatoires (qui sont parfois constatées en matière de sanction à l'aide sociale) ?
- 2) Comment les bénéficiaires seront-ils informés des nouvelles règles, des voies de recours et des conséquences de l'escroquerie ou de l'obtention illicite des prestations d'assurances sociales, du RI en particulier ? Quel est le calendrier prévu ? Cette information doit être adaptée à la capacité de compréhension (notamment écrites) des usagers et il est central de s'assurer que suffisamment de ressources (en temps, en traduction, etc.) soient investies pour que ces nouvelles dispositions soient réellement comprises de la part des usagers -comment les autorités comptent procéder ?
- 3) S'agissant de la dénonciation de ces cas, quelle est la procédure en vigueur et sera-t-elle maintenue ?

Réponse photocopiée de la Municipalité

### **Rappel de l'interpellation**

*En 2010, l'initiative « Pour le renvoi des étrangers criminels » a été adoptée par une courte majorité des votants. La loi d'application<sup>3</sup> vient d'entrer en vigueur, le 1<sup>er</sup> octobre 2016. Cette nouvelle disposition prévoit notamment qu'un étranger qui aurait commis des abus de prestations sociales pourrait être expulsé du territoire. Cette sanction pourrait donc notamment toucher des étrangers nés en Suisse au bénéfice d'un permis C.*

---

(...) escroquerie (art. 146, al.1) à une assurance sociale ou à l'aide sociale, obtention illicite de prestation d'une assurance sociale ou à l'aide sociale ».

<sup>3</sup> Modification du code pénal, art 66a let.r.e « Le juge expulse de Suisse l'étranger qui est condamné pour l'une des infractions suivantes, quelle que soit la quotité de la peine prononcée à son encontre, pour une durée de cinq à quinze ans (...) escroquerie (art. 146, al.1) à une assurance sociale ou à l'aide sociale, obtention illicite de prestation d'une assurance sociale ou à l'aide sociale ».

*Les travailleurs sociaux se trouvent au centre de ce nouveau dispositif de sanction (employés communaux gestionnaires des prestations d'assurances sociales / du revenu d'insertion, assistants sociaux). En charge de l'octroi du RI, du suivi individuel de chaque dossier et des mesures de réinsertion, un lien de confiance, nécessaire à une bonne collaboration, s'établit au fur et à mesure des mois, voire des années entre le travailleur social et le bénéficiaire.*

*Les travailleurs sociaux se trouvent donc aujourd'hui dans une position délicate : ils pourraient être amenés à déposer un nombre accru de plaintes pénales contre les bénéficiaires de l'aide sociale. Il s'agit d'une nouvelle responsabilité lourde de conséquences puisque l'obtention illicite de prestations sociales sera dénoncée chez le procureur. En effet, la sanction ne ressort plus du simple ordre financier mais pourrait entraîner l'expulsion du territoire d'un homme, d'une femme, d'une famille avec des enfants vers son pays d'origine (pays dans lequel il, elle n'a pas peut-être jamais mis les pieds). Compte tenu du rejet par le peuple de l'initiative dite de mise en œuvre, les tribunaux devront heureusement prendre en considération les conséquences d'un tel renvoi, et lors des cas de rigueur, renoncer au renvoi.*

*Plusieurs questions se posent dès lors autour de la mise en œuvre concrète, au niveau communal, de ces nouvelles dispositions fédérales.*

## **Préambule**

Le 1<sup>er</sup> octobre 2016, la loi d'application relative aux modifications du Code pénal (articles 66a et 148a CP) est entrée en vigueur. Elle concerne notamment les bénéficiaires du Revenu d'insertion (RI) qui auraient obtenu frauduleusement des prestations.

La loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) du 2 décembre 2003 donne la possibilité aux autorités d'application, ainsi qu'au Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) de mettre en place un dispositif d'enquête. Ce dispositif est en place depuis 2006 et permet de confier des enquêtes à des collaborateurs spécialisés, afin de vérifier les déclarations des bénéficiaires de l'aide sociale et leur situation réelle. La révision de la LASV, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017, renforce par ailleurs le statut des enquêteurs afin que leurs constats et témoignages aient une valeur de preuve devant la justice.<sup>4</sup>

Lorsque des fraudes sont constatées, il appartient au Service juridique du SPAS (art. 7 LASV) de qualifier les situations qui lui sont soumises et de procéder au dépôt de plainte pénale contre le bénéficiaire le cas échéant.

Une directive cantonale, « Directive sur la procédure à suivre en cas de perception indue d'une prestation financière du RI »<sup>5</sup>, élaborée par le SPAS, et révisée au 1<sup>er</sup> février 2017, détaille les cas de figure entraînant une dénonciation pénale et la procédure à suivre. Ces cas s'appliquent aux situations après découverte d'une perception indue du RI imputable à un bénéficiaire qui a trompé l'autorité par des déclarations inexactes ou par un délit. La directive permet de renoncer à la procédure pénale en cas de simple tromperie.

Ces cas de fraude sont à distinguer des sanctions qui peuvent être prononcées par les autorités d'application de la LASV pour manque de collaboration du bénéficiaire, pour insuffisance de ses efforts pour retrouver une autonomie ou pour limiter sa prise en charge. Ces dernières peuvent donner lieu à une réduction des prestations financières (art. 45 LASV).

Les nouvelles dispositions pénales nécessitent que les bénéficiaires notamment étrangers du RI soient informés des conséquences qu'ils encourent en cas de fraude. Ainsi, le SPAS

<sup>4</sup> Conseil d'Etat (novembre 2015). Exposé des motifs modifiant la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise. Rapport du Conseil d'Etat au Grand conseil vaudois.

<sup>5</sup> Disponible sur le site de l'Etat de Vaud, rubriques Thèmes/Social/Prestations, assurances et soutien/Revenu d'insertion/Documentation  
[http://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/sante\\_social/assurances\\_sociales/fichiers\\_pdf/Directive\\_sur\\_la\\_proc%C3%A9dure\\_%C3%A0\\_suivre\\_en\\_cas\\_de\\_perception\\_indue\\_d\\_une\\_prestation\\_financ%C3%A8re\\_du\\_RI\\_version\\_01.02.2017.pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/sante_social/assurances_sociales/fichiers_pdf/Directive_sur_la_proc%C3%A9dure_%C3%A0_suivre_en_cas_de_perception_indue_d_une_prestation_financ%C3%A8re_du_RI_version_01.02.2017.pdf).



a fait parvenir un courrier à l'ensemble des bénéficiaires étrangers du RI les informant des nouvelles dispositions pénales et les invitant à prendre immédiatement contact avec le CSR de leur domicile en vue de régulariser leur situation si des éléments déterminants n'avaient pas été déclarés.

Il est à relever que les nouvelles règles en matière d'expulsion du territoire suisse ne peuvent être appliquées qu'aux délits commis après l'entrée en vigueur de la révision du Code pénal. Ce qui s'est passé avant le 1<sup>er</sup> octobre 2016 doit donc être jugé en vertu de l'ancien droit.<sup>6</sup>

### **Réponses aux questions posées**

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

***Comment les travailleurs sociaux du secteur du RI seront-ils formés à cette nouvelle problématique ? Suivant quel calendrier ? Une marge d'appréciation sera-t-elle laissée aux employés ? Comment éviter des pratiques discriminatoires (qui sont parfois constatées en matière de sanction à l'aide sociale) ?***

Les collaborateurs des CSR, travailleurs sociaux et employés administratifs, ont été informés par leur chef de service au mois d'avril 2016 des nouvelles dispositions pénales. Par la suite plusieurs informations ont été transmises par écrit ou lors de séances, soit en plénière, soit dans les différents secteurs du CSR, et ceci jusqu'à la fin de l'année 2016.

Comme mentionné dans le préambule, il appartient au Service juridique du SPAS de qualifier les situations qui lui sont soumises et de procéder, le cas échéant, au dépôt de plainte pénale.

***Comment les bénéficiaires seront-ils informés des nouvelles règles, des voies de recours et des conséquences de l'escroquerie ou de l'obtention illicite des prestations d'assurances sociales, du RI en particulier ? Quel est le calendrier prévu ? Cette information doit être adaptée à la capacité de compréhension (notamment écrites) des usagers et il est central de s'assurer que suffisamment de ressources (en temps, en traduction, etc.) soient investies pour que ces nouvelles dispositions soient réellement comprises de la part des usagers -comment les autorités comptent procéder ?***

Les bénéficiaires étrangers ont été informés des nouvelles dispositions pénales par lettre au mois de novembre 2016 par le SPAS. Des informations complémentaires ont été données par les collaborateurs du CSR aux bénéficiaires qui ont demandé des clarifications à la suite de l'envoi de cette lettre.

L'information de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions pénales a également été affichée dans les réceptions du CSR de Lausanne.

***S'agissant de la dénonciation de ces cas, quelle est la procédure en vigueur et sera-t-elle maintenue ?***

Comme mentionné précédemment, les cas de figure entraînant une dénonciation pénale sont détaillés dans les directives internes élaborées par le SPAS.

L'ancienne directive cantonale sur la procédure à suivre en cas de perception indue d'une prestation financière du RI, tout comme celle actuellement en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> février 2017, permettent de renoncer à la procédure pénale en cas de simple tromperie. Jusqu'à présent, cette possibilité était essentiellement appliquée pour les premiers cas d'indu portant sur un montant inférieur ou égal à CHF 1'000.-. Or, la nouvelle directive SPAS du 1<sup>er</sup> février 2017 prévoit la possibilité de renoncer à la plainte pénale si l'indu est inférieur ou égal à CHF 4'000.- et s'il s'agit d'une première négligence légère ou omission dont le remboursement intervient dans les trois mois. Pour tous les autres cas de fraude (article

<sup>6</sup> CSIAS (2016). Mise en œuvre de l'initiative sur le renvoi au 1<sup>er</sup> octobre 2016. Conséquences et recommandations pour l'aide sociale. Récupéré de [http://www.csias.ch/fileadmin/migrated/content/uploads/2016\\_Ausschaffungsinitiative-Umsetzung-f6.pdf](http://www.csias.ch/fileadmin/migrated/content/uploads/2016_Ausschaffungsinitiative-Umsetzung-f6.pdf).

148a CP) et d'escroquerie (article 146 CP), une plainte pénale sera déposée au Ministère public.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Madame et Monsieur les interpellateurs.

*Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 16 mars 2017.*

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Discussion

**M. Xavier Company (Les Verts) :** – Cette interpellation a été déposée suite à l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions du Code pénal qui répondent à l'initiative pour le renvoi des criminels étrangers, notamment pour un délit d'abus aux assurances sociales.

Notre volonté était, dans un premier lieu, de savoir et de s'assurer que les bénéficiaires de l'aide sociale étaient dûment et pleinement avertis des conséquences et qu'ils étaient informés par les assistants sociaux, mis en œuvre par la Municipalité, des risques qu'ils encouraient et des conséquences qu'ils pouvaient se voir infliger. La Municipalité a parfaitement répondu à nos questions et à nos attentes, et je la remercie pour cela.

La discussion n'est pas utilisée

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu l'interpellation de M<sup>me</sup> Gaëlle Lapique et consorts : « Fraude à l'aide sociale et expulsion du territoire : mise en œuvre lausannoise » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,  
*prend acte*  
de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

#### **Interpellation de M<sup>me</sup> Véronique Beetschen et consorts : « La Ville veut-elle faciliter l'accès aux cartes journalières CFF délivrées par la Commune (Flexi-Card) ? »**

Développement polycopié

La Commune de Lausanne met chaque mois à la disposition de ses habitants un certain nombre de cartes journalières CFF à prix réduit, les « Flexi-Card », que les Lausannoises et Lausannois peuvent acquérir au prix de 49 francs après vérification de leur identité et de leur domicile sur la commune. Ces « cartes communes » sont très appréciées, et étant en nombre limité, elles sont rapidement épuisées.

Il est possible de connaître la disponibilité des cartes par téléphone et en consultant les sites de Lausanne Tourisme et celui de la Ville. En revanche, il n'est pas possible d'acheter ou de réserver ces cartes en ligne. Pour se les procurer, il faut se déplacer à la gare CFF et se présenter au guichet de Lausanne Tourisme, ouvert de 9h00 à 19h00.

Cette procédure est peu pratique et entraîne une inégalité d'accès à la prestation. En effet, certaines personnes n'ont pas la possibilité de se rendre facilement ou rapidement à la gare. D'autres personnes ont des horaires peu compatibles avec les heures d'ouverture de Lausanne Tourisme.

A titre d'exemple, la situation est différente à Yverdon-les-Bains, où les habitants ont deux

possibilités : ils peuvent acheter leur carte en ligne jusqu'à 10 jours avant le départ, celle-ci leur étant envoyée par courrier postal après contrôle du domicile du demandeur ; il leur est également possible d'acquérir une carte au comptant à la réception de l'Hôtel de Ville, en tout temps. La solution mise en place par la Ville d'Yverdon-les-Bains se révèle à la fois pratique et souple pour les voyageurs.

Dès lors, nous posons à la Municipalité les questions suivantes :

1. la Municipalité envisage-t-elle de mettre en place une solution d'achat en ligne pour les cartes journalières CFF « Flexi-Card » afin d'en faciliter l'accès à l'ensemble de la population ?
2. la Municipalité verrait-elle cette mesure comme une étape allant dans le sens de la « Ville de Lausanne connectée » mise en avant dans son programme de législature ?
3. la Municipalité estime-t-elle que les cartes journalières mises à disposition de la population suffisent à répondre à la demande ? Sinon, a-t-elle l'intention d'augmenter le nombre ?

Nous remercions par avance la Municipalité de ses réponses.

Réponse photocopie de la Municipalité

### **Rappel de l'interpellation**

*La Commune de Lausanne met chaque mois à la disposition de ses habitants un certain nombre de cartes journalières CFF à prix réduit, les « Flexi-Card », que les Lausannoises et Lausannois peuvent acquérir au prix de CHF 49.- après vérification de leur identité et de leur domicile sur la commune. Ces « cartes communes » sont très appréciées, et étant en nombre limité, elles sont rapidement épuisées.*

*Il est possible de connaître la disponibilité des cartes par téléphone et en consultant le site de Lausanne Tourisme et celui de la Ville. En revanche, il n'est pas possible d'acheter ou de réserver ces cartes en ligne. Pour se les procurer, il faut se déplacer à la gare CFF et se présenter au guichet de Lausanne Tourisme ouvert de 9h à 19h.*

*Cette procédure est peu pratique et entraîne une inégalité d'accès à la prestation. En effet, certaines personnes n'ont pas la possibilité de se rendre facilement ou rapidement à la gare. D'autres personnes ont des horaires peu compatibles avec les heures d'ouverture de Lausanne Tourisme.*

*A titre d'exemple, la situation est différente à Yverdon-les-Bains, où les habitants ont deux possibilités : ils peuvent acheter leur carte en ligne jusqu'à dix jours avant le départ, celle-ci leur étant envoyée par courrier postal après contrôle du domicile du demandeur ; il leur est également possible d'acquérir une carte au comptant à la réception de l'Hôtel-de-Ville, en tout temps. La solution mise en place par la Ville d'Yverdon-les-Bains se révèle à la fois pratique et souple pour les voyageurs.*

### **Préambule**

La Ville de Lausanne met des cartes journalières communes à disposition de sa population depuis 1998 par l'intermédiaire de Lausanne Tourisme, qui dispose d'un bureau dans le bâtiment central de la gare. Ce bureau est ouvert sept jours sur sept de 9h00 à 19h00. Cette solution a été privilégiée par rapport à une vente par un bureau de l'administration en raison des horaires d'ouverture élargis et de la localisation du guichet.

Pour financer cette prestation, la Ville paie une commission de 15% sur les recettes des ventes de cartes journalières communes à Lausanne Tourisme. A ce montant s'ajoutent la TVA sur les ventes et sur la prestation.

Dans les premières années, le nombre de cartes s'élevait à dix et a été régulièrement augmenté. Fin 2016, 27 cartes étaient disponibles.

Cela étant, les conditions proposées par les CFF pour les communes n'ont cessé de se dégrader – chaque année ou presque le prix de vente augmente. En 1998, un carnet de 365 cartes coûtait CHF 7'400.-, pour atteindre CHF 13'300.- en 2016 et CHF 14'000.- dès 2017. De plus, les CFF proposent régulièrement des réductions sur leurs propres cartes journalières qui sont alors moins chères que celles proposées par les communes.

Suite aux augmentations successives des tarifs CFF, les prix de vente ont dû être augmentés de CHF 40.- à CHF 49.- (dès 2014) (CHF 44.- en 2012, CHF 47.- en 2013). On observe en parallèle une baisse du taux de vente qui passe de 94.2% en 2011 à 91.8% en 2016.

Le taux d'utilisation des cartes est variable selon les saisons et les conditions météorologiques. En 2016, 100% des cartes ont été vendues en juillet alors qu'en janvier seules 79% d'entre elles ont trouvé preneur. Le taux de vente moyen sur l'année s'élève à 91.8%.

Ce taux de vente, lié à l'augmentation des prix, n'a pas permis d'atteindre l'équilibre financier en 2016. Ainsi, la Ville de Lausanne a dépensé CHF 484'300.- en 2016 pour CHF 478'700.- de recettes, soit une perte de CHF 5'600.-.

A titre de comparaison, les autres grandes villes suisses s'organisent de la manière suivante :

- Genève propose uniquement une vente au guichet, avec ouverture du lundi au samedi ;
- à Berne, les cartes sont vendues dans les centres de quartier, les cartes peuvent être réservées par téléphone, elles doivent être cherchées sur place ;
- Zurich a renoncé aux cartes journalières communes pour des raisons de coût ;
- Winterthur propose 45 cartes, qui peuvent être soit réservées en ligne et cherchées et payées sur place (du lundi au vendredi de 10h30 à 14h30), soit achetées en ligne et expédiées à domicile.

En matière de tarif, chaque commune a sa politique. Certaines privilégient un coût bas et prennent le déficit à leur charge, d'autres s'assurent de rentrer dans leurs frais. Winterthur différencie ses tarifs entre la semaine et le week-end et majore le prix de vente des cartes retirées au guichet pour favoriser la vente en ligne.

Jusqu'à présent la Municipalité a privilégié la vente directe au guichet de Lausanne Tourisme.

Différentes options sont en cours d'examen en vue de proposer un dispositif plus souple aux usagers (vente en ligne, envoi postal, etc.). Des discussions avec Lausanne Tourisme seront prochainement menées afin d'assouplir le système en faveur d'une augmentation du recours aux cartes journalières communes CFF et de la satisfaction des usagers. La Municipalité entend aussi étudier la possibilité de profiter d'un système d'accès plus attractif et facile pour augmenter le nombre de cartes à disposition. Le Conseil communal sera informé en temps voulu de l'évolution du dossier.

### **Réponses aux questions posées**

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

***Question 1 : La Municipalité envisage-t-elle de mettre en place une solution d'achat en ligne pour les cartes journalières CFF « Flexi-Card » afin d'en faciliter l'accès à l'ensemble de la population ?***

La Municipalité a, jusqu'à présent, renoncé à mettre en place une solution d'achat en ligne pour les cartes journalières communes CFF pour les raisons de coûts supplémentaires. Elle examine différentes possibilités d'évolution pour pouvoir proposer un dispositif plus souple et plus attractif pour les usagers (évolution de la convention avec Lausanne Tourisme, internalisation de la prestation, etc.).

**Question 2 : La Municipalité verrait-elle cette mesure comme une étape allant dans le sens de la « Ville de Lausanne connectée » mise en avant dans son programme de législature ?**

Cette mesure irait effectivement dans le sens d'une « Ville de Lausanne connectée ». De plus, une évolution du dispositif vers une plus grande souplesse correspondrait également à la volonté de la Municipalité de développer « une administration au service de la population », en développant notamment l'accessibilité des prestations publiques à toute la population et l'intégration de solutions et de démarches informatisées tant pour les prestations et les paiements.

**Question 3 : La Municipalité estime-t-elle que les cartes journalières mises à disposition de la population suffisent à répondre à la demande ? Sinon, a-t-elle l'intention d'en augmenter le nombre ?**

Le nombre de cartes vendues fluctue selon la saison, le jour de la semaine et la météo. Par contre le nombre de cartes mises en vente est le même chaque jour. Il faut donc trouver un équilibre pour proposer un nombre de cartes qui suffise à une demande moyenne sachant que certains jours le stock peut être épuisé. L'équilibre financier doit également être assuré. Calibrer l'offre sur les périodes de pic de demande rendrait cet équilibre impossible. Le stock actuel permet d'atteindre l'équilibre financier tout en garantissant en général une offre suffisante.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mesdames les interpellatrices.

*Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 30 mars 2017.*

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Discussion

**M<sup>me</sup> Véronique Beetschen (Les Verts) :** – Je remercie la Municipalité pour sa réponse, que je trouve prometteuse dans l'ensemble. Les cartes journalières CFF communes sont très avantageuses et constituent un bon moyen d'encourager la population à emprunter davantage les transports publics. Il est donc réjouissant de constater que cette prestation est très prisée par les Lausannoises et Lausannois puisque elle a un taux de vente moyen de 91,8 % en 2016, même s'il est en train de fléchir légèrement.

Cependant on constate aussi qu'il n'est pas forcément toujours aisé de se procurer ces titres de transport pour certaines catégories de la population, étant donné qu'il est nécessaire de se déplacer jusqu'à la gare pour pouvoir acheter cette carte journalière. Pour les personnes à mobilité réduite, celles qui travaillent ou même qui habitent dans les zones foraines, ce n'est pas toujours très simple de se rendre au centre-ville et à la gare dans les horaires d'ouverture du Bureau de Lausanne Tourisme, et d'y parvenir suffisamment rapidement pour pouvoir acheter une carte journalière en particulier les week-ends qui sont des moments très prisés.

La Municipalité a annoncé que des mesures sont à l'examen pour améliorer cette situation, pour proposer un système plus souple et plus attractif pour les usagers. C'est donc une bonne nouvelle, car l'amélioration des modalités de vente de ces cartes journalières permettrait, d'une part de garantir une égalité d'accès à cette prestation pour toutes et tous, et d'autre part peut-être aussi d'augmenter le recours aux cartes journalières et donc de parvenir à l'équilibre financier qui n'a pas pu être atteint en 2016. Nous attendons donc avec intérêt les informations que la Municipalité pourra nous donner sur l'évolution de ce dossier, étant donné que sa réponse date du mois de mars, donc six mois se sont écoulés depuis le moment où la réponse a été formulée. Peut-être a-t-elle déjà des informations à nous donner, auquel cas je souhaiterais qu'elle en fasse part à ce Conseil.

La discussion est ouverte

**M. Grégoire Junod, syndic** : – Pour être franc, on n’a pas encore complètement avancé sur ce dossier, même si on a un travail qui est en cours avec Lausanne Tourism pour effectivement pouvoir développer la prestation. Il y a toutefois un élément que je dois vous indiquer, qui pourrait un peu refroidir les ardeurs de la Municipalité, et peut-être aussi du Conseil communal qui semble être désireux qu’on développe cette prestation.

Les CFF ont mis en place leur carte journalière dégriffée, extrêmement avantageuse, à un tarif inférieur à celui auquel ils vendent les cartes aux communes. Il faut savoir que c’est une partie de la donnée du problème, les CFF souhaitent, par différentes mesures, restreindre l’accès des communes à cette prestation. Alors ils n’ont pas supprimé la prestation des cartes journalières communales pour les collectivités publiques. Les conditions restent à peu près comparables à ce qu’elles étaient. Par contre, le développement de toute une série d’offres en ligne – les cartes journalières dès 09h00, les cartes journalières dégriffées –, sont évidemment des éléments qui contribuent à réduire l’attractivité des instruments qui sont mis en place par les communes.

Et la difficulté financière que nous avons est que dès le moment où les cartes que nous mettons à disposition sont utilisées non pas à 95 % ou 90 %, mais à 85 ou 80 %, les pertes pour la Ville de Lausanne se chiffrent rapidement en dizaines de milliers de francs par année. La prestation est réellement intelligente si on arrive à avoir un bon taux de rotation avec ces cartes journalières, on peut effectivement offrir aux Lausannoises et Lausannois des prestations avantageuses. Si néanmoins les CFF se mettent à avoir des cartes qui sont moins chères que celles que nous pouvons nous-mêmes offrir, il y a un risque non négligeable que l’on se retrouve avec des invendus importants à certaines périodes et des coûts pour la collectivité publique.

Jusqu’à maintenant la politique a toujours été considérer qu’on offrait cette prestation, sans gain pour la Ville de Lausanne évidemment, mais qu’elle se faisait à prix coûtant, grosso modo. On pouvait ainsi perdre une année quelques milliers de francs et en gagner la suivante, mais c’était globalement une opération équilibrée qui permettait de faire une sorte de deal gagnant-gagnant comme cela se pratique dans plusieurs villes du pays.

Evidemment que si il doit y avoir des cartes journalières moins chères que l’offre offerte par les communes ce sera beaucoup plus compliqué. C’est pourquoi nous avons décidé qu’on allait attendre un peu avant de proposer quelque chose au Conseil communal, pour que l’on voie comment fonctionnent effectivement ces cartes journalières dégriffées. Parce qu’il y a quand même toute une série de conditions qui ont été posées : est-ce qu’elles sont attrayantes ou pas, quels effets elles ont sur l’offre et la demande actuelle de cartes journalières communales – avant qu’on fasse, cas échéant, évoluer le système.

Voilà, donc ce que je peux vous dire, c’est que nous sommes convaincus de la pertinence des questions posées, convaincus aussi de la pertinence de développer la prestation, de la rendre plus attractive en termes d’usage même si ce n’est pas forcément une contrainte énorme de devoir aller à la gare pour prendre le train. On perd effectivement le trajet de bus si on n’a pas d’abonnement, mais ça reste quand même très avantageux. Les gens qui achètent ces cartes sont des gens qui prennent le train. Mais on pourrait effectivement avoir un système de réservation plus attrayant, acheter plus de cartes, mais pour ça évidemment il faut qu’on n’ait pas les CFF qui, en parallèle, mènent des politiques de prix qui sapent ce produit. Voilà où on en est et on aura sans doute des réponses plus précises à vous apporter d’ici quelques mois sur cette question.

La discussion est close

### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu l’interpellation de M<sup>me</sup> Véronique Beetschen et consorts : « La Ville veut-elle faciliter l’accès aux cartes journalières CFF délivrées par la Commune (Flexi-Card) ? » ;

- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

### **Interpellation de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon et consorts : « Les feuilles mortes se ramassent à la pelle et à la souffleuse »**

Développement polycopié

En automne, en particulier mais aussi lorsque le gazon est tondu, des engins vrombissent à travers la ville afin de souffler les déchets verts vers un tas commun. Sur terrain privé à Lausanne, nous avons pu observer l'utilisation de souffleuses à essence. La population réagit ironiquement et avec agacement face à cette technique, loin du temps où les feuilles se ramassaient au rateau et à la pelle. Dans le monde, des communes californiennes ont interdit ces souffleuses ainsi que, récemment, Graz, en Autriche. Paris a décrété un moratoire sur leur utilisation. Rien d'aussi absolu en Suisse. L'Office fédéral de l'environnement conseille de vérifier le niveau acoustique de l'engin à l'achat, de ne pas le faire tourner à plein régime, de ne pas l'utiliser durant les heures de repos et de, si possible, coordonner ces travaux avec les voisins. Il n'y a aucune limite en Suisse concernant les décibels produits par une souffleuse, cependant, la SUVA considère qu'aux environs de 100 décibels, le bruit est dangereux pour la santé. C'est justement le bruit que font les souffleuses à essence.

Lausanne a de son côté remplacé en septembre 2013 son parc de souffleuses par des modèles électriques, moins bruyants et moins polluants. C'est une bonne chose. Cependant, même électrique, la souffleuse envoie dans l'air une poussière qui peut y rester durant plusieurs journées. Elle soulève 10 fois plus de particules fines que le font des rateaux - y.c. des parasites et des virus provenant des crottes de chiens et de chats. Les particules fines sont dangereuses pour les allergiques mais aussi pour les personnes avec un système immunitaires fragiles. Quant aux souffleuses à essence, elles sont également dangereuses pour les voies respiratoires puisqu'elles produisent des polluants, comme le benzol qui est cancérigène. Les mesures prises par l'administration cantonale zurichoise révèlent que le taux des substances toxiques produites par une souffleuse pourvue d'un moteur à deux temps est 100 fois plus élevé que le taux de substances produites par une voiture avec catalysateur !

Sur la base de ces observations, nous avons l'avantage de poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quelles sont les raisons justifiant l'utilisation de souffleuses plutôt que de techniques mécaniques ?
2. La Ville a-t-elle évalué/fait évaluer le changement de pratiques en terme d'efficacité, donc finalement de rentabilité et d'économie ?
3. La Municipalité est-elle consciente du danger que représentent les particules fines pour la santé de la population ?
4. La Municipalité entrevoit-elle des mesures permettant de diminuer, voire de supprimer les souffleuses à essence sur les parcelles privées du territoire lausannois ?
5. En 2015, une pétition des Verts zurichois relayée par le conseil communal devait demander à la Confédération d'interdire les souffleuses. La Municipalité a-t-elle

été approchée pour se joindre à une telle démarche et est-elle au courant d'une décision politique allant dans ce sens ?

6. Si la Ville souhaite continuer à utiliser des souffleuses électriques, envisage-t-elle de réduire leur utilisation aux heures d'ouverture des commerces ?

Réponse polycopiée de la Municipalité

### **Rappel de l'interpellation**

*En automne, en particulier mais aussi lorsque le gazon est tondu, des engins vrombissent à travers la ville afin de souffler les déchets verts vers un tas commun. Sur terrain privé à Lausanne, nous avons pu observer l'utilisation de souffleuses à essence. La population réagit ironiquement et avec agacement face à cette technique, loin du temps où les feuilles se ramassaient au râteau et à la pelle. Dans le monde, des communes californiennes ont interdit ces souffleuses ainsi que, récemment, Graz, en Autriche. Paris a décrété un moratoire sur leur utilisation. Rien d'absolu en Suisse. L'Office fédéral de l'environnement conseille de vérifier le niveau acoustique de l'engin à l'achat, de ne pas le faire tourner à plein régime, de ne pas l'utiliser durant les heures de repos et de, si possible, coordonner ces travaux avec les voisins. Il n'y a aucune limite en Suisse concernant les décibels produits par une souffleuse, cependant, la SUVA considère qu'aux environs de 100 décibels, le bruit est dangereux pour la santé. C'est justement le bruit que font les souffleuses à essence.*

*Lausanne a de son côté remplacé en septembre 2013 son parc de souffleuses par des modèles électriques, moins bruyants et moins polluants. C'est une bonne chose. Cependant, même électrique, la souffleuse envoie dans l'air une poussière qui peut y rester durant plusieurs journées. Elle soulève 10 fois plus de particules fines que le font des râteaux – y.c. des parasites et des virus provenant des crottes de chiens et de chats. Les particules fines sont dangereuses pour les allergiques mais aussi pour les personnes avec un système immunitaire fragile. Quant aux souffleuses à essence, elles sont également dangereuses pour les voies respiratoires puisqu'elles produisent des polluants, comme le benzol qui est cancérigène. Les mesures prises par l'administration cantonale zurichoise révèlent que le taux des substances toxiques produites par une souffleuse pourvue d'un moteur à deux temps est 100 fois plus élevé que le taux de substances produites par une voiture avec catalyseur !*

### **Préambule**

La Municipalité attache une grande importance à la qualité de vie en ville. Dans les parcs et sur la rue, les habitants doivent pouvoir bénéficier de propreté et de tranquillité : c'est pour cela que la Municipalité – consciente du gain de temps que représente l'usage des souffleuses mais aussi des nuisances qu'elles occasionnent – est progressivement en train de remplacer ses souffleuses thermiques par des engins électriques et d'étudier une diminution de leur utilisation.

### **Réponses aux questions posées**

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

***Question 1 : Quelles sont les raisons justifiant l'utilisation de souffleuses plutôt que de techniques mécaniques ?***

Les souffleuses à feuilles ont été introduites dans les parcs dans les années 1990, dans le cadre de l'entretien écologique différencié. Ce programme visait comme son nom l'indique une gestion écologique des espaces verts, mais il avait aussi comme but de faire des économies, en évitant une gestion intensive uniforme de tous les parcs, talus ou jardins historiques. Il s'agissait donc aussi de diminuer les heures d'entretien des jardiniers. L'usage des souffleuses à feuilles a conduit à un gain de temps très important : à l'époque du balai à feuilles, des andains et de l'autochargeuse, un mois était nécessaire pour



ramasser les feuilles dans les parcs. Les souffleuses ont permis de diminuer de moitié la durée de ce travail.

Dans les années 2000, toujours dans le cadre de l'entretien écologique différencié et de son évolution permanente, la manière de souffler les feuilles a été revue : à l'exception des terrains de sport, les feuilles tombées sur le « vert » ne sont plus évacuées, elles restent sur place et se décomposent progressivement. Les heures passées à s'occuper des feuilles ont ainsi encore diminué de moitié.

Lors de leur introduction, les souffleuses fonctionnaient à l'essence. Dès 2013, le Service des parcs et domaines (SPADOM) les a progressivement toutes remplacées par des souffleuses électriques. Leurs avantages sont nombreux :

- le bruit produit par ces dernières s'élève à 79 décibels (dB) alors que celui des souffleuses à essence est de l'ordre de 102 dB ;
- au niveau ergonomique, ces souffleuses sont bien plus confortables : munis d'une batterie sur le dos et d'un souffleur dans la main, les jardiniers doivent mobiliser moins de force qu'avec l'ancien système ;
- les souffleuses électriques n'émettent pas d'émission polluante et leur utilisation n'engendre aucun risque lié au transport de carburant.

Les services communaux utilisant encore des souffleuses thermiques vont prochainement étudier sous quelle forme ils peuvent déposer une demande au Fonds pour l'efficacité énergétique afin d'obtenir les moyens de les remplacer progressivement par des souffleuses électriques. A noter toutefois que les souffleuses thermiques encore utilisées aujourd'hui fonctionnent à l'essence alkylée (essence moins nocive pour l'environnement et pour les travailleurs).

***Question 2 : La Ville a-t-elle évalué/fait évaluer le changement de pratiques en terme d'efficience, donc finalement de rentabilité et d'économie ?***

La Ville a évalué le changement de pratiques en termes d'efficience :

- le remplacement du balais par la souffleuse a permis de diminuer de 50% les heures des jardiniers dévolues au ramassage des feuilles car le nettoyage est deux fois plus rapide ;
- le remplacement de la souffleuse à moteur thermique par la souffleuse électrique a permis de supprimer les coûts liés à l'essence et à l'entretien et de ralentir de moitié le rythme de renouvellement des machines. Ces économies compensent largement le coût plus élevé à l'achat d'une souffleuse électrique.

***Question 3 : La Municipalité est-elle consciente du danger que représentent les particules fines pour la santé de la population ?***

Oui, la Municipalité en est consciente : elle suit avec attention et intérêt l'évolution de la pollution de l'air en ville, notamment la question des particules fines (PM10). Ces questions concernant la pollution de l'air sont toutefois formellement de compétence cantonale.

De manière générale, la Municipalité est plutôt active sur le long terme pour contribuer à la baisse des concentrations de poussières fines. C'est ainsi par exemple, qu'elle subventionne par l'intermédiaire de son Fonds efficacité énergétique (FEE) l'achat de scooters et de vélos électriques neufs et qu'elle fournit aux usagers deux-roues de bornes de recharge gratuites. Ce fonds a aussi subventionné le remplacement des souffleuses thermiques du SPADOM par des souffleuses électriques. D'autre part, la Municipalité considère que sa politique en faveur des transports publics reste l'axe fondamental de la promotion de la mobilité durable et donc de la diminution de la pollution en ville.

Au sujet des souffleuses à feuilles et après concertation avec le Canton de Vaud, il est à relever que les mesures prises au niveau communal pour les travailleurs (appareillage

électrique ou à essence alkylée, utilisation ciblée, etc.) permettent une meilleure prise en considération de leur santé.

D'autre part, il importe d'utiliser les souffleuses en évitant d'affecter les personnes proches. Les utilisateurs des souffleuses savent qu'il faut éviter de souffler en direction des promeneurs et en particulier des enfants et arrêter l'appareil temporairement si nécessaire afin de laisser passer les gens. Les effets du souffle et la remise en suspension des poussières ont un effet très localisé et très ponctuel.

En considérant les mesures prises, le risque d'exposition par le travailleur et pour les passants avec les souffleuses à feuilles est moindre que celui liée à la pollution latente et aux pics de pollution saisonniers de particules fines.

La Municipalité de Lausanne est donc consciente de cette problématique et agit de concert avec le Canton de Vaud pour améliorer la situation à long terme.

***Question 4 : La Municipalité entrevoit-elle des mesures permettant de diminuer, voire de supprimer les souffleuses à essence sur les parcelles privées du territoire lausannois ?***

Dans le cadre de son Guide pour l'entretien écologique des espaces verts à destination des privés (à paraître en 2018), la Municipalité recommandera aux gestionnaires des parcelles privées de privilégier des moyens silencieux pour ramasser les feuilles. Si les souffleuses devaient tout de même être choisies, il sera proposé de choisir des engins électriques plutôt qu'à essence, afin de diminuer le bruit et la pollution.

De manière générale, les mesures prises actuellement sont des recommandations d'usage, conformément à ce qui se fait au niveau fédéral.

Pour aller plus loin, la Municipalité va mener une réflexion avec le SPADOM afin de déceler le potentiel de diminution des heures d'utilisation des souffleuses dans les parcs.

***Question 5 : En 2015, une pétition des Verts zurichois relayée par le conseil communal devait demander à la Confédération d'interdire les souffleuses. La Municipalité a-t-elle été approchée pour se joindre à une telle démarche et est-elle au courant d'une décision politique allant dans ce sens ?***

Ni le Canton de Vaud ni la Ville de Lausanne n'ont été approchés pour se joindre à cette démarche.

Au niveau de la Suisse romande, seul le Canton de Genève a actuellement légiféré au sujet des souffleuses à feuilles en les interdisant du 1er février au 30 septembre, selon son règlement concernant la tranquillité publique. A Genève, l'origine principale de cette approche restrictive est le bruit.

***Question 6 : Si la Ville souhaite continuer à utiliser les souffleuses électriques, envisage-t-elle de réduire leur utilisation aux heures d'ouverture des commerces ?***

Dans les parcs, les horaires d'utilisation des souffleuses électriques est le suivant : 8h-17h. La seule exception est celle du nettoyage à Montbenon : dans ce parc, les jardiniers utilisent la souffleuse dès 6h, afin de se coordonner avec la grande brosse à chaussée du Service de la propreté urbaine, qui, devant nettoyer de nombreux espaces publics, doit se tenir à des horaires élargis et fixes. Quant aux zones urbaines, les souffleuses sont utilisées de 6h à 16h durant la semaine. A noter que jusqu'à 7h30, les collaborateurs nettoyant ces zones doivent utiliser ces engins à la moitié de leur puissance, afin de respecter le sommeil des habitants. Le week-end, les souffleuses n'y sont pas utilisées, les tournées de nettoyage se faisant avec des balais. Il y a quelques exceptions à ces règles ; par exemple suite à des événements sportifs comme les 20 KM de Lausanne ou après des concerts en plein air.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Madame et Monsieur les interpellateurs.

*Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 4 mai 2017.*

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

#### Discussion

**M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon (Les Verts)** : – Nous avons été surpris qu'une ou deux informations relatives à la pollution de l'air et au constat qu'on peut faire sur la dangerosité des particules fines émises par les souffleuses soient traités de manière différenciée dans la réponse à l'interpellation. Mais sinon, globalement, nous avons trouvé qu'on voyait que la réflexion faisait déjà son chemin.

Si on pouvait imaginer l'abandon de cette méthode, ou en tout cas celle de souffleuses à essence, ce serait en tout cas un bon pas. Maintenant, ce n'est pas uniquement dans le domaine SPADOM, mais c'est vraiment sur tout ce qui est parcelles privées que c'est une méthode qui interpelle. Et tant qu'on ne va pas un peu plus en avant dans la sensibilisation sur cet aspect-là, c'est peu probable qu'au niveau des parcelles privées il y ait une grande évolution. Alors qu'au niveau de ses parcs et domaines et de ses jardins, la Ville pourrait être davantage exemplaire.

C'est un retour un petit peu nuancé par rapport à cette évolution et je serais ravie d'entendre la Municipalité nous dire dans quelle direction on peut imaginer aller maintenant et quelle évolution on peut attendre.

La discussion est ouverte

**M. Jean-Luc Chollet (UDC)** : – Beaucoup de choses apparaissent comme des progrès techniques, même petits, comme la souffleuse par rapport au balai. Il faut quand même savoir que, selon l'ardeur des balayeuses, une souffleuse égale 4 à 8 balayeurs. Dans un rapport pareil, ça ne se refuse pas.

Je suis d'accord avec M<sup>me</sup> l'interpellatrice qu'un usage abusif de ces machines pour des peccadilles a quelque chose de polluant peut-être, d'irritant certainement. Je puis vous assurer que depuis quinze ans que j'ai une souffleuse, l'ardeur de ma femme à me dire, en termes vifs, son désaccord ne faiblit pas. Et cependant je crois, et je remercie M<sup>me</sup> l'interpellatrice, que c'est une question de nuances. Un grand progrès a été fait avec des machines mues par l'électricité, dont seul maintenant le bruit de l'hélice agresse nos oreilles.

Il faut reconnaître quand même que la question des feuilles mortes, au-delà de leur aspect sympathique, poétique, charmant, la chasse, les choux rouges, eh bien les feuilles mortes sont quand même, non pas un problème, mais représentent un certain nombre de centaines d'heures de travail pour la Ville, année après année, car on ne peut tout simplement pas les laisser sur place. Il est intéressant de savoir également que la réflexion doit aller jusqu'à la question : que faisons-nous de ces feuilles ? Et c'est vrai que leur compostage est relativement gourmand en travail et en énergie, car il faut les brasser plusieurs fois. A ce propos, la Ville étudie des formes de mécanisation en visant à faire des petits ballots qui pourraient, eux, être brûlés et valorisés par Tridel. C'est dire qu'il y a toute une réflexion, concernant les privés également, voilà pourquoi je ne vais pas brandir l'étendard des pro-souffleuses et je crois que nous pouvons accepter, en ce qui nous concerne, la réponse de la Municipalité qui finalement est empreinte de bon sens.

**M. Guy Gaudard (PLR)** : – C'est vrai que si ces souffleuses servent à souffler des feuilles, cela ne me pose aucun problème. Mais, quand le matin de bonne heure, à Chailly, j'ai un employé de la voirie qui prend sa souffleuse sur le trottoir et que la porte du magasin est ouverte, cela souffle la poussière dans le magasin et je me suis toujours demandé pourquoi ce système était utilisé ? Il est vrai que je préfère voir un balai sur un trottoir, cela déplace moins de poussière, surtout à l'intérieur des magasins.

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :**

– Je pense qu'on peut être de la sagesse de l'interpellatrice et de M<sup>me</sup> Chollet, que je salue au passage, pour dire effectivement le non-sens qu'on peut voir sur certaines de ces mécanisations et notamment celle-ci.

Il n'en demeure pas moins qu'elle a facilité la vie aussi pour certaines activités, et comme l'a évoqué M. Chollet, en termes aussi d'efficacité pour parler un peu technocratiquement et faire un clin d'œil à M. Hubler. C'est aussi un modèle sur lequel on a pu voir que l'activité mécanisée fait ses preuves. Ceci étant dit, il y a déjà une grande part du travail qui a été effectuée sur les efforts à consentir pour être exemplaire avec l'utilisation maintenant de ces souffleuses et une utilisation raisonnée et raisonnable ; cet effort a été consenti par ma prédécesseure, M<sup>me</sup> Germond, qui a déjà drastiquement cadré l'utilisation de ces souffleuses et bien entendu nous continuerons, à la Ville sur l'ensemble des services, à montrer l'exemple dans l'utilisation de machines qui sont de moins en moins bruyantes et polluantes dans leur ensemble.

Pour répondre aussi à la question de l'interpellatrice par rapport aux acteurs privés. Tout d'abord, comme on l'a bien compris, on montre d'abord l'exemple et ensuite on va demander aux privés. Il y a, dans le cadre du programme « Nature en Ville », tout un pan d'activités et des éléments que nous souhaitons développer encore plus intensément maintenant avec eux, avec une sensibilisation, des incitations, pas de type financières, mais en termes de formation qui vont être données ces prochaines mois et en tout cas cette législature.

La discussion est close

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu l'interpellation de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon et consorts : « Les feuilles mortes se ramassent à la pelle et à la souffleuse » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,  
*prend acte*  
de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

---

**Interpellation de M<sup>me</sup> Alice Genoud et consorts : « Carte *Cultissime*, un bon outil méconnu ? »**

Développement polycopié

En 2015, la Ville de Lausanne et les Municipalités des communes membres du Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise lançaient une nouvelle offre pour promouvoir la culture envers les jeunes : la carte *Cultissime*. Cette dernière permet aux jeunes de 18 à 25 ans résidant sur l'une des communes associées au projet de pouvoir bénéficier de tarifs réduits de 50% dans plusieurs institutions culturelles ainsi que la gratuité dans les musées communaux de Lausanne et Pully.

En 2016, la Ville de Lausanne nous a communiqué par le biais d'un communiqué de presse intitulé « carte *Cultissime*, sésame culturel, ouvre-toi ! » que la carte *Cultissime* devenait gratuite pour le public cité précédemment.

Cette initiative extrêmement intéressante de la Ville souffre néanmoins d'un défaut de communication. En effet, il apparaît souvent que de nombreux jeunes intéressés par les institutions culturelles de la Ville de Lausanne ne connaissent absolument pas l'existence de cette carte. Un tour sur les différents sites des institutions culturelles partenaires de la carte *Cultissime* montre aussi qu'il n'est presque jamais stipulé la possibilité de commander la carte *Cultissime* pour bénéficier de ses avantages.

Partant de ces constats, je désirerais poser les questions suivantes à la Municipalité :

- Avez-vous des chiffres de l'utilisation de cette carte au niveau lausannois et au niveau des différentes communes membres du Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles ?
- Quels sont actuellement les canaux de communication pour ce projet ?
- Et est-ce que d'autres canaux sont envisagés dans un futur proche (par le biais des lieux de formation ou des réseaux sociaux par exemple) ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Réponse polycopié de la Municipalité

### **Rappel de l'interpellation**

*« En 2015, la Ville de Lausanne et les Municipalités des communes membres du Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise lançaient une nouvelle offre pour promouvoir la culture envers les jeunes : la carte Cultissime. Cette dernière permet aux jeunes de 18 à 25 ans résidant sur l'une des communes associées au projet de pouvoir bénéficier de tarifs réduits de 50% dans plusieurs institutions culturelles ainsi que la gratuité dans les musées communaux de Lausanne et Pully.*

*En 2016, la Ville de Lausanne nous a communiqué par le biais d'un communiqué de presse intitulé « carte Cultissime, sésame culturel, ouvre-toi ! » que la carte Cultissime devenait gratuite pour le public cité précédemment.*

*Cette initiative extrêmement intéressante de la Ville souffre néanmoins d'un défaut de communication. En effet, il apparaît souvent que de nombreux jeunes intéressés par les institutions culturelles de la Ville de Lausanne ne connaissent absolument pas l'existence de cette carte. Un tour sur les différents sites des institutions culturelles partenaires de la carte Cultissime montre aussi qu'il n'est presque jamais stipulé la possibilité de commander la carte Cultissime pour bénéficier de ses avantages ».*

### **Préambule**

En préambule, la Municipalité rappelle que le projet de passeport culturel pour les jeunes de 18 à 25 ans, domiciliés dans les communes signataires du Fonds intercommunal, a été initié en réponse au postulat de Mme Rebecca Ruiz, tel que présenté au point 5.2.2.3 du rapport-préavis N° 2015/01 « Politique culturelle de la Ville de Lausanne ». Lancée en août 2015 au prix de CHF 25.- sous le nom « carte Cultissime », la carte permet aux jeunes de 18 à 25 ans, résidant dans l'une des 17 communes membres du Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise associées au projet, d'acquérir les billets les moins chers proposés par les institutions culturelles partenaires, à environ 50% de leur prix, et de se rendre gratuitement dans les musées communaux de Lausanne et Pully.

La Municipalité rappelle également qu'au lancement du dispositif, une agence de communication avait été mandatée pour gérer la promotion de la carte, soit la réalisation du site internet, un affichage en ville de Lausanne, la distribution de flyers et affiches (A3, A4, A6), de la publicité sur les médias sociaux ainsi que la gestion, pendant six mois, de la page Facebook dédiée. Malgré cette campagne de communication, la carte n'a pas rencontré le succès escompté lors de sa première saison, ne réunissant qu'une centaine d'adhérents.

Consciente du peu d'engouement suscité auprès du public cible et du frein objectif que son coût de CHF 25.- pouvait représenter pour certains jeunes, la Ville de Lausanne a proposé au Fonds intercommunal de voter la gratuité de la carte lors de son assemblée générale de mai 2016. Pour la dynamiser davantage, le Fonds a également voté la possibilité d'offrir aux adhérents l'accès à des catégories de places supérieures dont le tarif n'excéderait pas CHF 80.-. Parallèlement, le Fonds a accepté d'ouvrir le dispositif à six nouvelles

institutions qu'il ne soutient pas financièrement : l'Arsenic, le Théâtre 2.21, la Grange de Dorigny, le Théâtre Kléber Méleau (TKM), le Pulloff et le Centre pluriculturel et social d'Ouchy (CPO).

La Municipalité rappelle que pour combler le manque à gagner que constitue, pour les dix institutions partenaires, ce tarif préférentiel, les 17 communes partenaires s'engagent à rembourser le 50% de la différence de prix par rapport au prix ordinaire.

Ces nouvelles dispositions diffusées par communiqué, sur internet et dans la presse locale de certaines communes ont eu un impact sur les commandes de cartes qui ont entre temps quadruplé. Une communication dédiée et régulière reste néanmoins indispensable pour continuer à faire progresser le dispositif et populariser la carte.

Cela étant, malgré cette évolution encourageante, la Municipalité réalise que ces efforts n'aboutissent pour le moment pas au succès escompté. Une évaluation régulière du dispositif sera donc effectuée par le comité du Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise, afin de voir quels ajustements et évolutions devront être apportés pour atteindre les objectifs fixés.

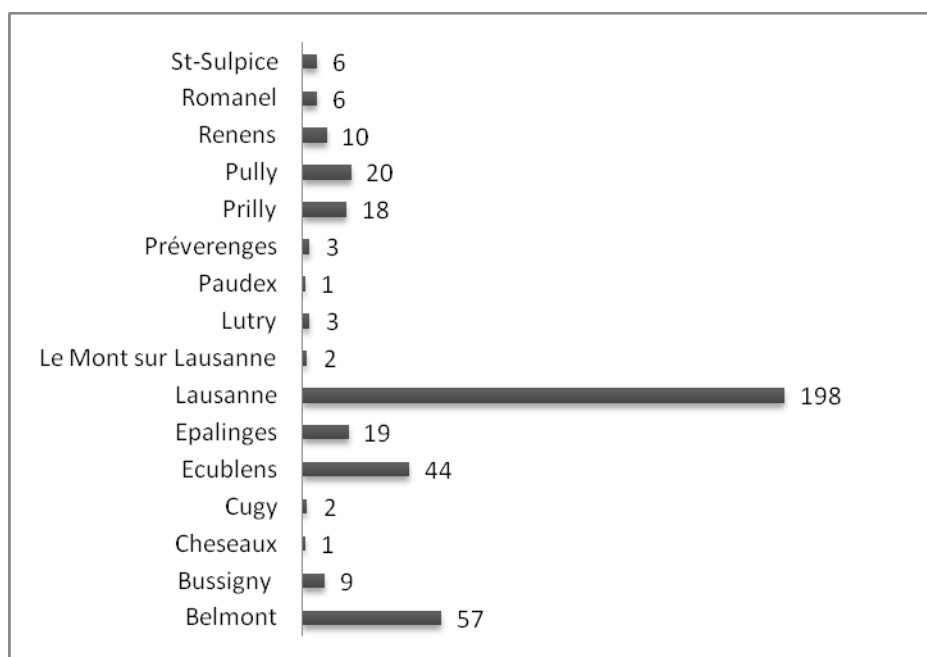
### Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

**Question 1 : Avez-vous des chiffres de l'utilisation de cette carte au niveau lausannois et au niveau des différentes communes membres du Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles ?**

399 personnes ont fait une demande de carte depuis le début de la saison 2016/17. Les adhérents se répartissent comme suit :

Adhérents par commune (total : 399, période : septembre 2016 – mars 2017)



**Question 2 : Quels sont actuellement les canaux de communication pour ce projet ?**

La carte Cultissime a bénéficié d'une communication par le biais de l'affichage public, de flyers largement distribués, de communication presse ainsi que de publicité sur les réseaux sociaux (page Facebook) et internet.

**Question 3 : Et est-ce que d'autres canaux sont envisagés dans un futur proche (par le biais des lieux de formation ou des réseaux sociaux par exemple) ?**

La publicité et la communication seront régulièrement renouvelées de manière à élargir l'utilisation de la carte Cultissime et à la populariser de plus en plus auprès du public concerné, notamment par des affiches et des flyers distribués aux institutions culturelles partenaires, aux bibliothèques et HES de la région. Certaines communes continueront également de proposer la carte en cadeau à leurs résidents nouvellement majeurs.

**Question 4 : Est-ce que les différentes institutions culturelles partenaires sont tenues de communiquer ces offres ?**

Il est naturellement souhaité que les institutions partenaires et les communes communiquent au sujet de la carte. C'est un des points qu'il convient d'améliorer dans les mois et années à venir, de manière à ce que la communication et la promotion de la carte Cultissime soient assurées plus régulièrement par les institutions et communes partenaires. L'accès aux tarifs dédiés doit aussi être amélioré et ceux-ci clairement communiqués.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Madame l'interpellatrice et consorts.

*Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 11 mai 2017.*

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Discussion

**M<sup>me</sup> Alice Genoud (Les Verts)** : – Cette interpellation avait comme but de comprendre un peu mieux pourquoi la carte « Cultissime » – qui est aujourd'hui disponible pour tous les jeunes entre 18 et 25 ans et qui donne les réductions de 50 % dans de nombreuses institutions culturelles lausannoises et aux alentours – n'était peut-être pas un peu mieux valorisée au niveau de la publicité.

C'était le constat que j'avais eu en tant que jeune, de n'avoir pas eu cette information avant d'avoir eu la chance de rentrer au Conseil et de recevoir le communiqué de presse sur ce sujet. Je m'étais donc posé la question pourquoi elle n'était pas, par exemple, envoyée à toutes les personnes qui arrivaient à leur majorité, ou alors pourquoi il n'y avait pas plus de publicité dans les institutions plutôt en lien avec l'éducation.

J'ai été assez contente de la réponse de la Municipalité, qui était quand même assez nuancée en disant que ça pouvait être mieux fait, ou en tout cas aller un peu plus loin. Et puis c'est vrai que j'espère que cette interpellation permettra justement de mettre en place une promotion assez effective de cet outil qui, à mon avis, est extrêmement intéressant pour des jeunes qui ont plus difficilement accès à ces institutions pour une question de prix. Ils pourraient ainsi être un peu plus fidélisés à ces institutions déjà relativement tôt et puis quand même, une fois ou l'autre, payer le prix plein pour pouvoir profiter de ces institutions culturelles.

La dernière remarque que j'avais à faire est par rapport à une des réponses à l'une de mes questions, qu'en fait certaines communes l'envoient déjà directement apparemment aux personnes qui atteignent la majorité. C'est vrai que la Ville de Lausanne pourrait peut-être aussi le faire. Je pensais par exemple maintenant que le Conseil des jeunes a mis en place le Gala des 18 ans et qui du coup doivent de toute façon envoyer une lettre à tous les « 18 ans » pour les inviter à cette magnifique fête, pourquoi ne pas profiter aussi et leur envoyer directement la carte. C'est peut-être juste une petite impulsion que j'ai à faire.

La discussion est ouverte

**M. Alain Hubler (EàG)** : – Compte tenu de l'absence de pas mal de conseillers et conseillères, on va vite, ce qui fait que j'avoue que je n'ai pas eu le temps de lire la réponse à l'interpellation de M<sup>me</sup> Alice Genoud. Mais je me pose une question. Il existe au moins

deux autres cartes liées à la « Culture » : il y a le passeport « Culture » sauf erreur et la carte « Culture ». Peut-être que trop de cartes tuent la carte ?

J'imagine qu'il y a des cartes cantonales, intercommunales et communales. Est-ce que rapidement on pourrait avoir un petit panel pour nous orienter ?

**M. Grégoire Junod, syndic** : – Dans la réponse, nous avons essayé de vous faire une réponse franche sur ce qui nous paraissait être les limites du système actuellement mis en place, et qui permet de rebondir sur la question de M. Hubler, très pertinente.

Effectivement on a beaucoup de cartes qui existent. D'abord toutes celles des institutions culturelles propres, qui ont chacune développé des outils de promotions de prix, à travers des cartes de réduction. Le Théâtre de Vidy a par exemple une carte de réduction, mais d'autres théâtres ont d'autres types de cartes et d'abonnements, dont certains avec des tarifs particulièrement réduits pour les jeunes.

Sinon on a plusieurs instruments qui existent. Effectivement la carte « Cultissime » qui a été souhaitée à l'époque par les communes du Fonds interculturel, pour les grandes institutions. Mais à côté de celle-ci, on a depuis longtemps la carte « Culture Caritas » qui existe, qui est elle distribuée à l'échelle cantonale par les Agences communales d'assurances sociales à des personnes qui ont des subsides LAMAL. Et là où votre remarque est, à mon avis, pertinente, c'est qu'on a parfois des différences sur les rabais qui sont octroyés entre les différentes cartes qui peuvent varier d'un ou deux francs pour des offres équivalentes – sans qu'on comprenne d'ailleurs très bien pourquoi. Cela nuit aussi parfois à la lisibilité des tarifs, qui est aussi un aspect pour faciliter l'offre, quand on y voit à peu près clair et qu'on a quelque chose qui est simple.

La question qui a été soulevée par l'interpellatrice dans la discussion de ce soir est de savoir pourquoi on ne la distribuait pas non plus à l'ensemble des jeunes quand ils ont 18 ans. C'est évidemment une réflexion qu'a la Municipalité. Notre conviction est que si on souhaite que l'opération marche et qu'elle ait aussi du sens du point de vue de la promotion culturelle, on doit d'abord améliorer le produit. Et probablement avoir un produit qui ne se limite pas aux grandes institutions, mais qui inclut aussi les musiques actuelles et différents types d'offres dont certaines sont plus attractives pour les jeunes, mais de manière justement à permettre un peu de croiser les publics, d'avoir une carte qui ait une assiette plus large que c'est le cas aujourd'hui.

Sans considérer que le prix est forcément le seul obstacle parce que souvent les tarifs jeunes des différentes institutions culturelles ne sont pas très différents de ceux qui sont offerts par la carte « Cultissime », il y a par contre probablement une attractivité qui peut être faite par la mise en valeur, la mise en réseau de l'ensemble des offres et le fait de bénéficier d'une carte. Notre action est plutôt aujourd'hui de travailler sur la qualité de l'offre, de revoir assez profondément la carte « Cultissime » pour essayer d'en améliorer l'offre et la lisibilité. Il faut savoir qu'il y a même des institutions culturelles où ce n'est pas si facile de prendre un billet avec cette carte.

Il ne s'agit pas seulement de créer le produit, puis de le distribuer, mais aussi d'avoir quelque chose qui fonctionne et soit attractif. Et par ailleurs, vous l'avez peut-être vu à l'occasion d'une réponse à l'interpellation sauf erreur de M<sup>me</sup> Sarah Neumann, que la Municipalité va relancer une étude sur les publics et les pratiques culturelles à Lausanne. C'est une étude qu'on va lancer de manière régulière et on aura l'occasion d'en parler ici, mais je pense que c'est aussi un bon élément pour pouvoir développer des outils d'accès par le prix qui tapent juste et soient bien ciblés.

Nous sommes donc en réflexion sur ces questions-là, mais avant de procéder à une distribution généralisée d'un produit, on préfère commencer par l'améliorer et être sûr qu'il soit attractif sinon on risque de distribuer plusieurs milliers de cartes qui ne seront pas ou très peu utilisées et je pense que ce n'est bénéfique ni pour l'image de la Ville, ni pour la pratique culturelle qui sera, *de facto*, relativement peu encouragée.



La discussion est close

### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu l'interpellation de M<sup>me</sup> Alice Genoud et consorts : « Carte *Cultissime*, un bon outil méconnu ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,  
*prend acte*  
de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

### **Interpellation de M. Gianni-John Schneider et consorts : « Rénovation du Musée historique de Lausanne : pourquoi ne pas inclure la façade d'entrée et le jardin ? »**

Développement polycopié

Créé en 1918, le musée historique de Lausanne ne s'est déployé dans l'entier du bâtiment de l'Ancien-Evêché qu'en 1990. Un quart de siècle plus tard, il bénéficie enfin d'une intervention de rénovation (préavis 2014/74), touchant la scénographie, certains volumes intérieurs du musée ainsi que la toiture. L'effort consenti à l'occasion de cette indispensable mise à niveau scientifique, pédagogique, technique et scénographique, n'apporte pas grand-chose aux quidams et touristes de passage visitant la Cité et la cathédrale, et ne les incite pas à entrer dans une des quatre institutions muséales qui font la fierté de notre ville. Il est acquis que le public des musées, très mobile, est aujourd'hui habitué à certains standards de qualité, parmi lesquels, justement, l'espace d'accueil, la boutique, la cafétéria.

- 1) Le préavis n° 2014/74, voté à l'unanimité moins une abstention le 31.3.2015, ne comporte pas les façades extérieures, ni les verrières, ni le jardin, pourquoi ?
- 2) Pour ce qui concerne les verrières : ne peut-on pas imaginer, suivant la proposition des architectes Brauen et Wälchli (cf. photo), de substituer les protubérances existantes (qui se caractérisent aussi bien par leur inadéquation aux standards énergétiques que par leur non intégration esthétique dans la Cité) par un dispositif vitré, véritable espace d'accueil – boutique, etc. – qui constitueraient de manière déterminante des éléments fortement incitatifs pour le public ?
- 3) Le Musée historique de Lausanne a un merveilleux jardin : comme évoqué en plénum par ma collègue Sarah Neumann, en mars-avril 2015, ne serait-il pas possible de rendre son accès public, en y créant une cafétéria, avec une entrée indépendante du musée - depuis l'esplanade de la cathédrale ? Pour rappel, ce jardin n'est que partiellement accessible (espace VIP du Festival de la Cité, visiteurs du MHL).

Réponse polycopiée de la Municipalité

### **Rappel de l'interpellation**

*Lors de la séance du Conseil communal du 26 avril 2016, Gianni John Schneider a déposé une interpellation suite à l'adoption par la Municipalité le 31 mars 2015 du préavis N° 2014/74 « Musée historique de Lausanne : rénovation et transformation de l'exposition permanente et entretien du bâtiment – demande de crédit d'ouvrage.*

*Créé en 1918, le musée historique de Lausanne ne s'est déployé dans l'entier du bâtiment de l'Ancien-Evêché qu'en 1990. Un quart de siècle plus tard, il bénéficie enfin d'une intervention de rénovation (préavis 2014/74), touchant la scénographie, certains volumes intérieurs du musée ainsi que la toiture. L'effort consenti à l'occasion de cette*

*indispensable mise à niveau scientifique, pédagogique, technique et scénographique, n'apporte pas grand-chose aux quidams et touristes de passage visitant la Cité et la cathédrale, et ne les incite pas à entrer dans une des quatre institutions muséales qui font la fierté de notre ville. Il est acquis que le public des musées, très mobile, est aujourd'hui habituée à certains standards de qualité, parmi lesquels, justement, l'espace d'accueil, la boutique, la cafétéria.*

1. Le préavis n°2014/74, voté à l'unanimité moins une abstention le 31 mars 2015, ne comporte pas les façades extérieures, ni les verrières, ni le jardin, pourquoi ?
2. Pour ce qui concerne les verrières : ne peut-on pas imaginer, suivant la proposition des architectes Brauen et Wälchli, de substituer les protubérances existantes (qui se caractérisent aussi bien par leur inadéquation aux standards énergétiques que par leur non intégration esthétique dans la Cité) par un dispositif vitré, véritable espace d'accueil - boutique, etc. - qui constitueraient de manière déterminante des éléments fortement incitatifs pour le public ?
3. Le Musée historique de Lausanne a un merveilleux jardin : comme évoqué en plénum par ma collègue Sarah Neumann, en mars-avril 2015, ne serait-il pas possible de rendre son accès public, en y créant une cafétéria, avec une entrée indépendante du musée - depuis l'esplanade de la Cathédrale ? Pour rappel, ce jardin n'est que partiellement accessible (espace VIP du Festival de la Cité, visiteur du MHL). »

### **Préambule**

La Municipalité rappelle que le projet de rénovation du Musée historique de Lausanne (MHL) est un objectif de longue date qui a connu d'importantes évolutions depuis sa mise en chantier. Initialement limité à une rénovation muséographique, le projet a dû tenir compte de l'état général du bâtiment en intégrant de nombreux travaux d'entretien, notamment la réfection complète de la toiture ainsi que la mise aux normes ECA de l'ensemble des installations techniques. A l'époque, afin de maîtriser les coûts, le projet soumis au Conseil communal ne prévoyait pas d'amélioration de l'accueil du public.

La Municipalité partage cependant l'avis de l'interpellant et estime qu'il y a une opportunité dans le cadre des travaux actuels de compléter le programme initial par des aménagements permettant un meilleur accueil du public, une plus grande valorisation du bâtiment et sa meilleure intégration dans le cadre de la Cité.

A cette fin, le préavis N° 2017/15 « Musée historique de Lausanne – Rénovation et transformation de l'exposition permanente et entretien du bâtiment – Demande d'un crédit d'investissement complémentaire » a été traité par la commission du Conseil communal le 7 juin 2017. La Municipalité sollicite un crédit d'investissement complémentaire de CHF 495'000.- pour rénover le musée. Le préavis prévoit notamment :

- la suppression des deux verrières existantes et la modification de la façade d'entrée par l'installation d'une ouverture face à la Cathédrale ;
- une étude pour le rhabillage éventuel de la façade sous forme, par exemple, d'une marquise ;
- l'ouverture au public du jardin du MHL par la création d'une buvette du musée.

### **Réponses aux questions posées**

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

***Question 1 : Le préavis N° 2014/74, voté à l'unanimité moins une abstention le 31 mars 2015, ne comporte pas les façades extérieures, ni les verrières, ni le jardin, pourquoi ?***

Le projet initial des travaux ne touchait qu'à la muséographie du musée, à savoir la rénovation du parcours d'exposition permanent. Les études des mandataires retenus pour

ce projet ayant mis en évidence la nécessité d'effectuer en amont des travaux relatifs au bâtiment lui-même (étanchéité de la toiture et mise aux normes ECA des installations techniques générales), les travaux moins prioritaires ont été relégués à une phase future.

***Question 2 : Pour ce qui concerne les verrières : ne peut-on pas imaginer, suivant la proposition des architectes Brauen et Wächli, de substituer les protubérances existantes (qui se caractérisent aussi bien par leur inadéquation aux standards énergétiques que par leur non intégration esthétique dans la Cité) par un dispositif vitré, véritable espace d'accueil – boutique, etc. – qui constitueraient de manière déterminante des éléments fortement incitatifs pour le public ?***

L'avant-projet de nouvelle façade du Musée historique, élaboré à compte d'auteur par le bureau Brauen + Waelchli Architectes a été étudié quant à la faisabilité architecturale et financière. La suppression des deux verrières existantes et la modification de la façade d'entrée par l'installation d'une grande ouverture face à la Cathédrale représentent, de l'avis de toutes les parties consultées, une amélioration incontestable tant en termes esthétiques qu'en termes d'isolation.

La proposition actuelle de couvert (marquise) faite par le même bureau suscite par contre un certain nombre de réserves notamment de la part du Service d'architecture, le musée se situant dans un environnement très protégé au niveau patrimonial. En outre, sa mise en œuvre nécessiterait une nouvelle mise à l'enquête publique dont le délai d'analyse jusqu'à l'obtention du permis de construire entraînerait un retard de la livraison du bâtiment.

Par le biais du préavis N° 2017/15, la Municipalité propose de considérer le projet de modification en deux volets distincts :

- suppression des deux verrières existantes et modification de la façade d'entrée par l'installation d'une ouverture face à la Cathédrale. Ce premier volet, qui devrait pouvoir recevoir rapidement les autorisations nécessaires, permettrait une plus grande sécurité dans la maîtrise du calendrier et serait une première étape du projet de modification de la façade cohérente pour elle-même, avec ou sans couvert, en valorisant l'esthétique du bâtiment et des environs immédiats de la Cathédrale ;
- lancement d'une étude complémentaire incluant également une réflexion sur l'aménagement des abords immédiats du musée (pavage, arborisation, implantation d'éventuels éléments de mobilier urbain).

***Question 3 : Le Musée historique de Lausanne a un merveilleux jardin : comme évoqué en plénum par ma collègue Sarah Neumann, en mars-avril 2015, ne serait-il pas possible de rendre son accès public, en y créant une cafétéria, avec une entrée indépendante du musée – depuis l'esplanade de la Cathédrale ? Pour rappel, ce jardin n'est que partiellement accessible (espace VIP du Festival de la Cité, visiteur du MHL).***

Une étude est actuellement menée par le bureau d'architectes Brauen + Wächli afin de mesurer avec précision les coûts d'installation d'une buvette dans le jardin du musée en utilisant notamment le petit édicule situé à son extrémité nord. S'agissant d'une buvette saisonnière (ouverte à priori de mi-avril à mi-octobre), son ouverture au public pourra, cas échéant, se réaliser après la réouverture du musée, les délais de mise à l'enquête nécessaire au développement du projet ne pouvant pas garantir une livraison pour mars 2018.

Outre les contraintes pesant sur l'édicule, notamment en termes d'espaces et de normes, le projet de création d'une buvette dans le jardin pose en préambule la question des modalités d'accès au dit jardin. Deux variantes ont été analysées :

- ouverture à tous via un accès distinct de celui du musée (escaliers depuis l'Esplanade de la cathédrale) ;
- accès uniquement par le musée réservant la jouissance du jardin aux visiteurs du MHL.

La première variante nécessite une exploitation distincte du musée. Si elle est souhaitable, elle implique certaines contraintes :

- compte tenu de l'entrée payante aux expositions, une telle ouverture obligerait le musée soit à condamner son accès direct au jardin, soit à prévoir un accès à sens unique, de l'intérieur vers l'extérieur. Elle poserait dès lors un problème de cohérence de la circulation, les visiteurs du musée étant alors obligés soit de ressortir du musée pour rejoindre la buvette, soit de sortir de la buvette par l'esplanade de la Cathédrale pour retourner au musée par son entrée principale ;
- le jardin ne disposerait pas d'accès pour les personnes à mobilité réduite ;
- la mise en conformité avec les directives cantonales d'exploitation d'un établissement public serait nécessaire, notamment en ce qui concerne la mise à disposition de WC ;
- une gestion distincte de ce débit par un exploitant tiers nécessiterait de rendre compatibles les objectifs d'un exploitant privé et ceux d'une cafétéria de musée ;
- des horaires étendus, au-delà de ceux du musée, poseraient la question du bon accueil d'une large diversité de publics au cœur d'un espace protégé, adjacent à un bâtiment patrimonial classé en note 1 ;
- en cas d'horaires étendus et d'accès au tout public, une gestion distincte de ce débit par un exploitant tiers poserait la question de la concurrence avec les débits existants à l'année dans le quartier de la Cité.

La seconde variante permet de renforcer l'attractivité du musée, en proposant une cafétéria de qualité en un lieu privilégié, un atout aujourd'hui indissociable des institutions muséales modernes. Par ailleurs, cette variante plus modeste pourrait être financée dans le cadre du crédit d'investissement pour la rénovation et transformation de l'exposition permanente et par le crédit. Elle aurait pour avantage :

- de remplacer l'automate à boissons par une vraie cafétéria de musée qui serait une plus-value certaine pour le musée et ses visiteurs, en complémentarité avec l'attractivité de la nouvelle exposition permanente ;
- de résoudre les questions liées à l'accès des personnes à mobilité réduite, à la circulation des visiteurs ainsi qu'à l'accès aux toilettes, en adéquation avec les aménagements actuellement prévus dans le cadre des travaux du musée ;
- de continuer à utiliser l'espace dans un but culturel lors d'événements tiers (Festival de la Cité, Nuit des musées, etc.) ;
- de gérer la cafétéria en interne, sans frais de personnel supplémentaire et dans le cadre des heures d'ouverture du musée, la direction du musée ayant confirmé être disposée à exploiter directement la cafétéria, sans effectifs supplémentaires ;
- de permettre, en principe, une ouverture de la cafétéria dans le courant de l'été 2018, qui pourrait n'être qu'une étape, si une ouverture tout public avec des horaires étendus se révélait être à terme la solution souhaitée impliquant alors des travaux complémentaires à budgéter.

Au vu de ces éléments, la Municipalité propose que l'accès à la buvette et au jardin soit, dans un premier temps, réservé aux visiteurs du musée dans le cadre des heures d'ouverture du MHL.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

*Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 22 juin 2017.*

Au nom de la Municipalité :

Le vice-syndic : *Jean-Yves Pidoux*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Discussion

**M. Gianni-John Schneider (Soc.)** : – Je déclare être satisfait par la réponse municipale à mon interpellation ordinaire et dont le préavis a été traité en plénum le 30 août. On passe à l'endroit-à l'envers. Face à la Cathédrale, le Musée historique, dont la construction date du XI<sup>e</sup> siècle, est un des sites incontournables de la ville. Si on peut se réjouir que la façade et les volumes intérieurs seront bientôt transformés, tous ces travaux seront terminés au printemps 2018, je voudrais rappeler que le périmètre exceptionnel est entaché d'un parterre gardant d'innombrables traces durant les siècles et d'interventions de traitement du sol.

Il conviendrait, en dehors ou avec le préavis que nous avons traité le 30 août, de procéder à la réfection du sol au moins depuis la porte d'entrée jusqu'au trottoir en retirant le bitume – pour éviter de reprendre ce que j'avais dit lors du préavis, c'est une honte, que dis-je, un scandale – et remplacer par des pavés. Pour ce qui est de la buvette, nous avons tous compris que dans un premier temps seuls les visiteurs en entrant dans le musée y auront accès dans les jardins.

En conclusion, voilà ce que je souhaite pour le début des célébrations du centenaire du Musée historique qui auront aussi lieu au printemps 2018 et qui correspondent à la fin des travaux du musée. Il y aura la nouvelle exposition permanente présentant en particulier – parce que depuis des années elle était dans le Flon – la célèbre maquette de Lausanne. Et à tout cela, j'espère que s'ajoutera un sol restauré et une buvette extrêmement accueillante.

La discussion n'est pas utilisée

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu l'interpellation de M. Gianni-John Schneider : « Rénovation du Musée historique de Lausanne : pourquoi ne pas inclure la façade d'entrée et le jardin ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

#### **Interpellation de M. Robert Joosten et consorts : « Un curieux sondage sur la sécurité dans les quartiers de Chauderon, Riponne et Tunnel »**

Développement photocopié

Le 27 avril dernier, 3000 habitants des quartiers de Chauderon, de la Riponne et du Tunnel (dont le premier signataire de cette interpellation) ont reçu une lettre intitulée « Sondage sur la sécurité dans votre quartier » de la part du Municipal de la sécurité et de l'économie, Pierre-Antoine Hildbrand. Cette lettre les invitait à remplir un questionnaire en ligne à l'adresse <http://www.securitelausanne2017.ch/> et les informait qu'il s'agissait d'un sondage mené par l'Unité de criminologie de l'UNIL sur mandat de la Police de Lausanne.

Le délai pour répondre est extrêmement court (8 mai 2017), les questions étaient pléthoriques (il y en avait 75) et certaines étaient assez particulières, voire problématiques à notre avis.

Plusieurs questions évoquent l'environnement social, sans que ce terme ne soit défini nulle part. Par exemple « De manière générale, comment jugez-vous l'environnement social de votre quartier d'habitation ? Est-il mauvais ou bon ? » (question 1).

Plusieurs stigmatisent les toxicomanes, les mendiants, les groupes de jeunes et les marginaux, notamment la question 13 : « Lorsque vous marchez seul-e dans votre quartier d'habitation après la tombée de la nuit, évitez-vous volontairement, pour des raisons de sécurité, certains endroits ou certaines personnes » qui propose parmi les réponses possibles « Oui, j'évite certaines personnes (ex. toxicomanes, mendiants, groupes de jeunes) » ou « Oui, j'évite certaines places et rues (ex. rues mal éclairées, endroits fréquentés par des marginaux) ».

Certaines questions présupposent qu'il y a eu des actes criminels ou des incivilités dans le quartier, par exemple la question 17 « Face aux actes criminels ou incivilités commis dans votre quartier d'habitation, que ressentez-vous ? » alors qu'il se peut très bien que le sondé n'ait jamais vécu d'acte criminel ou d'incivilité dans son quartier.

La question 19 est aussi assez particulière pour ne pas dire sexiste : « De manière générale, pensez-vous être capable de vous défendre physiquement face à une personne de même corpulence que vous ? » avec deux sous-questions, selon qu'il s'agit d'un homme ou d'une femme de même corpulence.

La plupart des autres questions ne nous paraissent pas problématiques en tant que telles. Nous notons tout de même qu'il y a également une question relative au futur espace de consommation sécurisé : « Etes-vous favorable à l'ouverture d'un espace sécurisé pour la consommation de stupéfiants en ville de Lausanne ? » (question 71).

Le premier signataire de l'interpellation a commencé à répondre au questionnaire, mais a abdiqué après une vingtaine de questions. Nous pensons que seuls les habitants très motivés ont répondu à ce sondage. Et les gens très motivés, ce sont probablement les habitants qui se sentent très peu en sécurité et/ou qui sont fâchés contre la politique de la Municipalité en termes de sécurité.

Certains sondés ont peut-être apprécié de savoir que la police se soucie de leur sécurité. Mais ce sondage peut aussi faire peur aux habitants des quartiers concernés et instiller un sentiment d'insécurité qui n'est pas forcément présent. Sans oublier une possible stigmatisation des habitants de ces trois quartiers.

Pour les personnes n'ayant pas accès à Internet, la lettre nous informe que le questionnaire peut être obtenu sous forme papier au poste de police du Flon ou à l'Hôtel de police. A notre sens, il aurait mieux valu joindre le questionnaire à la lettre du 27 avril afin que les personnes sans accès à Internet ou peu à l'aise avec les nouvelles technologies ne soient pas désavantagées.

Le 8 mai dernier, date délai pour répondre au sondage, un article intitulé « Les lausannois les plus exposés au crimes sondés » est paru dans le quotidien 24 Heures. Cet article présentait brièvement la démarche du sondage et confirmait que celui-ci avait été lancé sur mandat de la police lausannoise.

Nous nous permettons donc de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- 1) Ce sondage a-t-il été commandé par la Police de Lausanne (comme indiqué dans la lettre du 27 avril) ou initié par l'Unité de criminologie de l'Ecole des sciences criminelles de l'Université de Lausanne ?
- 2) Cette initiative a-t-elle été validée par la Municipalité dans son ensemble ou uniquement par le Municipal de la sécurité et de l'économie ?
- 3) La Municipalité (respectivement le Municipal de la sécurité et de l'économie) ont-ils eu connaissance des questions avant le lancement du sondage ?
- 4) La Municipalité sait-elle si le questionnaire a été validé par une commission d'éthique de l'Unil ou par le comité d'éthique du Corps de police ?
- 5) Y a-t-il eu un communiqué de presse de la Ville de Lausanne pour annoncer ce sondage ? Si ce n'est pas le cas, pourquoi une telle discrétion autour de ce sondage ?

- 6) Pour quelle raison ce sondage cible-t-il les quartiers de Chauderon, Riponne et Tunnel et pas d'autres quartiers voire toute la ville ?
- 7) Ce sondage a-t-il un lien avec le débat sur l'espace de consommation sécurisé comme pourrait le laisser penser la question 71 ? Si oui, la Municipalité compte-t-elle utiliser les données recueillies par ce sondage dans le dossier de l'espace de consommation sécurisé, que ce soit lors du vote au Conseil communal ou lors d'une éventuelle campagne référendaire ?
- 8) Les résultats de cette étude sur la sécurité seront-ils rendus publics ? En particulier, les sondés seront-ils personnellement informés des résultats ?

Nous remercions d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Réponse photocopiee de la Municipalité

### **Rappel de l'interpellation**

*Le 27 avril dernier, 3000 habitants des quartiers de Chauderon, de la Riponne et du Tunnel (dont le premier signataire de cette interpellation) ont reçu une lettre intitulée "Sondage sur la sécurité dans votre quartier" de la part du Municipal de la sécurité et de l'économie, Pierre-Antoine Hildbrand. Cette lettre les invitait à remplir un questionnaire en ligne à l'adresse <http://www.securitelausanne2017.ch/> et les informait qu'il s'agissait d'un sondage mené par l'Unité de criminologie de l'UNIL sur mandat de la Police de Lausanne. Le délai pour répondre est extrêmement court (8 mai 2017), les questions étaient pléthoriques (il y en avait 75) et certaines étaient assez particulières, voire problématiques à notre avis.*

*Plusieurs questions évoquent l'environnement social, sans que ce terme ne soit défini nulle part. Par exemple « De manière générale, comment jugez-vous l'environnement social de votre quartier d'habitation ? Est-il mauvais ou bon ? » (question 1). Plusieurs stigmatisent les toxicomanes, les mendiants, les groupes de jeunes et les marginaux, notamment la question 13 : « Lorsque vous marchez seul-e dans votre quartier d'habitation après la tombée de la nuit, évitez-vous volontairement, pour des raisons de sécurité, certains endroits ou certaines personnes » qui propose parmi les réponses possibles « Oui, j'évite certaines personnes (ex. toxicomanes, mendiants, groupes de jeunes)" ou "Oui, j'évite certaines places et rues (ex. rues mal éclairées, endroits fréquentés par des marginaux) ». Certaines questions présupposent qu'il y a eu des actes criminels ou des incivilités dans le quartier, par exemple la question 17 « Face aux actes criminels ou incivilités commis dans votre quartier d'habitation, que ressentez-vous ? » alors qu'il se peut très bien que le sondé n'ait jamais vécu d'acte criminel ou d'incivilité dans son quartier. La question 19 est aussi assez particulière pour ne pas dire sexiste : « De manière générale, pensez-vous être capable de vous défendre physiquement face à une personne de même corpulence que vous ? » avec deux sous-questions, selon qu'il s'agit d'un homme ou d'une femme de même corpulence.*

*La plupart des autres questions ne nous paraissent pas problématiques en tant que telles. Nous notons tout de même qu'il y a également une question relative au futur espace de consommation sécurisé : « Etes-vous favorable à l'ouverture d'un espace sécurisé pour la consommation de stupéfiants en ville de Lausanne ? » (question 71). Le premier signataire de l'interpellation a commencé à répondre au questionnaire, mais a abdicé après une vingtaine de questions. Nous pensons que seuls les habitants très motivés ont répondu à ce sondage. Et les gens très motivés, ce sont probablement les habitants qui se sentent très peu en sécurité et/ou qui sont fâchés contre la politique de la Municipalité en termes de sécurité.*

*Certains sondés ont peut-être apprécié de savoir que la police se soucie de leur sécurité. Mais ce sondage peut aussi faire peur aux habitants des quartiers concernés et instiller un sentiment d'insécurité qui n'est pas forcément présent. Sans oublier une possible stigmatisation des habitants de ces trois quartiers. Pour les personnes n'ayant pas accès à*

*Internet, la lettre nous informe que le questionnaire peut être obtenu sous forme papier au poste de police du Flon ou à l'Hôtel de police. A notre sens, il aurait mieux valu joindre le questionnaire à la lettre du 27 avril afin que les personnes sans accès à Internet ou peu à l'aise avec les nouvelles technologies ne soient pas désavantagées.*

*Le 8 mai dernier, date délai pour répondre au sondage, un article intitulé « Les lausannois les plus exposés au crimes sondés » est paru dans le quotidien 24 Heures. Cet article présentait brièvement la démarche du sondage et confirmait que celui-ci avait été lancé sur mandat de la police lausannoise.*

## **Préambule**

### *Contexte de l'étude*

Depuis de nombreuses années, l'Ecole des sciences criminelles de l'Université de Lausanne (ESC) entretient des contacts privilégiés avec les divers corps de police de Suisse romande en vue d'effectuer des études scientifiques sur des thématiques d'actualité.

Dans ce contexte, une étude de master sur le thème de la « visibilité de la police en Ville de Lausanne et perceptions des policiers et du citoyen » avait été réalisée en 2014 par Mme Christine Burkhardt, diplômée en criminologie et doctorante à l'ESC. Ce projet avait reçu un très bon accueil de la part de la Police municipale de Lausanne. Ainsi, après discussion entre cette dernière et les membres de l'Unité de criminologie de l'ESC, Mme Burkhardt a élaboré un projet de thèse sur la thématique : « Stratégies de prévention en matière d'insécurité urbaine en partenariat avec les acteurs locaux lausannois ». Ce projet a été accepté par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), qui lui a accordé une bourse de doctorante en vue de réaliser son projet de recherche. Le soutien du FNS est à souligner dans la mesure où cette institution n'attribue des subsides de recherche que si les projets qui lui sont soumis remplissent totalement les exigences scientifiques et les principes éthiques d'une étude académique.

En outre, le projet de thèse de Mme Burkhardt s'inscrit dans la perspective de la Recommandation 21 du Conseil de l'Europe (2003) concernant le partenariat entre les acteurs locaux dans la prévention de la criminalité. Finalement, le projet de Mme Burkhardt répond à la Charte de l'UNIL qui prévoit que « L'UNIL est animée par la volonté de servir la communauté pour contribuer à son rayonnement scientifique, culturel, économique et politique; elle agit en interaction avec son environnement social ».

### *Caractéristiques de l'étude*

Pour évaluer scientifiquement l'efficacité d'une stratégie policière, il faut tout d'abord établir un diagnostic local de sécurité. Ce dernier permet de relever à la fois la situation criminogène d'un lieu donné ainsi que le ressenti et les attentes des citoyens. Le Forum Européen pour la Sécurité Urbaine considère qu'il doit être à la base de toute recherche évaluative dans le domaine de la sécurité urbaine.

Dans le cas précis, il a été nécessaire de conduire au préalable ce diagnostic local de sécurité au moyen d'un sondage portant sur le sentiment de sécurité en Ville de Lausanne. Les questions, qui figurent dans le sondage, proviennent principalement des sondages-type de victimisation et de délinquance utilisés à large échelle sur le plan international et dont l'ESC s'inspire avec succès depuis la fin des années huitante. La nouveauté du projet d'étude réside dans le fait qu'il semble que c'est la première fois en Suisse, et même en Europe, qu'un tel diagnostic local de sécurité est réalisé à l'échelle de quartiers spécifiques et auprès de plus de 1'000 personnes. De plus, ce projet fait participer activement les citoyens en tant qu'acteurs de leur propre sécurité.

Pour des motifs financiers, l'Unité de criminologie a dû se résigner à effectuer le sondage seulement sur deux quartiers de la Ville de Lausanne. Ces quartiers ont été choisis, d'une part, parce qu'ils sont situés dans une zone de la ville où la police enregistre un nombre significatif d'infractions et, d'autre part, parce que la presse se fait régulièrement l'écho de



la problématique du trafic de drogues. Sachant que ces deux facteurs influencent plus ou moins fortement le sentiment de sécurité de la population, il était pertinent d'y conduire une évaluation de l'efficacité des stratégies policières.

L'évaluation scientifique d'une stratégie policière en vue de réduire la criminalité et le sentiment d'insécurité exige une étude de type longitudinale. Ceci signifie qu'une telle recherche doit se dérouler sur une longue période. Pour cette raison, plusieurs mini-sondages seront répétés jusqu'en septembre 2017 auprès des participants volontaires, afin de déterminer l'évolution du ressenti et des attentes des citoyens vivant dans les quartiers concernés.

### **Réponses aux questions posées**

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

***Question 1 : Ce sondage a-t-il été commandé par la Police de Lausanne (comme indiqué dans la lettre du 27 avril) ou initié par l'Unité de criminologie de l'Ecole des sciences criminelles de l'Université de Lausanne ?***

Seule l'Unité de criminologie de l'Ecole des sciences criminelles de l'Université de Lausanne est en charge de l'étude en question. Cependant, pour faciliter sa mise en œuvre, il a été nécessaire d'obtenir la coopération de la Police municipale de Lausanne, du Contrôle des habitants et de la Direction de la sécurité et de l'économie. Pour renforcer la crédibilité de l'étude et la participation des individus sélectionnés pour l'étude, l'appui d'une institution étatique favorise le taux de réponses.

***Question 2 : Cette initiative a-t-elle été validée par la Municipalité dans son ensemble ou uniquement par le Municipal de la sécurité et de l'économie ?***

Au vu de la particularité de l'étude qui porte sur la sécurité et le ressenti de la population, l'utilisation des adresses du Contrôle des habitants a été soumise à la Municipalité qui l'a acceptée le 12 janvier 2017. Pour rappel, l'article 20 de la Constitution fédérale stipule : « La liberté de l'enseignement et de la recherche scientifiques est garantie ». Cette recherche, qui n'est pas subventionnée directement par la Ville de Lausanne, ne nécessitait aucune autorisation formelle de la part des autorités politiques. L'indépendance de la recherche scientifique doit être respectée par les autorités..

***Question 3 : La Municipalité (respectivement le Municipal de la sécurité et de l'économie) ont-ils eu connaissance des questions avant le lancement du sondage ?***

En cours d'élaboration du sondage, la Police municipale de Lausanne a pris connaissance des questions qui allaient y figurer. Avant le lancement du sondage, le questionnaire final a été transmis à la Police municipale de Lausanne et au municipal. Aucune remarque n'a été faite à la doctorante, du fait du respect de la liberté de la recherche scientifique.

***Question 4 : La Municipalité sait-elle si le questionnaire a été validé par une commission d'éthique de l'Unil ou par le comité d'éthique du Corps de police ?***

L'UNIL ne dispose pas encore d'un comité d'éthique pour les recherches en sciences sociales. Toutefois, l'Unité de criminologie de l'Ecole des sciences criminelles de l'Université de Lausanne réalise des sondages de victimisation et de délinquance depuis la fin des années huitante en s'inspirant de ceux réalisés dans le monde entier depuis près de cinquante ans. De tout temps, l'Unité de criminologie a respecté scrupuleusement les principes éthiques de la recherche scientifique. De plus, l'ensemble du projet a été évalué par le Fonds National de la Recherche Scientifique qui l'a accepté, et le questionnaire a en outre été soumis aux membres de la Commission de thèse de la doctorante. Au vu de la réponse à la question 2, le comité d'éthique du corps de la police n'a pas été consulté.

***Question 5 : Y a-t-il eu un communiqué de presse de la Ville de Lausanne pour annoncer ce sondage ? Si ce n'est pas le cas, pourquoi une telle discrétion autour de ce sondage ?***

Comme ce sondage a été lancé à la seule initiative de l'Unité de criminologie, il n'y avait pas lieu de faire annoncer par la Ville de Lausanne son lancement. D'autre part, pour ce genre d'étude, la discrétion du sondage est préférable, car les résultats scientifiques de l'évaluation longitudinale des stratégies policières pourraient être biaisés du fait de la médiatisation du projet.

**Question 6 : Pour quelle raison ce sondage cible-t-il les quartiers de Chauderon, Riponne et Tunnel et pas d'autres quartiers voire toute la ville ?**

Comme indiqué le financement est assuré par le Fonds national suisse de la recherche scientifique. L'étude a donc dû sélectionner des quartiers pour limiter les coûts. L'évaluation scientifique des stratégies policières arrêtées vise les quartiers présentant certaines problématiques sécuritaires et dans lesquels la Police, particulièrement, est active.

**Question 7 : Ce sondage a-t-il un lien avec le débat sur l'espace de consommation sécurisé comme pourrait le laisser penser la question 71 ? Si oui, la Municipalité compte-t-elle utiliser les données recueillies par ce sondage dans le dossier de l'espace de consommation sécurisé, que ce soit lors du vote au Conseil communal ou lors d'une éventuelle campagne référendaire ?**

Non. Etant donné que dans les quartiers concernés par l'évaluation scientifique, le trafic de produits stupéfiants est présent, il était intéressant de poser une question sur l'espace de consommation sécurisé dès lors que la Municipalité de Lausanne avait initié le débat dès juin 2016 (24 Heures du 6 juin 2016). En établissant un tel diagnostic, ne pas poser une telle question d'actualité aurait été un signe de manque de rigueur scientifique. La Municipalité, le municipal en charge de la Sécurité et de l'économie et le Corps de police n'auront pas d'accès aux données recueillies pour ce sondage avant leur traitement par la doctorante et leur analyse dans le cadre de sa thèse, à l'horizon 2019.

**Question 8 : Les résultats de cette étude sur la sécurité seront-ils rendus publics ? En particulier, les sondés seront-ils personnellement informés des résultats ?**

Les résultats de l'évaluation scientifique font partie du projet de thèse et seront interprétés dans le cadre de la thèse, qui devrait être en principe soutenue au cours de l'année 2019. Toutefois, un résumé des résultats intermédiaires et partiels de l'évaluation seront transmis ponctuellement à la Police municipale de Lausanne, selon décision arrêtée d'un commun accord avec l'Unité de criminologie. A la suite de la soutenance publique de thèse, tous les résultats de l'évaluation scientifique seront bien évidemment rendus publics, chaque thèse devant être publiée. L'anonymat des participants à l'évaluation scientifique a été garantie, la doctorante ne pourra donc les informer personnellement des résultats de son étude, sauf s'ils la contactent directement.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

*Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 29 juin 2017.*

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

#### Discussion

**M. Robert Joosten (Soc.) :** – Même si j'ai été choqué par certaines questions de ce sondage sur la sécurité, je ne mets pas en cause la liberté de l'enseignement et la recherche scientifique. En revanche, il y a une chose que je continue de déplorer c'est l'ambiguïté de la lettre informant les habitants sondés qui laissait sous-entendre que le sondage avait été commandé par la Police de Lausanne alors que ce n'était pas le cas.

Pour le reste je n'ai pas grand-chose à ajouter, mais j'ai préparé une résolution pour éviter qu'à l'avenir ce genre de situation se reproduise.

La discussion est ouverte

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – Je reste étonné par le fait que certaines questions ont pu paraître choquantes à l'interpellateur. Je ne les ai toujours pas trouvées. Parler de corpuence ne me semble pas choquant et considérer que la majorité des délits sont commis par des jeunes hommes ne me semble pas non plus choquant. La réalité, c'est que toutes les recherches en criminologie le disent. Je ne vois donc pas très bien ce qu'il y a de gênant à poser des questions en lien avec la réalité de la criminalité.

On a assez souvent parlé ici du sentiment d'insécurité. Faire un sondage de victimisation ou de ressenti par une instance scientifique, dans le cadre d'une thèse de doctorat, continue à ne pas me choquer, je le répéterai. Pour le reste, effectivement je concède volontiers que la Direction de la sécurité et de l'économie, en associant son image à ce sondage, a peut-être pu donner une impression qu'elle mandatait un institut extérieur pour obtenir des données auxquelles elle ne peut pas accéder. Ce qui fait que, à mon avis, le dommage par rapport au sentiment que certains ont pu tenir à l'égard du sondage ne devrait pas donner lieu à d'aussi vives émotions. Mais enfin je me tiens à disposition par rapport aux questions scientifiques qui ont pu choquer.

**M. Benoît Gaillard (Soc.)** : – Je m'attendais un peu à ce que le municipal de police nous fasse une réponse dans ce sens-là. Pour rappeler quand même que notre collègue Robert Joosten a interpellé la Municipalité de bonne foi, j'aimerais simplement dire ici que le questionnaire comprenait aussi des questions comme celle de savoir si les personnes interrogées étaient favorables à l'ouverture d'un espace sécurisé pour la consommation de stupéfiants.

Je pense que M. Hildbrand, avec tout le respect que je lui dois, reconnaîtra qu'il y avait là quelque chose de très politique dans un questionnaire, dont je peux par ailleurs reconnaître que les questions semblaient assez orientées sur le sentiment individuel de sécurité. Cette question-là, honnêtement, m'a surpris et je dois dire, monsieur le municipal, que si vous pouviez m'affirmer ici que vous trouvez qu'elle est en parfait rapport avec tout le reste, c'est moi que vous surprendriez. De même, pour avoir pris contact avec le groupe Socialiste et quelques personnes actives dans ce domaine, la question de demander aux gens s'ils pensent être capables de se défendre face à une personne de même corpuence, a interloqué des gens qui n'ont aucune compétence dans le domaine des enquêtes qualitatives sociologiques.

Je suis donc un petit peu surpris à mon tour que vous preniez cette ligne de défense-là, et uniquement celle-ci. Par ailleurs, je note que vous n'allez pas au-delà de ce qui est indiqué dans la réponse écrite à l'interpellation concernant la lettre d'accompagnement, qui a particulièrement retenu l'attention de M. Joosten qui l'a reçue chez lui. Il faut concéder qu'elle crée la confusion, ajoutée à la question de nature plus politique que j'évoquais tout à l'heure, cela pouvait créer la confusion sur la destination des résultats de ce questionnaire. Lorsqu'on interroge, à l'en-tête de la Police municipale lausannoise, des citoyens lausannois, sur l'opportunité d'ouvrir un espace de consommation sécurisée de stupéfiants, concédez, monsieur le municipal, que ça peut ressembler à quelque chose d'un tout petit peu différent qu'une simple analyse sociologique purement universitaire. Que les gens qui fassent cette appréciation-là se trompent, c'est le cas, et on vous fait crédit, on croit volontiers à la bonne foi et à la justesse des propos qui sont tenus par écrit et que vous venez de tenir par oral, mais enfin concédez que ça puisse surprendre. Et vous pourriez peut-être aussi admettre qu'il y avait un petit manque de clarté sur le libellé même de cette enquête dans la lettre d'accompagnement.

Juste pour rappeler que M. Joosten a fait cette interpellation, et le groupe Socialiste l'a soutenue, non sur la foi d'une mauvaise lecture, mais sur celle d'éléments qui, mis ensemble, peuvent sérieusement induire le citoyen honnête en erreur. Une erreur qui n'a pas de conséquences en l'occurrence, je le reconnais volontiers, mais une erreur quand

même puisqu'en l'occurrence ce n'était pas la fin du sondage que de savoir ce que pensaient les Lausannois d'un projet politique municipal.

**M. Alain Hubler (EàG) :** – Il y a quand même quelque chose de paradoxal à la lecture des réponses de la Municipalité aux questions de M. Joosten, c'est que d'un côté seule l'Unité de criminologie de l'École des sciences criminelles de l'Université de Lausanne est en charge de l'étude en question, et ensuite on dit « Pour renforcer la crédibilité de l'étude et la participation des individus sélectionnés pour l'étude, l'appui d'une institution étatique favorise le taux de réponses. » Est-ce que l'Université de Lausanne n'est pas une institution qui permet de crédibiliser l'enquête ?

Du moment que la Police de Lausanne n'a rien eu à dire dans le libellé des questions, il est quand même paradoxal, voire mensonger, de mettre son logo sur le courrier accompagnant le sondage en question. Et c'est même dangereux, parce que si les questions sont mal faites, biaisées ou qu'elles ont toutes les tares du monde, c'est dangereux de mettre son logo sur des questions que l'on a vues et au sujet desquelles on n'a pas osé faire des remarques sous prétexte du respect, de la liberté, de la recherche scientifique. Ou c'est l'Uni qui fait le travail, ou c'est la Police, ou les deux ensemble, à ce moment-là on trouve tous les logos et chacun vérifie, s'assure de la qualité du travail. Donc les réponses me semblent un petit peu aléatoires de la part de la Municipalité.

**M. Xavier de Haller (PLR) :** – J'ai entendu avec beaucoup d'intérêt la réponse de la Municipalité, ainsi que les questions et les remarques qui ont été soulevées consécutivement. Alors effectivement on peut toujours considérer qu'une question est mal formulée ou qu'elle est orientée, c'est toujours le risque d'un sondage ou d'une recherche d'opinion. Certes, c'est quelque chose qu'il faut admettre. Maintenant je crois que je regrette qu'on ait l'impression qu'on est en train de faire un procès d'intention à la Municipalité, qui quelque part a voulu essayer de se pencher sur une question assez précise, a voulu interpeller la population sur des questions, sur des ressentis - la notion du sentiment d'insécurité ou du sentiment de sécurité est une question qui est revenue à plusieurs reprises dans le cadre de nos débats et de nos discussions.

Je comprends l'interpellation et les interrogations qu'a pu susciter le courrier – personnellement je ne l'ai pas reçu et ne peux pas me prononcer exactement sur ses termes – en revanche, s'agissant de la réponse de la Municipalité, je crois qu'elle est formulée de manière claire. Elle répond précisément aux questions qui ont été posées. Après évidemment on peut ne pas être d'accord avec la démarche, mais sur le fond la Municipalité s'est contentée de mettre sur pied une démarche pour essayer de cibler un certain nombre de problèmes et de besoins que la population pourrait émettre ou faire ressortir.

Je crois donc que la réponse et les réponses qui ont été fournies par le municipal sont claires, elles peuvent déplaire, soulever d'autres questions, mais à ce petit jeu-là on peut passer toute la soirée. Il faut les prendre comme elles sont et simplement prendre acte de cette réponse

**M. Benoît Gaillard (Soc.) :** – Désolé d'apprendre, mais monsieur de Haller, il faut quand même ne pas dire des énormités. Précisément ce que dit la réponse de la Municipalité, c'est qu'il ne s'est pas passé ce que vous venez de dire. Ce n'est pas la Municipalité qui a décidé, pour vous citer, de mettre en place une démarche. La Municipalité a été sollicitée, elle a donné suite de ce point de vue-là.

Les interrogations qu'ont formulées M. Hubler, et M. Joosten dans son interpellation, sont fondées dans la mesure où justement il y a un doute dans la rédaction de la lettre et dans la tournure de certaines questions du sondage quant à savoir si c'est plutôt du point de vue de l'autorité ou plutôt de celui de la science qu'on nous interrogeait. Mais restons-en bien au fait, c'est l'Université et les chercheurs qui ont souhaité conduire cette étude et qui se sont adressés à la Municipalité, et pas l'inverse.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – Je me permets de reprendre la parole pour préciser encore certaines choses. Rappeler la réponse de la Municipalité et l'article 20 de la Constitution fédérale qui garantit la liberté de la recherche scientifique. La Municipalité n'a ni ajouté ni enlevé de questions à ce questionnaire qui est de la seule responsabilité de la doctorante.

Le deuxième élément, à l'heure où je vous parle, nous n'avons pas les réponses à la question notamment celle sur l'espace de consommation sécurisé, ni sur aucune autre des autres questions. Nous n'avons pas ces données. Nous n'utilisons pas ce sondage pour mener une politique dans le dos du Conseil communal ou pour avoir des informations auxquelles vous n'auriez pas accès.

Et puis c'est à la demande de la doctorante elle-même que le logo et la lettre « Police » ont été élaborés pour augmenter le taux de réponses. On n'est donc pas dans le cadre d'une démarche de la Police qui essaierait de se faire bien voir sur la base d'un projet qui lui serait soumis. Je suis un peu désolé de devoir répéter ce genre de chose, encore une fois, vraisemblablement parce que je n'en ai pas parlé avec la chercheuse, mais elle souhaite établir un lien ou pondérer les réponses en fonction de la sensibilité au thème de l'espace de consommation sécurisé par rapport à d'autres problématiques de criminalité dans la Ville.

Je me réjouis d'avoir les résultats au bout du compte comme tout le monde dans le cadre des publications scientifiques qui suivront cette enquête longitudinale. Et si il y a une apparence de détournement de la science à des fins politiques, j'en suis navré, mais il n'y a pas de lésé.

**M. Alain Hubler (EàG)** : – Oui je crois qu'il y a un lésé, monsieur Hildbrand, c'est vous et vos services. Dans la mesure où vous venez de dire « c'est un travail scientifique, je ne me prononce pas ni sur les questions, ni sur la démarche, fait dans le cadre de l'Université de Lausanne et la doctorante nous a demandé de mettre le logo de la Ville et de la Police pour renforcer la crédibilité de son enquête », et vous le faites. C'est quand même étonnant.

Vous n'avez rien à gagner à faire ça. La prochaine fois que j'ai un courrier important à écrire je viendrai vous voir et je vous dirai : « Monsieur Hildbrand, est-ce que je peux avoir votre logo sur mon papier à en-tête histoire de rendre ma démarche plus crédible ? » Ce n'est pas très sérieux et je trouve que c'est dommage de galvauder comme ça les logos et les armoiries, si on peut dire, de la Ville.

**M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron (PLR)** : – Je crois que les choses sont maintenant claires. Il s'agit bien d'un travail scientifique, la doctorante a demandé à la Municipalité de bien vouloir envoyer elle-même ce questionnaire, qui a donc été établi par la doctorante et non pas par la Municipalité, on l'a bien compris.

La Municipalité a peut-être fait une petite erreur en acceptant de le faire, peut-être n'aurait-elle pas dû, mais je pense que ça ne mérite pas qu'on en parle pendant encore une heure. La Municipalité a bien compris qu'effectivement, en principe, on n'envoie pas un questionnaire scientifique avec le logo de la Police. La résolution, on va la lire tout à l'heure et se déterminer là-dessus et puis je pense que les choses ont été dites.

**M<sup>me</sup> Florence Bettschart-Narbel (PLR)** : – Je trouve que ce débat devient un petit peu surréaliste. Ça ne m'étonne pas et ça ne me choque pas que lors d'une étude de l'UNIL on cherche des partenaires pour la faire transférer et donc qu'on demande de faire figurer un logo.

Peut-être que le questionnaire n'est pas discuté, comme nous l'a bien expliqué notre municipal, parce qu'il faut quand même laisser l'indépendance de la recherche scientifique. Mais il me semble que c'est assez courant que des instituts universitaires cherchent des partenaires pour justement avoir un panel le plus large possible et avoir une sorte de justification pragmatique de leur étude. Alors que parfois, si elle n'était que sous

le sceau de l'UNIL, elle pourrait effectivement faire peur à une partie de la population qui se dit qu'ils ne répondront pas à une étude uniquement universitaire. Ça ne me choque pas du tout et je pense que c'est une manière de faire qui est même assez courante dans ce genre d'étude.

**M. Matthieu Carrel (PLR) :** – Seulement pour répondre d'une part à M. Hubler. Manifestement on est allé vite, mais il est précisé dans la réponse à l'interpellation que ce genre de collaboration fait partie de la recommandation 21 du Conseil de l'Europe concernant le partenariat entre les acteurs locaux dans la prévention de la criminalité. Il me semble qu'il n'y a pas d'absurdité à faire travailler ensemble des acteurs institutionnels pour ce genre d'étude. Enfin moi dans tous les cas ça ne me choque pas et j'ai l'impression qu'on n'est plus à l'époque où l'Université doit être considérée comme une citadelle imprenable, totalement isolée. Ce genre de collaborations existe, elles sont bienvenues, elles font avancer la science.

Ensuite, j'aimerais quand même dire que quand on va dans le détail, quand on fait de la micro-gestion académique, on dit : telle question n'est pas recevable parce qu'elle a un côté politique, ben c'est là qu'il y a un problème ; on confond la politique et l'Université. Du moment que la démarche est expliquée, qu'on sait ce que voulait faire la chercheuse et qu'il a été expliqué par la Municipalité quelle forme prenait cette collaboration, eh bien il me semble qu'on ne peut pas demander, sur cette base, à la Municipalité, d'aller ensuite faire de la micro-gestion et d'aller brimer la liberté académique de cette personne.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie :** – J'aimerais dire que je suis fier que la Ville de Lausanne, la Direction de la sécurité et de l'économie et la Police de Lausanne, collaborent et soutiennent une doctorante de la Faculté de droit de sciences criminelles et d'administration publique de l'Université de Lausanne dans le cadre d'un projet soutenu par le Fonds national de la recherche scientifique.

Alors si vous pensez que vous pouvez venir avec vos projets de lettres importantes et qu'on mettra le logo de la Ville, je vous laisse venir, ce soutien est aléatoire. Mais je préférerais qu'il soit soutenu par l'Université de Lausanne et le Fonds national. Ça nous aiderait pour mettre le logo de la Ville sur votre prochain courrier, monsieur Hubler.

**M. Robert Joosten (Soc.) :** – J'aimerais quand même dire que je ne cherche pas à remettre en question ni le travail de la Police ni le travail de l'Institut de criminologie, mais j'ai quand même rédigé une résolution parce qu'il y a quand même une certaine confusion et je souhaiterais que ce genre de confusion ne reproduise pas. Donc je vais vous lire ma résolution...

Résolution

*A l'avenir, lorsque la Municipalité transmettra un sondage initié par une haute école ou un institut de recherche aux habitants de Lausanne, le Conseil communal souhaite que la Municipalité indique clairement quel est le commanditaire du sondage.*

La discussion sur la résolution de M. Joosten n'est pas utilisée

Vote – Résolution de M. Joosten

**La présidente :** – Nous allons afficher la résolution et je la mets en discussion. Aucune demande de parole pour cette résolution. On va passer au vote électronique. Celles et ceux qui acceptent la résolution de M. Joosten votent oui. Celles et ceux qui refusent votent non. Et il est possible de s'abstenir. Le vote est ouvert.

Le vote est ouvert, puis clos.

Par 38 oui, 23 non et 4 absentions, vous avez accepté cette résolution. Ce point est ainsi liquidé. Merci.

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu l'interpellation de M. Robert Joosten et consorts : « Un curieux sondage sur la sécurité dans les quartiers de Chauderon, Riponne et Tunnel » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellateur, disant :

*« A l'avenir, lorsque la Municipalité transmettra un sondage initié par une haute école ou un institut de recherche aux habitants de Lausanne, le Conseil communal souhaite que la Municipalité indique clairement qui est le commanditaire du sondage »*

---

**Pétition de M<sup>me</sup> Josiane Boegli et consorts (35 signatures) : « Pour la préservation du jardin agrémentant les immeubles du chemin du Levant 1, 3 et 5 à Lausanne »**

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des pétitions

Municipalité : M. Grégoire Junod, syndic

**Rapport polycopié de M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC), rapportrice :**

Présidence                      Henri Klunge.

Membres présents              Caroline Alvarez Henry ; Xavier de Haller ; Alice Genoud ; Robert Joosten ; Anita Messere ; Philippe Mivelaz

Membres excusés              Pierre Oberson ; Sandra Pernet ; Léonore Porchet ; Marlène Voutat ; Anna Zürcher

Secrétaire                      Patricia Pacheco Delacoste

Municipal concerné            M. Grégoire Junod, syndic

Pétitionnaires                Mme Josiane Boegli

Rapporteur                      Mme Messere

La séance a lieu le 21 mars 2017 dans la salle des commissions.

Début et fin de la séance : 16h10 - 18h00

**Discussion préalable**

**Le président** ouvre la discussion. Il rappelle le rôle de la commission : il ne s'agit pas de faire le débat sur le sujet, mais de prendre en considération ou non la pétition elle-même ; il ne faut pas faire une discussion politique sur le fond.

**Le président** explique aux pétitionnaires le déroulement de la séance.

Il est procédé à l'audition des pétitionnaires, en présence du syndic.

**Madame Cerottini**, ancienne propriétaire, accompagne **Madame Boegli**; elles viennent défendre le jardin. **Madame Boegli** habite le quartier. **Madame Cerottini** était actionnaire principale du levant 1, 3 et 5, avec certaines personnes qui ont décidé de vendre. **Madame Boegli** ne se sentait pas de tout racheter, donc a vendu aussi. Elle ne voulait pas vendre à M. Bernard Nicod et a dit qu'elle ne souhaitait pas que ces parcelles soient utilisées pour un autre usage. Or, quelques mois après, Bernard Nicod a déposé ses plaques en tant que

gérant de l'immeuble ; avant, c'était la société Gérim. Tout d'un coup, l'autre société a acheté une parcelle et Bernard Nicod a acheté une autre parcelle. Il y a deux propriétaires pour plusieurs immeubles, mais le jardin a été préservé dans un premier temps. Les locataires se questionnent sur les pratiques et pensent que Bernard Nicod a utilisé un homme de main pour arriver à ses fins. Les Verts ont lancé une initiative et ont lancé cette pétition.

Questions posées :

**Monsieur le syndic** dit que la demande de permis de construire devrait arriver en Municipalité en avril, donc bientôt. Le projet a fait l'objet de 7 oppositions, dont une grosse opposition collective. La décision sera prise par le collègue municipal, qui fait une appréciation globale du projet d'après le PGA, puis de critères subjectifs. La réponse tombera au moment de l'octroi, ou non, du permis de construire.

Un commissaire demande à Mme Cerottini si elle a vendu les parcelles. Un commissaire répond par l'affirmative, mais qu'elle habite encore là. Une commissaire demande s'il s'agit bien de la parcelle à côté de la Vuachère. **Madame Boegli** montre les photos de la parcelle et du jardin. Ce jardin était très fréquenté par les enfants et aménagé pour les enfants. Les trois immeubles représentent une soixantaine d'appartements. Un commissaire demande si les enfants du quartier pouvaient venir jouer, même s'ils n'y habitaient pas. **Madame Boegli** dit que c'était pour les locataires en principe, mais que de toute façon, l'entrée était ouverte par le passage souterrain.

Une commissaire demande si, au moment de la vente, elle n'a pas pensé à introduire une clause de sauvegarde. **Madame Boegli** dit qu'elle n'y a pas pensé, car elle était sûre qu'ils allaient juste entretenir les immeubles et les laisser tels quels ; elle ne pensait pas à une opération immobilière. Mais l'acheteur a revendu après trois mois. Cela représente une somme de quelques millions.

Un commissaire demande si les pétitionnaires ont des contacts avec les propriétaires des villas à côté, s'il y a aussi des oppositions. **Madame Boegli** dit que plusieurs personnes à la Gotettaz ont aussi signé et les ont contactées pour signer la lettre.

**Madame Cerottini** souligne que c'est un espace de vie et que, vraisemblablement, il y a vice de forme au niveau des constructions, car elles ne respectent pas le plan de quartier.

Un commissaire demande si elle a fait opposition au projet dans le cadre de la mise à l'enquête. **Madame Boegli** indique qu'elle a signé la lettre d'opposition.

Un commissaire demande si elles savent ce que les locataires actuels vont devenir, si des appartements leur seront proposés ? **Madame Boegli** dit qu'il s'agit d'un nouvel immeuble qui sera construit dans les parcelles du jardin.

Une commissaire demande combien d'étages aura l'immeuble. **Madame Boegli** dit que ce sera un bâtiment de 5 étages, qui sera à fleur de trottoir et qui occupera une grande partie du jardin. **Monsieur le syndic** dit que c'est un bâtiment moins haut que sur le chemin du Levant 1, 3, 5. Les gabarits sont plus modestes. Mais, pour les pétitionnaires, c'est le jardin le problème.

**Madame Cerottini** dit qu'on apprend aux enfants à ne pas tricher et que là, il y a une tricherie manifeste !

**Le président** prend congé des pétitionnaires en les remerciant.

Audition du syndic sans la présence des pétitionnaires

**Monsieur le syndic** dit que l'outil adéquat pour les permis de construire, c'est l'opposition, pas la pétition. Il y a aussi l'opposition collective, qui permet de manifester un élan plus fort dans un quartier. Il note qu'il n'y a pas de sens de demander un rapport-préavis sur une question qui relève d'un permis de construire.



Une commissaire demande qui prend la décision finale si le permis de construire est refusé et qu'il y a recours. **Monsieur le syndic** dit que c'est la Cour de droit administratif et public du Tribunal et, ensuite le Tribunal fédéral. Il indique que parmi les affaires récentes, la municipalité a refusé un permis de construire dans l'affaire Saint-Paul.

**Le président** prend congé du syndic en le remerciant.

Délibération de la copet

**Le président** ouvre la discussion.

Un commissaire dit que c'est une affaire de compétence municipale et pense qu'il faut demander une étude et communication. Demander un rapport serait aller au-delà des compétences de la commission. De plus, cette dame a vendu un terrain au prix d'un terrain constructible et, maintenant, elle s'en offusque. C'est un peu bizarre ! Il faut s'en remettre à la Municipalité.

Un commissaire dit que la commission des pétitions est l'outil inadapté, car c'est la Municipalité qui décide ; les tribunaux décident en cas de recours, mais ils ne s'y substituent pas en général. On ne peut que prendre acte de l'opposition, mais la commission n'a aucun moyen d'intervenir. Il faut intervenir dans le cadre du PGA. Du point de vue formel, il faut une étude et communication. Sur le fond, ces pétitions montrent des gens contents de leur quartier, qui va changer, et donc ils ne sont pas contents. Mais il y a une augmentation de la population et un besoin de logements. Avant qu'on construise ces quartiers, il y avait peut-être aussi les mêmes problèmes. Ce sont des éléments subjectifs. Les arguments étaient bien faits. Il propose, pour les 3 pétitions, étude et communication.

Un commissaire a trouvé la présentation des pétitionnaires assez confuse ; il n'a pas forcément de l'amitié pour M. Nicod, mais n'a pas forcément trouvé que c'était louche. Il propose donc étude et communication.

Un commissaire demande des précisions sur la procédure. Pour les questions de fond, elle est plutôt du côté des pétitionnaires. Elle habite aussi dans un quartier qui se développe de manière anarchique. Ce sont des enjeux qui vont se poser souvent, mais ce n'est pas le rôle de la commission des pétitions de faire ce débat. Elle pense néanmoins intéressant de prendre ce point de vue en considération, mais demande aussi étude et communication, car c'est la Municipalité qui prend la décision. Elle veut voir comment le projet va évoluer.

Un commissaire est pour étude et communication pour les trois. Même si ce n'est pas l'endroit et qu'on ne peut pas faire grand-chose, elle trouve intéressant que les gens se mobilisent et se posent des questions. Il y a peut-être des idées qui peuvent aboutir, que ce mouvement citoyen puisse être entendu. C'est important que cette possibilité existe.

**Le président** pense qu'étude et communication est la meilleure décision. Il connaît le jardin, car a habité le quartier pendant des années ; il faut passer dans un parking souterrain pour y accéder. Cela reste un parc privé.

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote.

<p><i>Décision : Par 7 oui, donc à l'unanimité, les membres de la commission des pétitions décident en application de l'art.73 lit. b) RCCL de renvoyer la pétition à la Mté pour étude et communication.</i></p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Discussion

**M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC), rapportrice** : – Je n'ai rien à ajouter.

**La présidente** : – J'ouvre la discussion. Elle n'est visiblement pas demandée. Donc nous allons tout de suite passer au vote de la conclusion. Je vous repasse la parole, madame Messere, pour nous donner les déterminations de la Commission des pétitions.

La discussion n'est pas utilisée

**M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC), rapportrice** : – Par 7 oui, donc à l'unanimité, les membres de la Commission des pétitions ont décidé de la renvoyer à la Municipalité pour étude et communication.

Vote

**La présidente** : – On fait un vote à main levée, donc celles et ceux qui acceptent, votent oui. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ? Deux. Vous avez accepté le renvoi de cette pétition à la Municipalité pour étude et communication.

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu la pétition de M<sup>me</sup> Josiane Boegli et consorts (35 signatures) : « Pour la préservation du jardin agrémentant les immeubles du chemin du Levant 1, 3 et 5 à Lausanne » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

---

**Pétition de l'Association Esprit de Quartier et consorts, par M<sup>me</sup> Jeanne Rektorik (1321 signatures) contre la démolition des bâtiments ECA 1809 et 1810 et la construction d'un bâtiment à la rue des Fontenailles 21-23 à Lausanne**

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des pétitions

Municipalité : M. Grégoire Junod, syndic

**Rapport photocopié de M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC), rapportrice : -**

Présidence                      Henri Klunge.

Membres présents              Caroline Alvarez Henry ; Xavier de Haller ; Alice Genoud ; Robert Joosten ; Anita Messere ; Philippe Mivelaz

Membres excusés                Pierre Oberson ; Sandra Pernet ; Léonore Porchet ; Marlène Voutat ; Anna Zürcher

Secrétaire                        Patricia Pacheco Delacoste

Municipal concerné            M. Grégoire Junod, syndic

Pétitionnaires                 M. Nicolas Fawer (président de l'Association Esprit de Quartier)

Mme Jeanne Rektorik (vice-présidente de l'Association Esprit de Quartier)

Rapporteur                      Mme Messere

La séance a lieu le 21 mars 2017 dans la salle des commissions.

Début et fin de la séance : 16h10 - 18h00

**Le président** explique aux pétitionnaires le déroulement de la séance.

Il est procédé à l'audition des pétitionnaires, en présence du syndic.

**Madame Rektorik** explique que l'association s'est créée en décembre 2016, suite à la mise à l'enquête de la société SOGIVA. Les habitants ont tout de suite remarqué l'ampleur du projet. Cet émoi a généré pas mal de questions. La pétition a été signée par 600 habitants du quartier. Il y a eu un nombre d'oppositions assez important. L'association a pour objectif de préserver la qualité de vie du quartier en préservant l'ensemble bâti.

**Monsieur Fawer** montre la photo du plan de quartier. Le projet SOGIVA est situé en plein milieu du quartier, au milieu des 19 maisons qui ont été faites par le même architecte et pensées comme un tout. Les deux maisons qui sont touchées font partie d'un ensemble. Ont été construites par paires. Il montre un plan du projet, qui varie entre 3 et 5 étages, ce qui est aussi sur le plan de quartier, mais la société SOGIVA propose 7 étages ; ce sera donc l'immeuble le plus imposant, avec au minimum 2 étages de plus que tout les autres immeubles. L'association ne s'oppose pas à tout. Il y a un autre projet de surélévation à Rhodanie, qui n'a pas rencontré d'opposition de l'association. Ce qui leur semble particulier, c'est que si l'on autorise une construction de cette ampleur dans ce quartier, que se passera-t-il pour la suite ? Quel est l'avenir voulu pour ce quartier et pour Lausanne ? Au lieu d'avoir une réflexion au coup par coup, il serait bon d'avoir une réflexion globale sur la ville et comment intégrer le patrimoine dans une vision globale. De plus, les promoteurs ont mis beaucoup de pression sur les habitants concernés.

#### Questions posées :

**Monsieur le syndic** explique la procédure formelle, comme pour les précédentes pétitions. La pétition n'est pas l'outil institutionnel adéquat. Avec les oppositions, cela finit souvent devant les tribunaux, qui jugent souvent de manière disparate, car les critères sont subjectifs. Le nouveau Plan général d'affectation démarrera bientôt et prendra mieux en compte les questions patrimoniales que l'actuel. Il y a le même cas de figure dans pas mal de quartiers. Ce secteur n'est pas classé, mais est recensé, ce qui n'est pas bloquant pour l'octroi du permis de construire. On est souvent confronté à ce type de projet, qui pose des problèmes d'intégration.

Un commissaire demande ce qui a principalement motivé l'opposition, soit la disparition des espaces verts, la qualité de vie ou l'aspect patrimonial.

**Madame Rektorik** dit que l'aspect patrimonial est un des axes. **Monsieur Fawer** dit, par rapport à la qualité de vie, que le projet de nouveau bâtiment n'a rien à voir avec le quartier, et qu'il n'y a pas d'effort d'intégration dans le bâti. Il y a la disparition d'espaces verts importants, mais il y a aussi les places de parc souterraines qui donnent sur la route, où des jeunes passent pour aller à l'école. **Madame Rektorik** dit qu'il s'agit de créer 14 logements : « tout ça pour ça ! » Il y a aussi une modernisation d'un autre bâtiment dans le quartier, avec une mise aux normes de l'isolation, mais c'est bien intégré, ce qui n'est pas le cas de ce projet.

Un commissaire dit que souvent, on demande de respecter le rythme des façades lorsqu'il y a reconstruction, mais c'est un vœu pieux. Quand on voit un bâtiment comme celui-là, ce n'est pas de l'intégration, c'est du business.

**Monsieur Fawer** dit que les habitants subissent des pressions pour vendre de la part des promoteurs ; ils disent aux habitants qu'ils sont soit vieux, soit seuls et que c'est mieux de vendre. Il se demande aussi si l'architecte est venu sur le terrain pour réaliser ce projet.

**Madame Rektorik** dit que la proposition financière est de 4 millions pour des maisons qui valent 1,8 million, ce qui pousse les gens à vendre.

Un commissaire est étonné par la description de la société SOGIVA dans la pétition ; elle aurait des filiales en Irak et en Syrie.

**Madame Rektorik** dit que l'association voulait savoir à qui ils avaient affaire. SOGIVA indique cela sur le site internet, mais il n'y a rien d'indiqué sur un établissement en Suisse. C'est un vrai souci pour le patrimoine et pour la sensibilité par rapport au patrimoine.

L'association a un objectif de sauvegarde A selon les catégories de l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS). Ils ont réalisé que toute la problématique ne peut pas être pensée sur ces deux maisons, mais qu'il faut une pensée globale sur le quartier.

Un commissaire dit que la commission a reçu les pétitionnaires opposés, qui ont dit avoir réduit leur projet d'un étage à la suite de discussions et de concertations avec les opposants.

**Monsieur Fawer** dit qu'ils ne se sont jamais rencontrés.

**Monsieur le syndic** dit qu'il les a vus avec le promoteur et, suite à leur rencontre, ils ont décidé de modifier le projet et baisser d'un étage.

**Madame Rektorik** dit ne jamais avoir rencontré personne, mais d'avoir été photographiée par les promoteurs.

Un commissaire demande une précision sur les maisons concernées par la surélévation.

**Monsieur Fawer** dit que ce sont des petites maisons de 3 étages, qui comprennent 1 ou 2 appartements par étage, ainsi que des bureaux.

**Le président** demande combien de mètres cela représente par rapport aux bâtiments autour. **Monsieur Fawer** répond que le bâtiment fera 25 mètres, mais ne sait pas exactement combien de mètres il y aura en plus. Il s'agit d'environ 3 mètres par étage. Il souligne que, sur les 1300 signatures, 660 viennent des habitants du quartier (récoltées en 3 semaines). Il y a environ 2500 personnes dans le quartier. Ils ont arrêté la récolte de signatures à la date de la fin de l'enquête. La demande de la part des habitants est grande. Ils sont convaincus que s'ils avaient étendu le délai pour les signatures, ils en auraient plus. Les gens les arrêtent dans la rue pour savoir où en est le projet.

**Le président** prend congé des pétitionnaires en les remerciant.

Audition du syndic sans la présence des pétitionnaires (la discussion est la même pour la pétition Hornung-Braissant)

**Monsieur le syndic** dit qu'en cas de refus du permis de construire, il est difficile de savoir comment la question sera cas échéant appréciée dans le tribunal ; le secteur en question n'est pas classé en ISOS A. La Municipalité a refusé un permis de construire à Saint-Paul, mais a perdu en recours à la CDAP. Alors que, dans un autre cas d'octroi, le tribunal a cassé la décision municipale. La Municipalité actuelle est plus concernée par les questions patrimoniales que la précédente ; elle est plus sensible à ces questions.

Un commissaire demande si les propriétaires demandent souvent une audience pour parler des projets. **Monsieur le syndic** répond que c'est assez fréquent et qu'il arrive que ce soit la Municipalité qui les convoque.

Un commissaire se renseigne sur le calendrier ; la Municipalité se prononcera fin mars concernant le Levant ; mais il y a moins d'enjeux qu'à Fontenailles.

**Monsieur le syndic** répond que, concernant Fontenailles, les propriétaires ont modifié le projet, mais la décision est également pour ces prochaines semaines..

Un commissaire remarque que, quand le Conseil débattrait de ces pétitions, ce sera trop tard, car la décision sur le permis de construire sera déjà prise. Donc, les pétitionnaires arrivent trop tard.

**Monsieur le syndic** dit que, dans ce cas, la Municipalité motivera la décision prise. Le projet Fontenailles a déjà pas mal agité la presse. Normalement, la décision est communiquée aux intéressés, mais, selon la décision du Conseil et de la commission, la Municipalité motivera sa décision. N'importe qui peut écrire au Canton pour demander le recensement d'un immeuble ; cela ne dépend pas de la commune. Les pétitionnaires l'ont fait et le recensement a été fait en quelques semaines.

**Le président** demande si on sait qui seront les futures propriétaires de cet immeuble. Est-ce des gens de Lausanne ?

**Le syndic** répond que ce sont des gens du quartier. Il ne sait pas s'il y a des promesses de vente pour tous les appartements, mais, la plupart des acquéreurs sont de proximité serrée.

**Le président** prend congé du syndic en le remerciant.

Délibération de la copet (la discussion est la même pour la pétition Hornung-Braissant)

**Le président** ouvre la discussion. Un commissaire pense que la réponse doit être la même pour les deux pétitions. M. Fawer l'avait contacté pour qu'il dépose un postulat, mais il lui a dit qu'il fallait faire une opposition. Il pense qu'il y aura une oreille plus attentive de la Municipalité pour ce projet que pour l'objet précédent. Il faudrait faire une proposition de modification du PGA, mais ce n'est pas du ressort de la Commission des pétitions.

**Le président** habite le quartier, mais n'a jamais remarqué ces immeubles. Il y a aussi un garage actuellement, donc l'argument sur le parking souterrain ne lui semble pas pertinent. Il pense qu'une étude et communication est la meilleure réponse.

Un commissaire a été frappé par la passion des pétitionnaires. Ils avaient bien étudié la question et ne défendaient pas seulement des intérêts privés. Il a été assez convaincu par les auteurs de la pétition Esprit de quartier. **Le président** dit que tous les documents ont été produits par madame Rektorik, la pétitionnaire.

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote.

*Décision : Par 7 oui, donc à l'unanimité, les membres de la commission des pétitions décident en application de l'art.73 lit. b) RCCL de renvoyer la pétition à la Mté pour étude et communication.*

Discussion

**M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC)** : – Rien à rajouter.

La discussion est ouverte

**M. Matthieu Carrel (PLR)** : – Cela concerne les deux pétitions, R81 – R82, juste pour dire précisément que quand une demande de permis de construire finit par provoquer 3000 signatures dans un sens et dans l'autre, on voit précisément les problèmes que peuvent poser ces deux intérêts que sont la protection du patrimoine et la densification d'un intérieur. Pour le reste, il me semble qu'elle ne peut partir que pour étude et communication, l'affaire ayant été tranchée.

**M. Valéry Beaud (Les Verts)** : – Déjà brièvement réagir aux propos de M. Carrel et aussi traiter globalement les pétitions R81 – R82. Effectivement, si on cumule les deux il y a près de 3000 signatures. Ce serait intéressant de savoir sur l'une combien il y a d'habitants du quartier et sur l'autre combien il y a de non-Lausannois. Pour savoir à peu près comment sont récoltées les signatures de ces deux pétitions, on en a une d'habitants qui luttait pour l'identité de leur quartier, et de l'autre côté on a une pétition largement signée par des non-Lausannois dans différents milieux proches des propriétaires ou promoteurs.

Cela dit, les Verts lausannois avaient fait opposition à l'enquête publique à ce projet de démolition de deux maisons pour la construction d'un bâtiment de 20 logements à la rue de Fontenailles. Opposition qui était basée sur plusieurs points, notamment la démolition des deux maisons qui forment avec d'autres, situées au sud notamment, un ensemble bâti digne d'intérêt. C'est vraiment cette notion d'ensemble bâti à préserver, qui a d'ailleurs été reconnu comme telle par la suite par un classement. Le projet fait disparaître des valeurs qui font l'identité de la rue et du quartier, à savoir les murets, les jardins ainsi qu'une dizaine d'arbres. Il n'y a vraiment eu aucune prise en compte des valeurs d'ensemble du quartier dans le développement de ce projet-là.

De plus, la hauteur projetée du bâtiment était totalement exagérée et dépassait nettement les gabarits actuels des bâtiments avoisinants, dénaturant la valeur de l'ensemble du quartier. La position de la façade nord venait aussi rompre l'alignement de la rue de Fontenailles, etc. etc. je m'arrêterai ici pour ce soir.

Depuis lors la Municipalité a toutefois refusé la délivrance du permis de construire et nous souhaitons d'une part la féliciter pour sa décision, lui témoigner notre soutien, et nous l'encourageons même à poursuivre ce combat, sachant que malheureusement les prioritaires ont décidé de faire recours contre cette décision. Toutefois, avec la jurisprudence récente, nous pouvons être assez confiants du résultat à venir devant les Tribunaux, ce projet constituant toutefois un exemple de plus qu'il est vraiment urgent d'entamer la révision du Plan général d'affectation, comme nous l'avions déjà dit et redit à d'autres occasions. Ceci afin que l'on puisse vraiment donner la protection qu'ils méritent à des ensembles bâtis dignes d'intérêt. Voilà, les Verts vous recommandent de renvoyer les deux pétitions à la Municipalité pour étude et communication.

**La présidente :** – Il n'y a plus de demande de parole du plénum. Madame la rapportrice, merci de nous donner les conclusions de cette commission.

Fin de la discussion

**M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC) :** – Par 7 oui, donc à l'unanimité, les membres de la commission ont décidé de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication.

Vote

**La présidente :** – Je passe au vote à main levée. Celles et ceux qui acceptent les conclusions de la commission, votent oui. Celles et ceux qui s'opposent ? Abstentions ? Avec quelques abstentions, vous avez accepté les conclusions de la commission et renvoyé la pétition à la Municipalité pour étude et communication.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu la pétition de l'Association Esprit de Quartier et consorts, par M<sup>me</sup> Jeanne Rektorik, (1321 signatures) contre la démolition des bâtiments ECA 1809 et 1810 et la construction d'un bâtiment à la rue des Fontenailles 21-23 à Lausanne ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

---

**Pétition de M<sup>me</sup> Evelyne Hornung, M. Raphaël Braissant et consorts (1536 signatures) en faveur de la construction d'un bâtiment à la rue des Fontenailles 21-23 (parcelles 5339 et 5340, CAMAC 164501), pour soutenir l'accès à la propriété à des familles en ville de Lausanne »**

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des pétitions

Municipalité : M. Grégoire Junod, syndic

**Rapport photocopié de M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC), rapportrice : -**

Présidence

Henri Klunge.

Membres présents	Caroline Alvarez Henry ; Xavier de Haller ; Alice Genoud ; Robert Joosten ; Anita Messere ; Philippe Mivelaz
Membres excusés	Pierre Oberson ; Sandra Pernet ; Léonore Porchet ; Marlène Voutat ; Anna Zürcher
Secrétaire	Patricia Pacheco Delacoste
Municipal concerné	M. Grégoire Junod, syndic
Pétitionnaires	Mme Evelyne Hornung ; M. Raphaël Braissant
Rapporteur	Mme Messere

La séance a lieu le 21 mars 2017 dans la salle des commissions.

Début et fin de la séance : 16h10 - 18h00

### **Discussion préalable**

**Le président** ouvre la discussion. Il rappelle le rôle de la commission : il ne s'agit pas de faire le débat sur le sujet, mais de prendre en considération ou non la pétition elle-même ; il ne faut pas faire une discussion politique sur le fond.

**Le président** explique aux pétitionnaires le déroulement de la séance.

Il est procédé à l'audition des pétitionnaires, en présence du syndic.

**Madame Hornung** se présente : elle est une des propriétaires des deux maisons. **Monsieur Braissant** se présente : il est le propriétaire de l'autre maison. **Madame Hornung** explique le projet : démolir leurs deux maisons et construire un immeuble pour permettre d'avoir plusieurs propriétaires.

La réaction du quartier les a surpris ; ils pensaient bien avoir une réaction, mais ne s'attendaient pas à ce qu'elle soit aussi forte. Ils ont réagi en déposant une pétition pour montrer leur point de vue : il n'y a pas que le point de vue de préservation du patrimoine, il y a aussi la densification, l'accès au logement et l'accès à la propriété. Les maisons alentour sont essentiellement occupées par des locataires. L'objectif de la pétition est de presser pour obtenir le permis de construire au plus vite. **Monsieur Braissant** a essayé de discuter avec les pétitionnaires qui sont contre la démolition, qui mettent en avant le fait que c'est un projet de promoteurs, mais il dit que ce n'est pas vrai, que ce sont les deux propriétaires qui ont choisi la société pour réaliser le projet.

**Le syndic** dit que, comme pour tous les projets de construction, la Municipalité se prononce au moment de l'octroi du permis de construire ; c'est de compétence exclusivement municipale. Il y a l'analyse formelle du projet – est-ce qu'il répond au plan de quartier ? Pour le projet en question, c'est semble-t-il le cas. Puis, il y a un point plus subjectif, relatif à l'intégration de l'objet dans l'environnement urbain au sens de la LATC. En état, **le syndic** ne peut pas donner plus de précisions, car c'est une décision du collègue municipal, qui apprécie la qualité du projet soumis. Il précise qu'il a rencontré les propriétaires il y a quelques mois et qu'il y a une évolution du projet. **Monsieur Braissant** dit qu'ils ont été à l'écoute des opposants et ont enlevé un étage, donc réduit la hauteur du bâtiment, pour essayer d'aller dans leur sens. Les opposants mettent en avant la perte des espaces verts, mais la diminution est moindre.

**Le syndic** dit que ce n'est pas l'objet de la décision qui sera prise, car c'est une décision d'urbanisme. C'est un projet qui se situe dans le haut des prix du marché lausannois, donc ce n'est pas un projet de logements sociaux. **Monsieur Braissant** a aussi été étonné des prix, mais c'est le promoteur qui s'en occupe. Tout a été vendu en l'espace d'un mois et il y a encore des gens sur liste d'attente. D'après la société SOGIVA, les acheteurs sont en majorité des gens du quartier ou des alentours.

Questions posées :

Un commissaire demande où on en est dans la procédure. Un autre commissaire rejoint le syndic s'agissant de la philosophie de l'accès à la propriété dans le choix des futurs acheteurs et demande comment, concrètement, les propriétaires matérialisent cela dans le projet.

**Monsieur Braissant** dit que ce sont des appartements de 2 à 5 pièces pour les familles. C'est le promoteur qui a fait ce choix. Personnellement, il reprend deux appartements. **Madame Hornung** trouve le projet très bon, car il est modulable et ils se sont arrangés.

Un commissaire explique qu'en tant que propriétaires, ils peuvent demander, par exemple, qu'ils ne vendent qu'à des familles ; la Ville de Lausanne a des critères, comme les coopératives. Il demande si, avec la société de promotion, ils ont visé les familles. **Monsieur Braissant** dit que c'est le cas, car parmi les acheteurs il y a des familles qu'il connaît ; il y a des grandes et des petites familles.

Un commissaire est assez impressionné par le nombre de signatures. Il se demande comment ils les ont récoltées. **Madame Hornung** a fait marcher son réseau, comme monsieur Braissant. Les gens en attente de ces appartements ont aussi participé à la collecte.

**Le président** prend congé des pétitionnaires en les remerciant.

Audition du syndic sans la présence des pétitionnaires (la discussion est la même pour la pétition 'Esprit de quartier')

**Monsieur le syndic** dit qu'en cas de refus du permis de construire, il est difficile de savoir comment la question sera cas échéant appréciée dans le tribunal ; le secteur en question n'est pas classé en ISOS. La Municipalité a refusé un permis de construire à Saint-Paul, mais a perdu en recours à la CDAP. Alors que, dans un autre cas d'octroi, le tribunal a cassé la décision municipale. La Municipalité actuelle est plus concernée par les questions patrimoniales que la précédente ; elle est plus sensible à ces questions.

Un commissaire demande si les propriétaires demandent souvent une audience pour parler des projets. **Monsieur le syndic** répond que c'est assez fréquent et qu'il arrive que ce soit la Municipalité qui les convoque.

Un commissaire se renseigne sur le calendrier ; la Municipalité se prononcera fin mars concernant le Levant ; mais il y a moins d'enjeux qu'à Fontenailles.

**Monsieur le syndic** répond que, concernant Fontenailles, les propriétaires ont modifié le projet, mais la décision est également pour ces prochaines semaines..

Un commissaire remarque que, quand le Conseil débattera de ces pétitions, ce sera trop tard, car la décision sur le permis de construire sera déjà prise. Donc, les pétitionnaires arrivent trop tard.

**Monsieur le syndic** dit que, dans ce cas, la Municipalité motivera la décision prise. Le projet Fontenailles a déjà pas mal agité la presse. Normalement, la décision est communiquée aux intéressés, mais, selon la décision du Conseil et de la commission, la Municipalité motivera sa décision. N'importe qui peut écrire au Canton pour demander le recensement d'un immeuble ; cela ne dépend pas de la commune. Les pétitionnaires l'ont fait et le recensement a été fait en quelques semaines.

Un commissaire demande si on sait qui seront les futures propriétaires de cet immeuble. Est-ce des gens de Lausanne ?

**Le syndic** répond que ce sont des gens du quartier. Il ne sait pas s'il y a des promesses de vente pour tous les appartements, mais, la plupart des acquéreurs sont de proximité serrée.

**Le président** prend congé du syndic en le remerciant.

Délibération de la copet (la discussion est la même pour la pétition 'Esprit de quartier')



**Le président** ouvre la discussion. Un commissaire pense que la réponse doit être la même pour les deux pétitions. M. Fawer l'avait contacté pour qu'il dépose un postulat, mais il lui a dit qu'il fallait faire une opposition. Il pense qu'il y aura une oreille plus attentive de la Municipalité pour ce projet que pour l'objet précédent. Il faudrait faire une proposition de modification du PGA, mais ce n'est pas du ressort de la Commission des pétitions.

**Le président** habite le quartier, mais n'a jamais remarqué ces immeubles. Il y a aussi un garage actuellement, donc l'argument sur le parking souterrain ne lui semble pas pertinent. Il pense qu'une étude et communication est la meilleure réponse.

Un commissaire a été frappé par la passion des pétitionnaires. Ils avaient bien étudié la question et ne défendaient pas seulement des intérêts privés. Il a été assez convaincu par les auteurs de la pétition Esprit de quartier. **Le président** dit que tous les documents ont été produits par madame Rektorik, la pétitionnaire.

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote.

*Décision : Par 7 oui, donc à l'unanimité, les membres de la commission des pétitions décident en application de l'art.73 lit. b) RCCL de renvoyer la pétition à la Mté pour étude et communication.*

Discussion

**M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC), rapportrice** : – Rien à ajouter.

La discussion est ouverte

**M. Matthieu Carrel (PLR)** : – Je veux quand même dire qu'il est curieux de la part de M. Valéry Beaud de contester la capacité ou la pertinence d'une pétition de gens qui veulent vivre à Lausanne alors qu'ils n'ont pas la possibilité vu le marché immobilier ces temps, tout en avouant finalement que les Verts lausannois, en tant que parti politique, font des oppositions dans les permis de construire. Parce qu'en matière de confusion des genres, il me semble que c'est pas mal.

Fin de la discussion

**La présidente** : – Il n'y a plus de demande de parole. Nous allons donc passer au vote de cette commission. Donc madame la rapportrice, merci de nous donner les déterminations de la commission.

**M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC), rapportrice** : – Par 7 oui, donc à l'unanimité, les membres de la commission décident de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication.

Vote

**La présidente** : – On passe au vote, à main levée. Celles et ceux qui acceptent les décisions de la commission, votent oui. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ? Quelques abstentions, vous avez accepté le renvoi de cette pétition à la Municipalité pour étude et communication. Merci.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

– vu la pétition de M<sup>me</sup> Evelyne Hornung, M. Raphaël Braissant et consorts (1536 signatures) en faveur de la construction d'un bâtiment à la rue des Fontenailles 21-23 (parcelles 5339 et 5340, CAMAC 164501), pour soutenir l'accès à la propriété à des familles en ville de Lausanne ;

– vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;

– considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

**Postulat de M<sup>me</sup> Sylvianne Bergmann et consorts : « Des aides concrètes pour les proches aidants »**

Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Filippo Rivola (Soc.), rapporteur, Florence Bettschart-Narbel (PLR), Carine Carvalho Arruda (Soc.), Claude Nicole Grin (Les Verts), Sébastien Kessler (Soc.), Anita Messere (UDC), Sophie Michaud Gigon (Les Verts), Bertrand Picard (PLR), Marlène Voutat (EàG), Henri Ricart (PLC), Anna Zürcher (Soc.)

Municipalité : M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité

**Rapport photocopié de M. Filippo Rivola (Soc.), rapporteur : -**

**Présidence :**

M. Filippo	RIVOLA	Socialiste	Rapporteur
------------	--------	------------	------------

**Membres présent-e-s :**

Mme Carine	CARVALHO ARRUDA	Socialiste	
M. Sébastien	KESSLER	Socialiste	
Mme Anna	ZÜRCHER	Socialiste	
Mme Florence	BETTSCHART-NARBEL	Libéral-Radical	Remplace LONGCHAMP F.
M. Bertrand	PICARD	Libéral-Radical	
Mme Sophie	MICHAUD GIGON	Les Verts	
Mme Claude Nicole	GRIN	Les Verts	
Mme Marlène	VOUTAT	Ensemble à Gauche	Remplace RESPLENDINO J. M.
Henri	RICART	Libéral-conservateur	
Mme Anita	MESSERE	UDC	Remplace SCHLIENGER S.

**Membres excusé-e-s :**

Mme Sandra	PERNET	Le Centre	
------------	--------	-----------	--

**Représentant-e-s de la Municipalité :**

Mme Florence GERMOND, directrice des finances et de la mobilité;

**Représentant-e-s de l'administration communale:**

M. Michel DISERENS, chef du service du personnel

**Notes de séances:**

Mme Corinne MÈES, assistante administrative

**Lieu :** salle de conférence du Service des finances

**Date :** Vendredi 3 février 2017

**Début et fin de la séance :** 16 h 05 – 16 h 22

**Rappel du postulat**

Par le terme « proches aidants » on définit les personnes qui prennent soin d'une personne proche (conjoint, parent, enfant, mais aussi un voisin ou un ami) qui nécessite d'une aide régulier, temporaire ou ponctuel en raison d'âge avancé ou d'un handicap, afin de garantir son maintien à domicile. Le fait de rester dans son domicile et de ne pas être placé dans une structure médicalisée, garantit une meilleure qualité de vie pour la personne concernée. En revanche, une part importante des proches aidants connaît des problèmes liés à des surcharges émotionnelles et physiques qui mènent régulièrement à des situations d'épuisement, voire même à des problèmes de santé. Des programmes de relève et d'aide permettent d'atténuer ces surcharges. La Confédération souhaite également aider les proches aidants en adaptant le cadre législatif lié aux absences au travail et l'introduction d'un congé d'assistance. Le Canton de Vaud va dans le même sens en introduisant la possibilité pour ses employé-e-s de bénéficier de congés pour les proches aidants.

La postulante et les co-signataires souhaitent que la Ville de Lausanne s'engage également dans un aide concret en faveur des proches aidants. Ceci se ferait par le biais d'une meilleure information sur les prestations dont les proches aidants peuvent bénéficier, un aménagement des conditions de travaux (p.ex. horaires flexibles) et l'introduction de jours de congé pour les collaboratrices et les collaborateurs de la Ville qui sont également des proches aidants.

### **Résumé des discussions**

Le Président ouvre la séance en donnant la parole à madame la Municipale, qui présente M. Michel Diserens, chef du personnel, et Mme Corinne Mées, assistante administrative en charge des notes de séance et que nous remercions pour son excellent travail. Etant donné que Mme Bergmann ne siège plus au Conseil Communal, le président ouvre directement la discussion. À tour de rôle, les membres de la commission s'expriment de façon positive sur le postulat et appellent à une meilleure prise en compte des besoins des proches aidants, tout en émettant des remarques et des questionnements sur le sujet.

Il est question notamment du marge de manœuvre de la Ville par rapport à son budget, sachant que 11 millions sont déjà versés chaque année à l'AVASAD (Association Vaudoise d'Aide et des Soins À Domicile). Il serait d'ailleurs intéressant de chiffrer le montant financier épargné en gardant à domicile une personne qui sinon devrait être placé en EMS ou dans autre institution spécialisée.

Le Canton a déjà mis en place des moyens d'information et de soutien adressés aux proches aidants. En revanche, dans le secteur privé il n'y a pas de règles claires et il faudrait qu'eux aussi fassent preuve d'innovation en démontrant une implication majeure.

L'alinéa 2 de l'article 53 RPAC prévoit actuellement des congés spéciaux pour des affaires familiaux: est-ce que cet alinéa s'applique également aux proches aidants ou est-ce que la Ville pourrait entrer en matière pour l'octroi d'un congé spécifique? D'ailleurs, les proches aidants sont souvent victimes d'épuisement et nécessitent des relèves régulières. Dans ce cadre, les proches des proches aidants ont un important rôle à jouer et devraient être en mesure de bénéficier également de ces congés. Accomplir le rôle de curateur demande également de l'investissement et le besoin de s'absenter durant les heures de travail: les curateurs pourraient eux aussi bénéficier d'un tel congé? La Ville devrait déterminer au préalable le public-cible de cette mesure afin de bien répondre aux besoins.

Le tour de table des commissaires étant terminé, le Président donne la parole à Mme la Municipale. La Municipalité est consciente de l'enjeu de société d'une population vieillissante et de sa valeur économique et sociale. Par contre, le débat devrait être plus large, puisque tout employeur devrait se préoccuper du travail des proches aidants. Une analyse globale des différentes prestations offerte par la Ville et un état des lieux des différents congés seront effectués dans le cadre de la rédaction de la réponse au postulat (bien évidemment si le présent postulat est renvoyé à la Municipalité). La Ville fait déjà des efforts dans l'aménagement du temps de travail et dans l'octroi de congés de brève durée: activité de curateur, congé maternité, paternité, jubilaires (après 20 ans de services

par exemple), etc. Le montant octroyé à l'AVASAD est bel et bien de 11 millions et est déterminé par le Canton selon le nombre d'habitants par commune.

Après les explications fournies par Mme la Municipale, un commissaire signale qu'il aurait souhaité compléter la troisième demande du postulat [octroi d'un congé N.d.R.] avec un encouragement pour les employeurs privés d'en faire de même. Le Président lui demande s'il souhaite exprimer un vœu en ce sens, mais le commissaire y renonce.

La parole n'étant plus demandée, le président propose de passer au vote pour renvoi, étude et rapport à la Municipalité.

**Conclusion(s) de la commission :** La prise en considération du postulat de Mme Bergmann et consorts est approuvée à l'**unanimité** des commissaires présents.

Discussion

**M. Benoît Gaillard (Soc.), rapporteur-remplaçant :** – Absolument rien à rajouter.

La discussion est ouverte

**M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon (Les Verts) :** – L'unanimité de la commission montre qu'il n'est pas nécessaire de défendre ce postulat, mais bien de pouvoir s'exprimer pour le soutenir avec quelques angles qui nous sont propres. Du point de vue des Verts, nous aimerions souligner le fait que souvent dans la société c'est le travail qui nous identifie, le statut et le travail qui nous valorise, alors que finalement il y a tout un pan d'activités, notamment celles effectuées par les proches aidants, qui sont souvent faites dans l'ombre et qui pourtant ont une valeur qui est très importante pour les personnes qui sont aidées et aussi pour la société dans son ensemble.

Nous sommes dans quelque chose d'autre que le bénévolat, avec aussi une notion d'obligation, de sacrifice certainement parfois, et de responsabilité très élevée. Il n'empêche que justement, de même qu'on soutient effectivement le bénévolat, on soutient aussi cette forme d'implication pour l'autre dans un rôle que la société nous laisse jouer en tant que proche aidant et qui est très importante, mais qu'il faut aussi justement reconnaître et qu'il faut aussi soutenir. C'est justement la Ville qui, comme employeur de proches aidants, pourra montrer cet exemple en soutenant les personnes qui sont impliquées dans de telles démarches.

Le postulat de notre collègue Bergmann montrait plusieurs options. A la Ville de nous dire ce qui est aussi possible pour elle de faire. Ce qu'on espère en tout cas, ce qu'espèrent certainement les associations soutenant les proches aidants, ainsi que tous les proches aidants, c'est que ça fera boule de neige et que ça concernera d'autres employeurs qu'uniquement la Ville, afin que justement ce grand apport, cette grande contribution soit reconnue. Et outre la valorisation d'un travail hors du circuit professionnel, le dernier point, cher aux Verts, est que cette reconnaissance et ces mesures concerneront en particulier les femmes qui sont souvent en fait impliquées dans ces efforts-là.

**M. Bertrand Picard (PLR) :** – Quoique Lausanne nous semble déjà être exemplaire en ce domaine, le PLR entrera en matière sur la proposition de M<sup>me</sup> Bergmann et soutiendra sa prise en considération. Toutefois notre groupe regrette que cette proposition ne concerne que la fonction publique et qu'elle ne contienne pas de suggestions quant à d'éventuelles incitations à agir dans ce sens auprès de l'économie privée. Risquant ainsi de creuser encore davantage le fossé qui existe entre les employés de la Ville et ceux du privé.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Cher collègue Picard, l'incitation hors de la fonction publique, c'est précisément le fait du Canton, respectivement le TSAS, et qui a mandaté le SASH (Service des assurances sociales et de l'hébergement) de notre ancien collègue Fabrice Ghelfi. Cela fait déjà bien quelques années qu'il s'en occupe.

Nous avons eu, à plusieurs reprises, une Journée des proches aidants. Et effectivement je crois que chacun doit faire sa part. La Ville est sensibilisée et ce postulat demande que la

Municipalité octroie quelques libertés au sein du personnel de l'Administration communale pour s'occuper, lorsqu'il y a lieu, de proches qui sont dans un état de dépendance. Et pour le reste, effectivement monsieur Picard, je suis d'accord avec vous, c'est le fait du Canton et il s'en occupe.

On ne dira jamais assez la charge physique, psychique, morale, émotionnelle, d'avoir un proche qu'on aime, qu'on voit dépérir, qui est à la maison et qui nous pompe littéralement nos forces et on peut presque dire, en discutant avec des gens qui sont allés jusqu'à la limite et au-delà, qui pouvaient prévoir le moment où ils n'y arriveraient plus. Et je crois que, hors du fait de parler rentabilité, petits et gros sous, il y a un aspect humain qui est fondamental à aider, par des mesures relativement simples, ça n'est pas énormes, c'est de prendre dans les unités d'accueil temporaire ou de prendre quelque temps dans un CTR, la personne le temps que son proche ou sa proche, le temps d'un week-end ou d'une semaine, puisse reprendre un tout petit peu, refaire surface, ne plus être sous l'eau, reprendre des forces et repartir d'un bon pied.

Je crois donc que notre groupe, à titre personnel et à titre politique, l'UDC soutiendra véritablement, avec beaucoup de conviction, la transmission de ce postulat à la Municipalité.

Fin de la discussion

**M. Benoît Gaillard (Soc.), rapporteur-remplaçant** : – La commission s'est déterminée à l'unanimité en faveur de la prise en considération du postulat.

Vote

**La présidente** : – Nous allons voter à main levée. Celles et ceux qui acceptent les conclusions de la commission lèvent la main. Celles et ceux qui s'opposent ? Abstentions ? Avec 1 opposition, vous avez accepté les conclusions de ce préavis.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M<sup>me</sup> Sylvianne Bergmann et consorts : « Des aides concrètes pour les proches aidants » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

La séance est levée à 22 h 10.

Rédaction et mise en page : *Didier Ambühl*

Abonnements :  
Bureau des huissiers  
Place de la Palud  
Case postale  
1002 Lausanne  
021 315 22 16